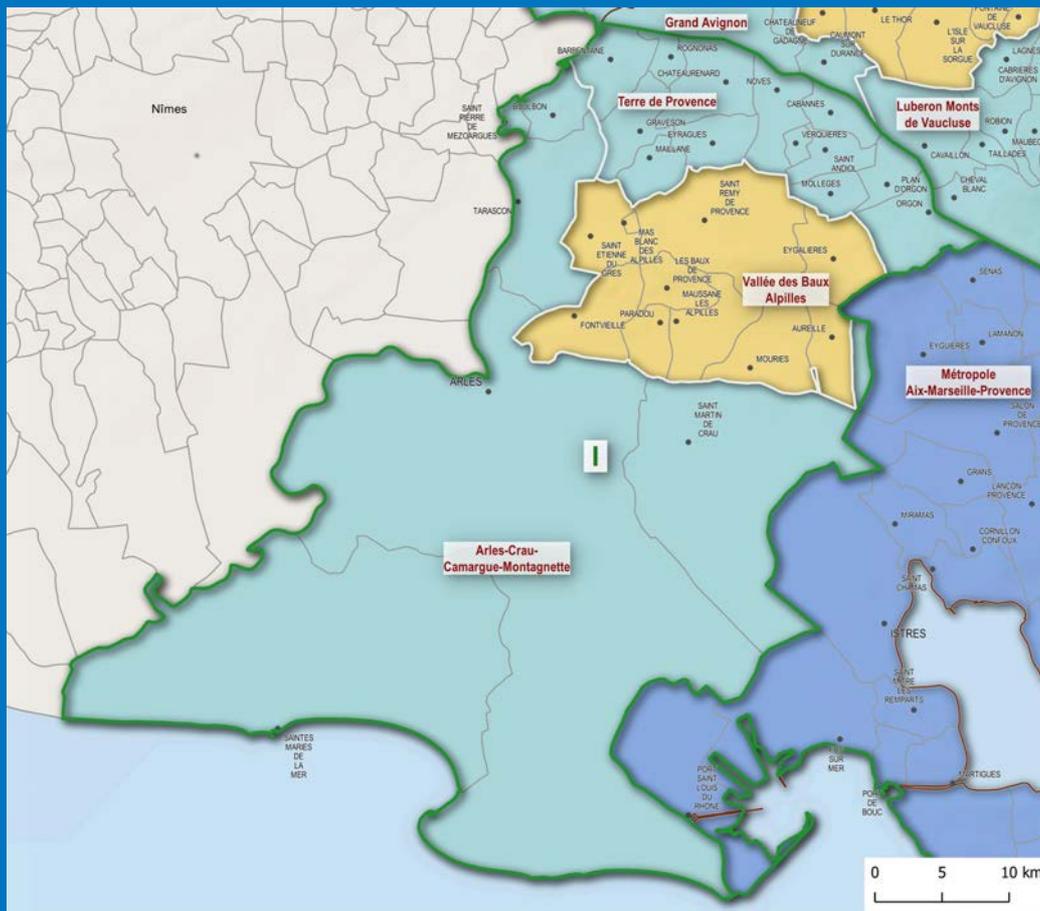


Contrat Opérationnel de Mobilité



BASSIN I



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Signataires du Contrat Opérationnel de Mobilité		
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur		Le Président Renaud MUSELIER
Département des Bouches-du-Rhône		La Présidente Martine VASSAL
Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles		Le Président Hervé CHERUBINI
Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette		Le Président Patrick DE CAROLIS
Communauté d'Agglomération Terre de Provence		La Présidente Corinne CHABAUD
SNCF Gares & Connexions		Le Directeur Régional Jérôme BINI

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L4221-1 et suivants ;

Vu le code des transports et notamment l'article L1215-1 et suivants ;

Vu la délibération n°22-0605 du 21 octobre 2022 du Conseil régional approuvant la cartographie des bassins de mobilité ;

Vu la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 du Conseil régional adoptant le projet de Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 20219 portant approbation du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;

Vu la délibération n°23-0219 du 23 juin 2023 du Conseil régional approuvant la modification du SRADDET Provence Alpes Côte d'Azur ;

Entre les soussignés :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par Renaud MUSELIER, Président ;

Le Département des Bouches-du-Rhône, représenté par Martine VASSAL, Présidente ;

La communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, représentée par Hervé CHERUBINI, Président ;

La communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, représentée par Patrick DE CAROLIS, Président ;

La communauté d'agglomération Terre de Provence, représentée par Corinne CHABAUD, Présidente ;

ci-après dénommées « les EPCI » ;

L'entreprise, SNCF Gares et Connexion, représentée par Jérôme BINI, Directeur régional ;

il a été convenu ce qui suit :

Les différentes parties s'engagent à :

- mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité sur la période 2025-2028 afin de créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités ;
- prendre part à la mise en œuvre des actions, dans les rôles définis par le contrat, et associer les partenaires et acteurs compétents ;
- collaborer dans une logique d'amélioration continue et éventuellement d'expérimentation, au service des usagers ;
- contribuer à l'évaluation des actions inscrites au contrat opérationnel de mobilité et au partage des données ;
- communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes.

1 Lexique de base

Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) : Une AOM est une personne publique compétente pour l'organisation des mobilités sur son ressort territorial.

Cette compétence d'AOM est exercée dans le champ local par les EPCI à fiscalité propre : métropole, communauté urbaine, communauté d'agglomération, communauté de communes ayant pris la compétence mobilité en 2021.

Depuis le 1er juillet 2021 et la mise en œuvre de la Loi d'Orientations des Mobilités, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est AOM par substitution à la place d'une communauté de communes lorsque celle-ci n'a pas souhaité prendre la compétence d'AOM par délégation de ses communes membres. Elle est alors AOM locale.

Par ailleurs, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est AOM régionale (AOMR), compétente pour les services d'intérêt régional (ex : tout service de transport qui dépasse le ressort territorial d'une AOM) c'est à dire les transports routiers de voyageurs d'intérêt régional, les transports scolaires et les TER.

La compétence d'AOM peut être exercée au travers de syndicats mixtes lorsque la compétence a été transférée par ses membres.

Bassin de Mobilité (BM) : Il s'agit de l'échelle locale sur laquelle les mobilités quotidiennes s'organisent sous la responsabilité et le financement des différentes AOM ; c'est donc l'échelle de référence pour l'élaboration des contrats opérationnels de mobilité (COM). Le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est structuré en 12 bassins de mobilité (délibération 22-0605 du 21 octobre 2022). La Communauté de Communes de l'Enclave des Papes qui appartient à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur fera partie quant à elle d'un treizième bassin piloté par la Région Auvergne Rhône Alpes (bassin de Montélimar Sud Drôme).

Comité de Bassin (COBASS) : C'est l'instance où la Région chef de file organise l'action commune pour l'amélioration des mobilités du bassin considéré. C'est l'organe de pilotage dans l'élaboration et le suivi du COM du bassin considéré. Il se compose des signataires du contrat opérationnel de mobilité du bassin considéré et pourra se décliner en comité technique.

Comité de partenaires régional (COPART régional) : Pour mener à bien le rôle d'AOM régionale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur met en place et anime un comité des partenaires régional conformément au code des transports. Il associe employeurs, professionnels du transport, usagers, habitants et élus régionaux, pour avis sur les décisions mobilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, AOM régionale et chef de file. Il s'agit d'un organe consultatif à l'échelle régionale.

Comités de partenaires locaux (COPART locaux) : En tant qu'AOM locale par substitution, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a l'obligation, comme chaque Autorité Organisatrice de la Mobilité, de créer et d'animer un comité des partenaires local, mobilisé a minima une fois par semestre, sur chacune des 15 communautés de communes n'ayant pas pris la compétence mobilité. Celui-ci, consultatif, est composé de représentants d'association d'usagers, d'employeurs et d'habitants tirés au sort ainsi que d'élus régionaux et locaux.¹

¹ Conférence plénière du 13 Juin 2023

Mobility as a Service (MaaS) : le MaaS a pour objectif d'offrir aux usagers un service intégré, complet et simple en matière de mobilité, tant en termes d'information que de billettique. Ce concept suppose notamment une gouvernance coordonnée des différents intervenants publics et privés.²

Pôle d'échange multimodal (PEM) : les pôles d'échanges multimodaux facilitent l'intermodalité en assurant la connexion entre différents modes de transport. En reliant les modes de déplacements alternatifs à la voiture notamment, ils offrent une alternative à l'usage du véhicule individuel.

Dans le contexte de la décarbonation des mobilités, les Pôles d'Échange multimodaux (PEM) sont un outil du report modal, un maillon de la chaîne de déplacement.³

² Définition CEREMA

³ Définition CEREMA

1.1 Liste des abréviations

ADT	Agence de Développement du Tourisme
AMP	Aix Marseille Provence Métropole
AOM	Autorités Organisatrices de la Mobilité (<i>cf. lexique</i>)
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
BM	Bassin de Mobilité (<i>cf. lexique</i>)
CA	Communauté d'Agglomération
CAACCM	Communauté d'Agglomération d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette
CC	Communauté de communes
CCVBA	Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles
CFP	Chemins de fer de Provence
COBASS	Comité de Bassin (<i>cf. lexique ci-après</i>)
COM	Contrat Opérationnel de Mobilité
COP	Conférence des Parties
COPARTR	Comité des Partenaires régional (<i>cf. lexique</i>)
COPARTL	Comités de Partenaires locaux (<i>cf. lexique</i>)
COTECHBASS	Comité Technique de Bassin
CPER	Contrat de Plan État Région
CRET	Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial
EPCI	Établissements Publics de Coopération Intercommunale
ERTMS	European Rail Traffic Management System
EV	EuroVelo
GPMM	Grand Port Maritime de Marseille
JOB	Jour Ouvré de Base
LER	Lignes Express Régionales
LHNS	Lignes à Haut Niveau de Service
LNPCA	Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur
LOM	Loi d'Orientation des Mobilités
LOTI	Loi d'Orientation des Transports Intérieurs
MaaS	Mobility as a Service (<i>cf. lexique</i>)
MIN	Marché d'Intérêt National

MtCO2eq	Millions de tonnes en équivalent CO2
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PAMS	Plan d'actions commun en matière de Mobilité Solidaire
PCAET	Plan Climat-Air-Énergie Territorial
PDM	Plan de mobilité
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PEM	Pôle d'échange multimodal (cf. lexique)
PETR	Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
PCL	Piste cyclable du littoral
PLU	Plan Local d'Urbanisme
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SMED13	Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône
SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone
SNCF	Société Nationale des Chemins de fer Français
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRV	Schéma Régional des Véloroutes
TAD	Transport A la Demande
TC	Transport Collectif
TCU	Transport Collectif Urbain
TDP	Terre de Provence Agglomération
TER	Trains Express Régionaux
TGV	Train à Grande Vitesse
TPMR	Transports de Personne à Mobilité Réduite
VAE	Vélo à Assistance Électrique
VTM	Véhicules Terrestres à Moteur

2 La démarche de co-construction

Les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) constituent des cadres d'actions communs qui portent sur une vision globale et partagée de la mobilité au sein de chaque bassin de mobilité (BM). C'est donc dans l'esprit de la LOM et dans une volonté d'intégration des acteurs locaux à cette démarche d'amélioration des mobilités que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité que les COM soient co-construits à l'échelle locale.

Une méthodologie de co-construction pragmatique a été mise en place autour d'une alternance de trois types de réunions depuis septembre 2023 :

- Les Comités de Bassin (COBASS), réunions de validation et d'arbitrage, réunissant des élus du bassin ainsi que des référents techniques ;
- Les Comités technique de Bassin (COTECHBASS), ayant pour objectif de préparer les travaux à valider en COBASS. Ils réunissaient les référents techniques des différents signataires du COM du bassin et les EPCI limitrophes qui le souhaitaient ;
- Les ateliers, ont été les lieux du travail de la co-construction et ont permis de faire émerger des propositions d'engagements répondant aux objectifs du bassin.

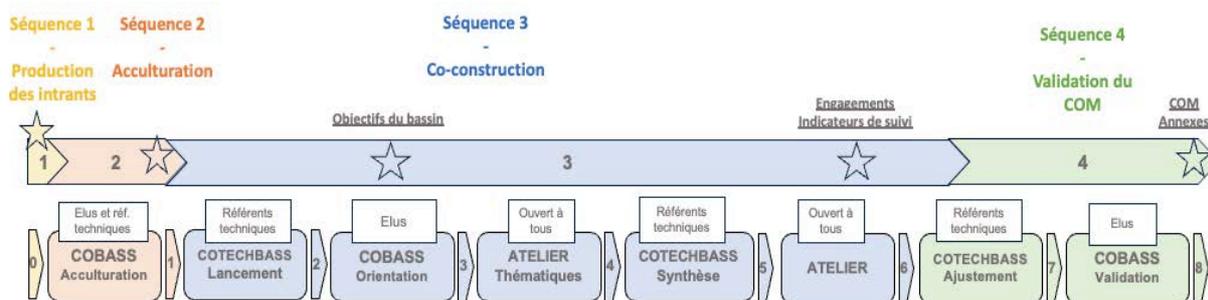


Figure 1 : Chronologie de la méthodologie de co-construction du COM

3 Contenu du Contrat Opérationnel de Mobilité

Le COM est un document avec des parties co-produites par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les acteurs du bassin.

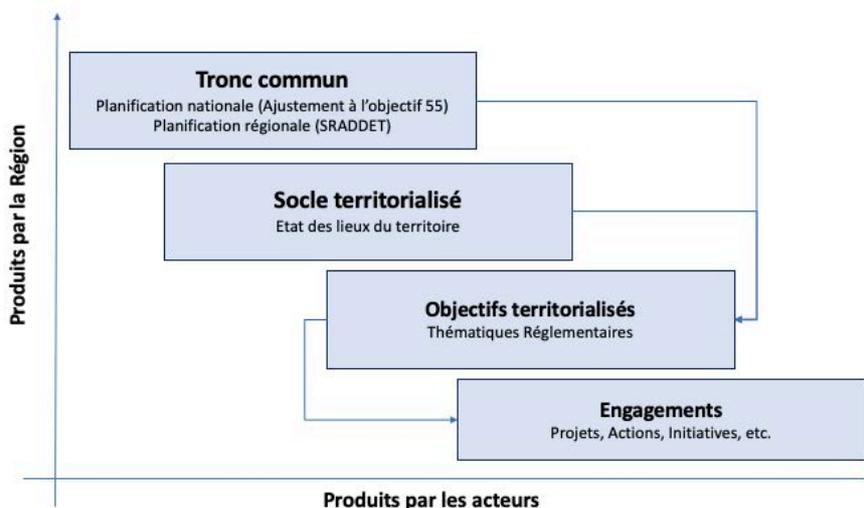


Figure 2 : Structure synthétique du COM

3.1 Le tronc commun

Le tronc commun a pour objectif de formaliser la stratégie régionale en matière de mobilité, dans le sillage de la LOM et des enjeux nationaux en matière de décarbonation.

L'appellation tronc commun se justifie par le fait que ce chapitre est commun à tous les COM quel que soit le BM, et qu'il a été défini comme le cadre de la démarche par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur chef de file des mobilités. Il indique notamment la durée du contrat et les modalités de gouvernance.

Son contenu et sa mise en forme ont été préparés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et soumis aux acteurs dès le lancement de la démarche.

3.2 Le socle territorialisé

Le socle territorialisé permet de faire un état des lieux du bassin concerné sur les différentes thématiques prévues par le code des Transport et la Région pour les COM.

Il a constitué un intrant à la co-construction et a fait l'objet de remarques, d'amendements, d'ajouts par les acteurs locaux au long de la démarche de co-construction.

3.3 Les objectifs généraux et territorialisés

Les objectifs à poursuivre sur le bassin de mobilité ont été co-construits et proposés par les acteurs lors du COTECHBASS n°1. Il s'agissait ici de fixer des objectifs communs à l'ensemble des acteurs à l'échelle du BM, objectifs à moyen terme dont l'échéance peut dépasser la période de mise en œuvre du COM. Autrement dit, le COM formalise sur une période de quatre ans les engagements qui doivent contribuer à l'atteinte des objectifs.

Les objectifs généraux et territorialisés ont été validés lors du COBASS n°2.

3.4 Les annexes

Les engagements sont insérés dans le COM en tant qu'annexes. Ces annexes engagement ont été co-produites par les acteurs du bassin et formalisent l'ensemble des actions concourant à l'atteinte des objectifs et pour lesquelles un ou plusieurs acteurs s'engagent à participer. Une synthèse de l'ensemble des engagements est également insérée en fin de COM.

L'annexe de suivi et d'évaluation du COM présente la démarche de suivi et d'évaluation qui accompagnera la mise en œuvre du COM.

L'annexe de traçabilité de la démarche du COM retrace le déroulement de la démarche de co-construction.

L'ensemble du COM et de ses annexes ont été arrêtés lors du COBASS n°3 et proposés à la délibération des différentes assemblées.

SOMMAIRE GENERAL

LE TRONC COMMUN	12
LE SOCLE TERRITORIALISE	34
LES OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES	71
ANNEXES	75

Contrat Opérationnel de Mobilité

TRONC COMMUN



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



SOMMAIRE – TRONC COMMUN

1	ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	15
1.1	DES EVOLUTIONS LEGISLATIVES QUI RENFORCENT LE ROLE DE LA REGION DANS LE DOMAINE DES MOBILITES	15
1.2	LA NEUTRALITE CARBONE EN 2050, UN DEFI POUR LES MOBILITES	19
2	LES ENJEUX LIES A LA MOBILITE EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	19
2.1	DES CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES ET DES DYNAMIQUES TERRITORIALES QUI STRUCTURENT LES DEPLACEMENTS	19
2.2	DES ENJEUX FORTS D'ATTENUATION DES GES ET D'ADAPTATION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	20
3	LA POLITIQUE REGIONALE EN MATIERE DE MOBILITES	21
3.1	LA CONSTRUCTION D'UNE STRATEGIE GLOBALE FACE AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	21
3.2	UNE POLITIQUE REGIONALE AMBITIEUSE DECOULANT DE SON DOUBLE ROLE D'AUTORITE ORGANISATRICE DES MOBILITES ET DE CHEFFE DE FILE DE L'AMENAGEMENT ET DES MOBILITES	22
3.3	LA REGION ET LES PROJETS DE MOBILITE DES TERRITOIRES	23
3.3.1	LES DISPOSITIFS DE SOUTIENS REGIONAUX AUX PROJETS DE MOBILITES DES TERRITOIRES	23
3.3.2	LES AUTRES LEVIERS DE LA REGION EN FAVEUR DES MOBILITES DURABLES DES TERRITOIRES	25
4	LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE	27
4.1	DEFINITION DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE	27
4.2	DEFINITION DU BASSIN DE MOBILITE	28
4.3	NATURE DU COM	27
4.4	DUREE DU COM	27
4.5	STRUCTURES DE GOUVERNANCE DE LA MOBILITE	28
4.5.1	LE COMITE DE BASSIN	28
4.5.2	LE COMITE TECHNIQUE DE BASSIN	28
4.5.3	LES COMITES DES PARTENAIRES	28
4.6	CADRE DE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU COM	28
4.6.1	LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU COM	28
4.6.1.1	Le comité de bassin (COBASS)	28
4.6.1.2	Le comité technique de bassin (COTECHBASS)	28
4.6.1.3	Les ateliers de travail	29
4.6.1.4	La tenue du COBASS	29
4.6.1.4.1	La convocation du COBASS	29
4.6.1.4.1.1	La séance du COBASS	29
4.6.1.4.1.2	La prise de décision du COBASS	29
4.6.1.5	La tenue du COTECHBASS	29
4.6.1.5.1	La convocation du COTECHBASS	29
4.6.1.5.2	La séance du COTECHBASS	30
4.6.1.5.3	Les propositions du COTECHBASS	30
4.6.1.6	La tenue des ateliers de travail	30
4.6.1.6.1	La convocation de l'atelier de travail	30
4.6.1.6.2	Le déroulement de l'atelier de travail	30
4.6.1.6.3	Les propositions de l'atelier de travail	30

4.6.2	LES PRINCIPES DE CONSTRUCTION DU COM	30
4.6.2.1	L'égalité des participants	31
4.6.2.2	Le principe de subsidiarité	31
4.6.2.3	Le principe d'efficacité	31
4.7	ÉVALUATION DU COM	31
4.8	MODALITES DE REVISION	31
4.9	MODALITES DE RESILIATION ET DE REGLEMENT DES DIFFERENDS	32
5	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	32
5.1	OBJECTIFS SRADDET CONSACRES DIRECTEMENT AUX MOBILITES ET APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE REGIONAL	32

1 Éléments de contexte

1.1 Des évolutions législatives qui renforcent le rôle de la Région dans le domaine des mobilités

Ces dix dernières années ont été marquées par plusieurs évolutions législatives qui ont précisées et renforcées le rôle de la Région dans l'organisation et la coordination des mobilités.

- **La Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe).**

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) a redéfini les compétences de chaque collectivité territoriale. Ainsi, la Région est devenue l'autorité organisatrice de l'intégralité de la mobilité interurbaine.

La loi NOTRe a également créé le **Schéma Régional d'aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)**, dont l'élaboration, l'animation, le suivi et l'évaluation ont été confiés à la Région. Le SRADDET est le document de planification qui définit la stratégie d'aménagement durable du territoire régional, détermine les objectifs à atteindre et fixe les règles pour y parvenir.

Le SRADDET a une valeur prescriptive. Il doit être décliné dans les documents locaux de planification et d'urbanisme : Schéma de cohérence territoriale (SCOT), Plan local d'urbanisme communal ou intercommunal (PLU, PLUi), Plan de mobilité simplifié ou non (PDU/PDM/PDMS), Plan climat air énergie territorial (PCAET). Le SRADDET de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, approuvé le 15 octobre 2019, par M. le Préfet de Région, comprend 68 objectifs et 53 règles. 17 objectifs et 15 règles concernent directement les transports et la mobilité [cf. & 5 Informations complémentaires].

Un des axes majeurs du SRADDET est la **sobriété foncière** avec des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et la lutte contre l'artificialisation nette des sols.

Dans le domaine de la mobilité, le SRADDET fixe pour objectif une réduction de -75 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports en 2050. La principale priorité est **l'amélioration des transports du quotidien**. Le SRADDET affirme la volonté de développer de nouvelles pratiques de mobilité, de simplifier la vie des voyageurs et de rechercher les complémentarités optimales entre les différents modes et réseaux de transport. Le schéma définit aussi la stratégie régionale en matière aéroportuaire applicable aux aéroports régionaux et locaux.

Une procédure de révision du SRADDET a été engagée en 2024 afin de prendre en compte, notamment, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) adoptée en décembre 2019 et la Loi dite Climat et Résilience, votée en août 2021.

- **La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**

Près de 30 ans après la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs (LOTI), la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités, plus connue sous son acronyme LOM, définit un nouveau cadre législatif, plus complet et actualisé. Elle acte le passage des transports aux mobilités.

Elle s'inscrit dans le sillage des différentes stratégies définies par l'État en termes de transition écologique et énergétique, aux premiers rangs desquels :

- les Accords de Paris sur la transition énergétique (2015),
- les Assises de la mobilité (2017),
- le Plan vélo et mobilités actives (2018).

La LOM affirme le couple Région/Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) pour organiser, au plus près des bassins de vie, la mobilité des personnes et le transport de marchandises.

L'objectif affiché est de couvrir l'intégralité du territoire national par des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) locales, afin que chacun puisse bénéficier de services publics de mobilité alternatifs à l'usage individuel de l'automobile. Elle réaffirme le droit à la mobilité pour tous, à partir d'une approche durable, multimodale et territorialisée, en prenant en considération l'ensemble des maillons de la chaîne de mobilité.

Les 4 grands objectifs visés sont :

- Sortir de la dépendance à l'automobile en offrant des solutions alternatives sur tous les territoires,
- Réussir la transition écologique et tendre vers une mobilité décarbonée,
- Accélérer la croissance des nouvelles mobilités,
- Construire une nouvelle programmation financière des infrastructures au service de la mobilité du quotidien.

La LOM vise également à :

- Offrir des solutions de mobilités diversifiées pour répondre aux besoins des habitants,
- Doter tous les territoires d'une autorité publique en charge de construire ces solutions,
- Coconstruire ces solutions localement, en les adaptant au contexte territorial,
- Renforcer la coopération des acteurs publics de la mobilité pour assurer une réponse à l'échelle du bassin de mobilité quotidien des habitants,
- Répondre aux enjeux des déplacements Domicile-Travail,
- Apporter une réponse aux besoins de mobilité des publics les plus fragiles.

La LOM renforce les compétences de la Région en termes de mobilité, en la dotant de :

- **Un rôle de « chef de file de la mobilité »** qui correspond à l'impulsion et à la coordination de la compétence mobilité des AOM à l'échelle de bassins de mobilité que la Région définit et délimite. La Région est chargée d'organiser les modalités de l'action commune des AOM,
- **Un rôle d'AOM régionale** qui concerne des enjeux et des services qui dépassent l'échelle locale des AOM. La Région est compétente pour tous les services qui sortent du ressort territorial d'une AOM (à l'exception des services ferroviaires pour lesquels elle reste compétente à l'intérieur du périmètre de l'AOM),
- **Un rôle d'AOM locale par substitution (AOML)** sur les territoires où les communautés de communes n'ont pas pris la compétence mobilité (15 EPCI concernés en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Les AOML (y compris la Région en tant qu'AOML) sont libres de mettre en place les services et la tarification qui sont les plus adaptés aux territoires sur lesquels elles interviennent.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se compose de 52 EPCI dont 37 sont Autorités Organisatrices de la Mobilité.

1.2 La neutralité carbone en 2050, un défi pour les mobilités

L'objectif de neutralité carbone en 2050 a été adopté par la France et inscrit dans la loi. La stratégie nationale bas carbone (SNBC) décrit le chemin pour l'atteindre. Il s'agit de réduire d'un facteur 6, en 30 ans, l'empreinte carbone moyenne d'un Français, pour la faire passer de 11 tonnes de CO₂eq par an en 2019 à moins de 2t CO₂eq en 2050.

Le secteur des transports pèse lourdement dans le volume global des émissions des gaz à effet de serre (GES). Il **représente encore 30% des émissions des GES**. Or, si l'on observe une stabilisation récente, les émissions provenant du secteur des transports ont, entre 1990 et 2022, continué à augmenter. En outre, 50% des émissions de ce secteur proviennent des véhicules particuliers.

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050, une rupture s'impose. **Pour être à la hauteur des enjeux de la transition écologique des mobilités, il est nécessaire d'intervenir sur le système global de transports**. Agir uniquement sur le levier de la transition énergétique des véhicules (électrification) ne suffira pas. En outre, ce levier ne règle pas les autres externalités négatives des transports (congestion, certaines pollutions).

Il s'agit donc d'intervenir sur la mobilité des voyageurs et des marchandises avec un panel large qui va au-delà des seules infrastructures de transport : les services, avec une offre de transports collectifs et partagés, le matériel roulant, l'énergie, le comportement, la réglementation, le partage de l'espace public et la réaffectation de la capacité des infrastructures routières aux modes alternatifs à l'autosolisme, le financement, la résilience.

2 Les enjeux liés à la mobilité en Provence-Alpes-Côte d'Azur

2.1 Des caractéristiques géographiques et des dynamiques territoriales qui structurent les déplacements

Avec 5 millions d'habitants répartis sur 6 départements, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se distingue par des densités de population hétérogènes, avec un littoral urbanisé où se concentrent, au sein des trois métropoles régionales (Aix Marseille Provence ; Toulon Provence Méditerranée et Nice Côte d'Azur) près de 80% des habitants de la région et un arrière-pays et un bassin alpin moins peuplés et plus ruraux.

Le territoire régional se caractérise par une forte diversité géographique, avec plusieurs espaces et paysages distincts : massif alpin, littoral azuréen, territoire provençal et couloir rhodanien.

L'ouverture sur la Méditerranée et sur le nord du bassin européen via le couloir rhodanien et l'axe alpin renforce son rôle d'interface stratégique. Véritable carrefour de circulations des hommes comme des marchandises depuis l'antiquité, la région bénéficie d'un réseau de transports dense et diversifié, moteur de son dynamisme et de son attractivité économiques.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est incontestablement une région « riche », mais où le creusement des inégalités est accentué par les dynamiques territoriales. Le foncier disponible, le long du littoral, est rare et cher. Cela accentue les phénomènes de ségrégation et de fracture territoriales : les territoires à faibles ressources fiscales accueillent les

populations les plus fragiles et voient partir les populations plus favorisées (couples avec enfants, bi-actifs, cadres ou professions intermédiaires).

Les territoires les plus riches voient partir les populations les plus modestes (familles monoparentales et les ménages disposant d'un niveau de formation et de qualification moins élevé), et arriver des populations plus aisées.

L'accessibilité aux équipements et aux services est ainsi déterminante pour garantir l'égalité des territoires et la capacité des politiques publiques à apporter un niveau de services adapté aux habitants. La région est globalement bien pourvue en équipements : 95% de la population accède en moins de 7 minutes en voiture aux principaux services de la vie courante (écoles, collèges, supermarchés, médecins, salons de coiffure, bureaux de poste...).

Cependant, certaines communes restent enclavées, en particulier au sein du massif alpin ou dans certaines zones rurales de l'arrière-pays et sont donc éloignées des services.

Ces caractéristiques géographiques favorisent une hyperurbanisation autour des métropoles et des aires urbaines, avec un phénomène de périurbanisation prononcé depuis une quarantaine d'année. Une des particularités de la région réside dans cette structure polycentrique et cet habitat dispersé, avec un réseau viaire très développé.

La gestion des mobilités y est complexe. En effet, l'organisation polycentrique et la périurbanisation génèrent de plus en plus de déplacements, à l'origine de la congestion des réseaux routiers et ferroviaires. Les déplacements quotidiens sont marqués par la prépondérance de l'usage de la voiture individuelle, notamment dans les secteurs ruraux.

L'interconnexion entre équipements routiers majeurs, portuaires et aéroportuaires, la coordination des réseaux de transport en commun, l'accessibilité et la qualité des pôles d'échanges multimodaux ainsi que la mise à niveau des réseaux de proximité sont autant d'enjeux à prendre en compte pour tendre vers une mobilité plus fluide et plus durable. L'enjeu majeur pour le territoire régional est de garantir une qualité de service pour les différents pôles de connexion. Une offre multimodale bien articulée permet également d'organiser les réseaux en bonne intelligence et synergie.

Le territoire est maillé (2022) par 196 gares ferroviaires, 15 gares routières, plus de 150 aires de covoiturage et 28 parking-relais identifiés

2.2 Des enjeux forts d'atténuation des GES et d'adaptation face au changement climatique

Les mobilités structurent le quotidien. Tout le monde (ou presque) se déplace tous les jours pour travailler, accompagner les enfants à l'école, étudier, voir sa famille, ses amis, faire ses courses ou se divertir. Or, malgré l'amélioration de l'offre et l'augmentation continue de la fréquentation des réseaux de transports en commun en région, seuls 11% des trajets domicile/travail se font en transports collectifs, 60% des déplacements domicile/travail de moins de 5 km se font en voiture, seuls 2% sont effectués à vélo. En outre, 1 trajet en voiture sur 4 fait moins de 3 km, cette proportion atteint 4 trajets sur 10 en agglomération.

De fait, **en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES), la tendance régionale suit celle observée au niveau national : le secteur des transports est le seul qui a vu, depuis 1990, le volume de ses émissions de GES ne pas baisser significativement. Il représente, dans la région, 31% des émissions totales de GES, soit 51,1 MteqCO₂.**

Par ailleurs, dans un contexte de changement climatique, dont les effets sont déjà visibles et vont continuer à s'aggraver tant en fréquence qu'en intensité (inondations, vagues de chaleur, incendies, glissements de terrain, etc.), et de tensions grandissantes sur les ressources (matières premières critiques, énergie, eau, foresterie et agriculture), la résilience des territoires passera, notamment, par la capacité des systèmes de transport à faire face aux crises.

Cela est particulièrement marqué en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Appartenant à l'espace méditerranéen, cette région est **très vulnérable vis-à-vis des impacts du réchauffement climatique, sur la frange littorale comme dans les espaces alpins**, avec de lourds impacts sur les infrastructures et services de transports de la région, dont la gouvernance est multiple.

Les catastrophes récentes - inondations dans le Var et les Alpes-Maritimes (tempête Alex dans la vallée de la Roya, inondations de la ville de Cannes), coups de mer qui emportent les routes, mouvements de terrain qui coupent les itinéraires Alpins (Chambon, Pas de l'Ours), canicule de 2022 qui a imposé un abaissement des vitesses d'exploitation du réseau ferroviaire... - **ont eu de fortes incidences sur les infrastructures et les services de transport et rappellent l'importance de la résilience du système régional de transport** pour préserver la vitalité du tissu économique régional et la qualité de vie des habitants de Provence Alpes Côte d'Azur.

Il est dès lors crucial d'engager des actions pour préparer les infrastructures et services de transport aux conséquences du changement climatique. Cela implique de mettre en place des systèmes de surveillance, de modifier certaines infrastructures, pour anticiper et répondre aux perturbations et de modifier les politiques d'aménagement, d'investissement et d'entretien.

3 La politique régionale en matière de mobilités

3.1 La construction d'une stratégie globale face aux enjeux du changement climatique

Les effets du changement climatique et de la crise énergétique ont conduit la Région à construire une réponse globale aux défis qu'ils posent, en faisant évoluer les infrastructures et leur exploitation, les usages et services de mobilité vers des modes plus collectifs, partagés et plus sobres en énergie, tout en répondant aux besoins des populations et de l'économie, autour de quatre orientations stratégiques pour la transition écologique de la mobilité en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, formant l'acronyme **ACoRS** (Adaptation / Conversion / Report modal / Sobriété), qui constituent la grille d'analyse de la Région tant pour ses actions que celles qu'elle peut soutenir.

Ainsi, apparaissent stratégiques :

- **Les projets/actions visant l'adaptation (A) aux défis écologiques et sociaux mondiaux** liés au dépassement des limites planétaires (changement climatique, tension sur la ressource en eau ...), dans l'objectif de gérer l'inévitable et d'éviter l'ingérable, en construisant la résilience aux bouleversements en cours et à venir ;
- **Les projets/actions conduisant à la conversion (Co) des infrastructures**, au bénéfice des modes de déplacement décarbonés et alternatifs à l'autosolisme, **et des flottes**, pour une meilleure efficacité énergétique des véhicules afin de sortir en 20 ans des énergies fossiles en utilisant l'énergie adaptée à l'usage ;

- **Les projets/actions incitant au report (R) modal et la multimodalité**, pour réduire les consommations énergétiques par unité (voyageur ou marchandises) en favorisant le transport collectif actif et partagé ;
- **Les projets promouvant la sobriété (S) des déplacements motorisés**, pour réduire les besoins énergétiques en requestionnant les modes de vie, l'organisation des territoires et les circuits de production et de consommation, tout en améliorant la qualité de vie.

3.2 Une politique régionale ambitieuse découlant de son double rôle d'autorité organisatrice des mobilités et de cheffe de file de l'aménagement et des mobilités

Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale et Cheffe de file de l'aménagement du territoire régional et des mobilités, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur met en œuvre une politique de mobilité ambitieuse, visant à répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Cette politique s'articule autour des axes suivants :

1. Garantir des solutions de mobilité « minimales » à tous les usagers, afin de garantir, pour chaque habitant, une « mobilité essentielle » (études, travail, santé, loisirs de proximité, etc.) à un coût raisonnable, accessible pour les plus modestes et pour ceux qui n'ont pas accès à la voiture individuelle (jeunes, seniors, etc.)
2. Réduire le trafic routier et ses nuisances (CO2, bruit, pollution, accidentologie, etc.)

Les objectifs qui en découlent se traduisent de manière différente selon la typologie de territoire :

- Au sein et autour des zones les plus urbanisées et les plus denses : assurer une offre de transport collectif courte distance (< 80 km) avec un très haut niveau de service (cadencement, régularité, amplitude, etc.) dans des conditions de complémentarité et d'intermodalité avec les autres modes de transports : transports collectifs urbains, covoiturage, vélo, marche à pied... afin de réduire massivement le trafic routier pour les déplacements du quotidien.
- Au sein et autour des zones moins peuplées et peu denses : garantir des solutions de mobilité «de base » pour les trajets courts, en particulier en termes de rabattement vers les pôles urbains locaux pourvoyeurs d'emplois, les établissements scolaires, les services de santé... Il s'agit d'encourager et accompagner des formes nouvelles de déplacements : covoiturage, autopartage, mise en service de petits bus locaux, mobilité des services à la population (bus services itinérants) ...

La volonté de la Région est de :

- Encourager, chaque fois que cela est possible, le report modal de la voiture vers les transports collectifs,
- Proposer une offre ferroviaire qualitative et attractive, complémentaire avec les autres modes de déplacements,
- Offrir à tous un transport collectif routier complémentaire à l'offre ferroviaire, adapté aux spécificités des territoires et aux besoins des usagers,
- Optimiser le réseau ZOU! de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de consolider et renforcer l'offre de transports collectifs
- Accompagner les territoires vers une meilleure mobilité des usagers,

- Promouvoir et financer des solutions de mobilité et d'intermodalité, de transport et de logistique en travaillant sur l'ensemble des leviers :
 - Expérimenter de nouvelles solutions, jusqu'à leur évaluation et conditions de réplification pour les confier en exploitation pérenne à des tiers,
 - Actionner les leviers permettant d'agir sur l'accélération des changements de comportements dans la mobilité du quotidien,
 - Garantir à tous la facilité d'achat de titres régionaux (sans obligation digitale), et développer la vente croisée (par/pour des tiers) pour certains titres.

Cette volonté de la Région suppose de :

- Développer une offre de desserte TER et Chemins de Fer de Provence adaptée aux territoires et aux besoins des usagers, en priorisant les efforts sur les axes où le trafic routier qui pourrait être reporté est important, et dans le cadre d'une gouvernance renouvelée avec les territoires, les partenaires et les usagers.
- Contribuer à l'intermodalité et la complémentarité avec le service de transport collectif routier régional (LER, lignes de proximité), l'offre ferroviaire ainsi qu'avec les autres modes de transport collectifs (Transports Collectifs Urbains/Transports à la demande/Vélo...).
- Préparer l'ouverture totale du marché régional ferroviaire à la concurrence afin de développer et améliorer la qualité l'offre, tout en réduisant les coûts.
- Développer la complémentarité car-train et car-car en supprimant les doublages d'O/D et d'horaires,
- Centrer le réseau express routier sur la vitesse commerciale et la desserte des grands pôles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Innover les territoires par le réseau de proximité sans se substituer aux AOM et encourager le rabattement sur des pôles d'échanges secondaires,
- Favoriser les nœuds multimodaux par territoire.
- Territorialiser les politiques de mobilité régionale.
- Harmoniser les modalités de circulation entre les AOM.
- Positionner la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en prestataire de services pour les territoires, non dotés d'AOM, afin de répondre aux attentes locales.
- Élaborer des scénarios prospectifs.
- Instruire une diversité de mécanismes : projets de réglementation, de tarification, de financements alternatifs...

Cette politique se déploie en synergie avec les contractualisations d'accompagnement des territoires portées par la Région.

3.3 La Région et les projets de mobilité des territoires

3.3.1 Les dispositifs de soutiens régionaux aux projets de mobilités des territoires

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur accompagne les territoires via un cadre contractuel : les contrats « Nos territoires d'abord » qui déterminent, en fonction d'objectifs partagés, les projets soutenus et un plan d'actions prioritaires. Ce cadre contractuel est désormais, dans le

domaine des mobilités, renforcé par les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) [cf. chapitre 4. Le contrat opérationnel de mobilité].

Via ces contractualisations, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur promeut :

- L'intermodalité entre les services de transports régionaux et les services de transports locaux

Il s'agit de veiller à la bonne coordination/complémentarité des offres « Région » et des offres des Autorités Organisatrices de Mobilité (ex : tarification et d'interopérabilité des systèmes de billettique). Cette harmonisation des offres est souvent le point faible des projets de mobilités. Seront donc examinés tous les types de projets s'inscrivant dans la perspective d'améliorer l'intermodalité et la fréquentation du réseau régional ZOU ! (ex : aménagements de gares/PEM/parcs relais en connexion avec le réseau régional ZOU ! ; aménagements cyclables de rabattement, etc...)

- La mobilité collective et partagée

Il s'agit de soutenir les projets favorisant une régulation des usages de la voirie au bénéfice des modes de déplacement collectifs (ex : covoiturage (aires et services) et/ou voies réservées aux transports collectifs (TCSP).

- Les mobilités actives

La mise en œuvre du Schéma régional des véloroutes est un objectif prioritaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'accompagnement des projets portés par les territoires avec cet objectif est un des axes privilégiés des contrats NTDA (ex : aménagements cyclables sécurisés en milieu urbain comme en milieu rural, favorisant, au quotidien, la pratique du vélo). La sécurisation des circulations piétonnes et la promotion de la marche à pied (cf. accessibilité des établissements scolaires) sont également des enjeux à prendre en compte.

- De nouvelles pratiques pour le transport de marchandises et la logistique

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite promouvoir, dans le domaine du transport de marchandises et de la logistique, des pratiques plus durables, chez les donneurs d'ordre comme chez les consommateurs. La Région souhaite, également encourager, chaque fois que cela est possible, le report modal (fer et fleuve), la transition des flottes (y compris les modes d'avitaillement), les changements de pratiques des différents acteurs (mutualisation des ressources, optimisation des livraisons et des espaces logistiques), les réglementations des livraisons (simplification, harmonisation, diffusion), la logistique du dernier km (circuits courts, cyclo-logistique, reverse-logistique). La sécurisation de l'approvisionnement des différents territoires est également un enjeu pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les mesures préventives pour garantir la robustesse des chaînes logistiques en cas d'aléas, ainsi que les mesures pour assurer l'approvisionnement quotidien de territoires excentrés seront appréciées.

Pour atteindre ces objectifs, différents accompagnements et/ou cadres d'intervention régionaux pourront être mobilisés, tels que :

- La création d'un **réseau de référents mobilité**,
- **L'accompagnement des EPCI qui n'ont pas pris la compétence mobilité** en copilotant des études de faisabilité fléchées sur des territoires voulant mener des actions à leur compte, avec de possibles financements à 100%,

- Le **cadre Zéro Émission en Route** : Le cadre d'intervention régional sur les carburants alternatifs se focalise sur les technologies Électrique-batterie, Hydrogène et Gaz Naturel Véhicule (GNV) en agissant sur l'offre de stations de recharge et d'avitaillement et la demande,
- Le dispositif **Gardons une COP D'avance - Sud Logistique 2030** : Lancement d'un appel à projets conjoint ADEME/Région, en vue de soutenir des projets de logistique agiles, résilients, sobres et respectueux de l'environnement et du climat, au service de l'économie et de l'attractivité du territoire régional,
- Le nouveau cadre d'intervention en faveur des **aménagements cyclables du quotidien**, adopté en mars 2024
- Le dispositif « **Mobilab** » d'accompagnement des projets d'innovation dans le domaine de la mobilité (y compris low-tech)
- Le **soutien aux aires de covoiturage** dans leur dimension multimodale : financement des projets d'aires de covoiturage sous réserve d'être connectées à une ligne ou un arrêt de transport en commun du réseau régional ZOU ! et d'intégrer des équipements conférant à ces aires une dimension multimodale (stationnements vélo, bornes de recharge, Panneau à Messages Variables...),
- Le **FEDER Volet Massif** - mobilité durable : améliorer les mobilités touristiques et résidentielles en zone Massif,
- La **CIMA Services et mobilités** : améliorer la qualité de vie en montagne, les solidarités, les services et les mobilités entre villes, vallées, villages, stations en zone Massif

3.3.2 Les autres leviers de la Région en faveur des mobilités durables des territoires

- **Le volet Mobilités du Contrat de Plan État/Région : des moyens pour investir.**

Le volet Mobilités 2023-2027 du Contrat de Plan État-Région a été voté par l'assemblée plénière du 13 décembre 2024.

Doté d'une enveloppe globale de plus de 1,4 milliards d'euros dont 770 millions apportés par la Région et l'État à parité (385 millions chacun), il comprend une **enveloppe de 541 millions, dont 224 millions apportés par la Région, dédiée aux projets ferroviaires, aux pôles d'échanges et aux études et premiers travaux des Services Express Régionaux Métropolitains** des aires avignonnaise, toulonnaise, azurienne et de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Il comprend également une enveloppe de **338 millions dédiée aux projets routiers, dont 55 millions apportés par la Région, avec des orientations nouvelles par rapport aux CPER précédents**. Il s'agit d'atteindre les objectifs de préservation environnementale et de sobriété foncière, fixés par le SRADDET, la Loi Climat et Résilience (cf. Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050) et la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et de respecter les préconisations du Conseil d'Orientation sur les Infrastructures de transport (COI), favorables à une réorientation des investissements routiers au bénéfice des déplacements collectifs, partagés, et des modes actifs (vélo, marche à pied). **Ces nouvelles orientations** sont traduites dans l'intitulé de la priorité relative aux projets routiers « **Transformer les infrastructures routières dans le but de favoriser les transports collectifs performants, la mobilité partagée, la pratique du vélo, de la marche et une intermodalité performante** ».

Ce volet Mobilités du CPER comprend également une priorité relative à la **résilience des infrastructures de transport, dotée d'une enveloppe régionale de 15 millions d'euros**, ainsi qu'une **priorité en faveur des aménagements cyclables dotée d'une enveloppe de 90 millions d'euros dont 30 millions apportés par la Région**.

A noter : A ce volet mobilités du CPER 2021-2027 s'ajoutent les investissements qui seront réalisés dans le cadre de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, dont les montants sont estimés à 3,6 milliards d'euros.

▪ **La territorialisation de la planification écologique : engager un maximum d'acteurs en faveur d'une mobilité sobre et décarbonée**

Les enjeux du réchauffement climatique pour nos territoires, particulièrement en matière de déplacements des personnes et des marchandises et d'infrastructures de transports (cf chapitre 2) ont conduit l'État et la Région à signer, le 23 août 2023, un protocole de mise en œuvre de la planification de la transition écologique pour une mobilité sobre et décarbonée, qui faisait de Provence-Alpes Côte d'Azur une région pilote de la territorialisation de la planification écologique et énergétique.

En pleine cohérence avec les politiques que la Région déploie dans le domaine des mobilités, l'État et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont défini, dans le cadre de la planification écologique présentée à la Conférence des Parties (COP) le 11 décembre 2024, et de l'élaboration du plan régional de transformation écologique et énergétique, deux feuilles de route dédiées à la mobilité : « Mieux se déplacer » et « Mieux transporter les biens ».

La première « Mieux se déplacer » fixe 8 actions structurantes :

- Action 1 Adapter les infrastructures et réseaux de transport au changement climatique
- Action 2 Engager les 4 Services Express Régionaux Métropolitains et mettre en œuvre les Contrats Opérationnels de Mobilité.
- Action 3 Développer une offre de transports collectifs adaptée aux territoires
- Action 4 Mettre en place des infrastructures et des services, visant développer les pratiques vélo et marche à pied
- Action 5 Convertir la voirie existante en voies réservées pour transports en commun (VRTC) et pour covoiturage (VR+2) et adapter les conditions de circulation
- Action 6 Mettre en place et développer des services et infrastructures de covoiturage
- Action 7 Engager les employeurs sur des paquets d'actions minimales pour la mobilité des salariés
- Action 8 Aider à l'acquisition de voitures électriques et/ou à l'installation de recharges pour les véhicules électriques

La seconde « Mieux transporter les biens » détermine 5 actions structurantes :

- *Action 1* Adapter les infrastructures et réseaux de transport au changement climatique
- *Action 2* Préparer et mettre en œuvre un pacte d'engagement des services de fret ferroviaire
- *Action 3* Développer les infrastructures de recharge et d'avitaillement pour les motorisations alternatives (électrique, GNV...)

- **Action 4** Sensibiliser les donneurs d'ordre afin de les inciter au changement de pratiques (logistique, modes de transports, modalités de livraison...)
- **Action 5** Valoriser les modes de vie et de consommation plus sobres en activités logistiques

A travers ces actions structurantes, il s'agit d'intervenir sur la mobilité voyageurs et marchandises avec un panel large, qui va au-delà de la seule infrastructure de transport : la réduction de la part modale de la voiture individuelle (objectif – 15%), les services avec un renforcement de l'offre de transports collectifs, le matériel roulant, l'énergie, la sobriété et les changements de comportements qu'elle suppose, la réglementation, le partage de l'espace public et la réaffectation de la capacité des infrastructures routières aux modes alternatifs à l'autosolisme, le financement, la résilience...

Cependant, les objectifs fixés ne pourront être atteints sans la mobilisation et la participation actives de tous les acteurs publics et privés concernés, à l'échelle de chaque bassin de mobilités : Autorités Organisatrices des Mobilités, Établissements Publics de Coopération Intercommunale, Collectivités Locales, Gestionnaires de réseaux, Chambres consulaires, Fédérations et Groupements Professionnels, Employeurs, Syndicats, Associations d'utilisateurs, Citoyens...

La planification écologique sera, dans le domaine des transports, une contribution déterminante pour une (r)évolution du système global de mobilité, indispensable pour espérer atteindre les résultats attendus, en matière de d'adaptation face au changement climatique, de réduction des GES et de décarbonation des transports.

4 Le Contrat Opérationnel de Mobilité

4.1 Définition du Contrat Opérationnel de Mobilité

Instauré par la loi LOM, et notamment par les articles L1215-1 et L1215-2 du code des transports, le COM est un contrat qui formalise les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle du territoire de chaque bassin de mobilité.

La loi LOM a consacré pour la Région la fonction de collectivité chef de file pour l'organisation des modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité (article L1215-1 du code des transports).

« La Région conclut, à l'échelle de chaque bassin de mobilité (...) un contrat opérationnel de mobilité avec les autorités organisatrices de la mobilité, les syndicats mixtes de transport mentionnés à l'article L. 1231-10, les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Peuvent être partie au contrat les autres établissements publics de coopération intercommunale ou tout autre partenaire, dont, le cas échéant, une région limitrophe du bassin de mobilité concerné »⁴.

(Compléments d'informations - paragraphe 5.2/5.3 : 5.2 Liste des abréviations et lexique de base)

⁴ Article L. 1215-2 du code des transports.

4.2 Définition du Bassin de Mobilité

L'échelle du bassin de mobilité est représentative de la mobilité du quotidien, relevant notamment de déplacements domicile-travail, et dépassant les frontières administratives des AOM.

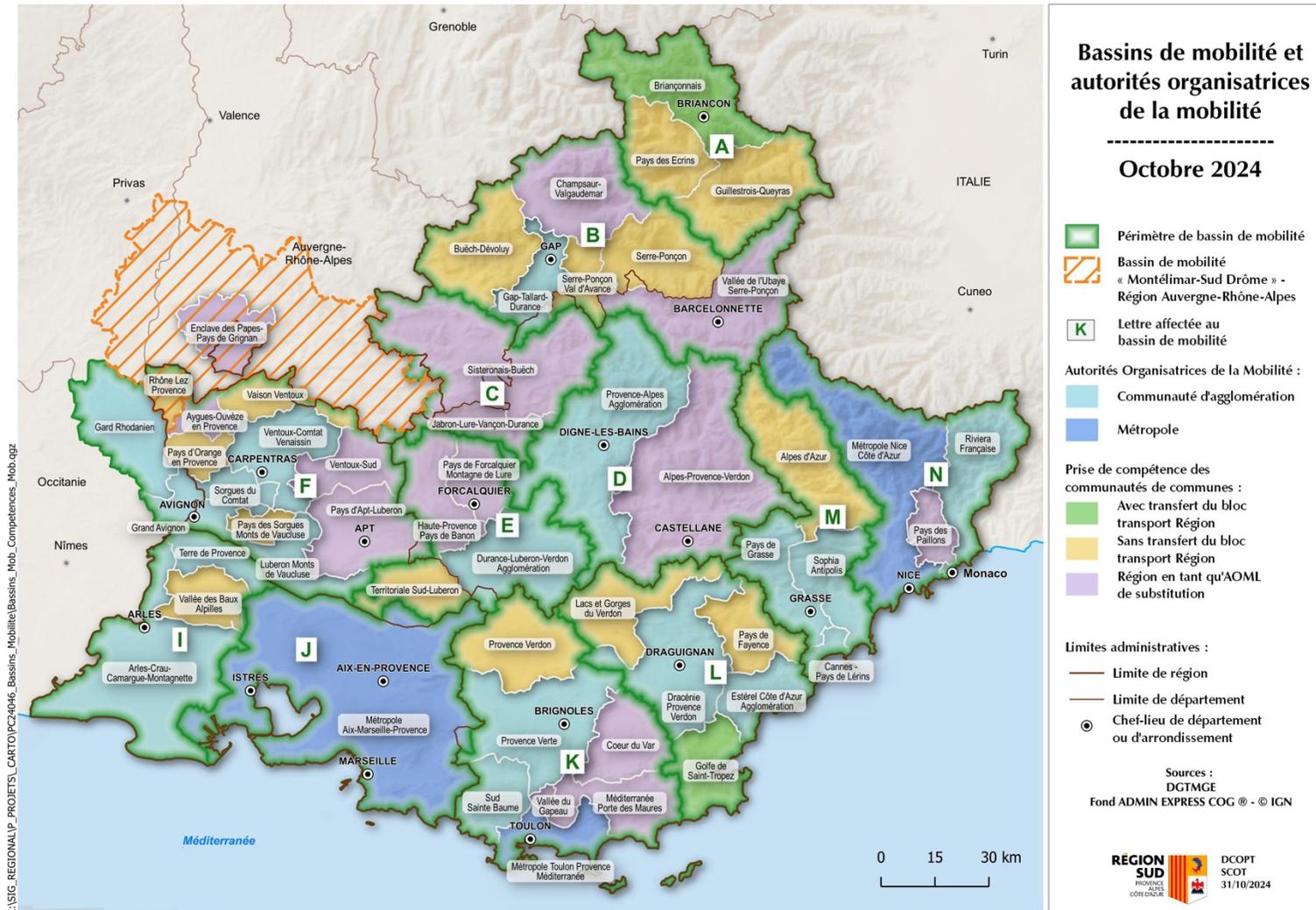


Figure 4 : Bassin de mobilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (source : Délibération N°22-0605 - Approbation de la cartographie des bassins de mobilité, Annexe2)

La coordination des acteurs de la mobilité du bassin doit permettre d'assurer un meilleur service rendu aux usagers en coordonnant et structurant l'action des acteurs publics de la mobilité.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se donne la mission de faciliter la coordination à l'échelle d'un bassin tout en contribuant à l'amélioration des mobilités entre les bassins. Les contrats opérationnels de mobilité (COM), sur chacun des bassins de mobilité, ont vocation d'établir un cadre de coopération avec l'ensemble des EPCI, Régions et Départements concernés, les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges et tout autre partenaire jugé comme pertinent. Ils fixent les principes des collaborations à renforcer, afin notamment de faciliter le passage d'un réseau de transport à l'autre ou d'un mode à l'autre par exemple. Les opérations à dimension intermodale trouveront donc leur place dans ces COM.⁵

4.3 Nature du COM

Le contrat définit notamment les modalités de la coordination avec les gestionnaires de voirie et d'infrastructures pour créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités. C'est un cadre d'actions commun qui porte sur une vision globale et partagée.

Les acteurs de la mobilité dont la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chef de file créent ce cadre d'actions commun autour d'enjeux et d'objectifs collectivement définis, cohérents avec les documents de planification d'aménagement de l'espace et de développement durable ou d'urbanisme en vigueur.

La mobilisation conjointe de l'ensemble des acteurs du bassin de mobilité permet de concilier les ambitions, les usages et les besoins, et d'assurer la cohérence de l'ensemble des actions à l'échelle du bassin. Les enjeux interbassins quant à eux font l'objet de modalités d'association des acteurs des bassins limitrophes dits « territoires associés ».

Les contractualisations partenariales mises en place dans le cadre de l'outil « contrat opérationnel de mobilité » décrivent également une grande implication des acteurs intriqués en matière de portage des projets.

Le contrat opérationnel de mobilité est structuré en quatre parties : le présent tronc commun identique pour chaque contrat opérationnel de mobilité, un état des lieux du bassin en termes de mobilité (socle territorialisé), une déclinaison des objectifs du bassin en termes de mobilité et des annexes incluant notamment les engagements pris dans le cadre du COM.

4.4 Durée du COM

Les parties conviennent que le contrat est conclu pour une durée de quatre ans à compter de sa signature par l'ensemble des membres du comité de bassin. Le contrat entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des parties pour une durée de quatre ans. Le présent COM peut être renouvelé une fois pour permettre la finalisation des travaux d'un nouveau COM à l'issue de la première période

5 Support A4 -VF -Conférence plénière 13 Juin 2023

4.5 Structures de Gouvernance de la mobilité

4.5.1 Le comité de bassin

Cf 4.6

4.5.2 Le comité technique de bassin

Cf 4.6

4.5.3 Les comités des partenaires

Le comité de partenaires régional (COPART régional) : Pour mener à bien le rôle d'AOM régionale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur met en place et anime un comité de partenaires régional conformément au code des transports. Il associe employeurs, professionnels du transport, usagers, habitants et élus régionaux, pour avis sur les décisions mobilité de la Région AOM régionale et chef de file. Il s'agit d'un organe consultatif à l'échelle régionale.

Les comités de partenaires locaux (COPART locaux) : Chaque Autorité Organisatrice de la Mobilité, y compris la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en tant qu'AOM locale par substitution a l'obligation de créer et d'animer un comité des partenaires local, mobilisé a minima une fois par an, sur chacune des 15 communautés de communes n'ayant pas pris la compétence mobilité. Celui-ci, consultatif, est composé de représentants d'association d'usagers, d'employeurs et d'habitants tirés au sort ainsi que d'élus régionaux et locaux.

4.6 Cadre de fonctionnement des instances de gouvernance du COM

4.6.1 Les instances de gouvernance du COM

4.6.1.1 Le comité de bassin (COBASS)

Le comité de bassin (COBASS) est l'instance de prise de décision qui assure notamment la validation politique des propositions du comité technique de bassin (COTECHBASS). Le COBASS devra favoriser le débat entre ses membres dont l'objet premier est d'aboutir dans un délai raisonnable à l'établissement d'une première génération de contrat qui sera soumis aux instances délibératives de chacune des institutions. Le COBASS sera ensuite chargé de suivre, amender, évaluer et réviser la contractualisation. Chaque signataire du COM est membre du COBASS et est représentée par son exécutif, ou la personne qu'il nomme à cet effet.

La présidence du COBASS est assurée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Chaque membre du COBASS désigne le technicien appelé à le représenter au sein du comité technique de bassin (COTECHBASS).

Au cours de l'exécution du COM, le COBASS est l'organe chargé, d'une part, de prévoir les éventuelles évolutions à apporter au COM, en tenant notamment compte des propositions élaborées par le COTECHBASS, et, d'autre part, d'établir le COM révisé qui sera soumis au vote des assemblées délibérantes.

4.6.1.2 Le comité technique de bassin (COTECHBASS)

Le comité technique de bassin (COTECHBASS) est l'instance qui a pour fonction d'assurer la pertinence technique des propositions soumises au COBASS. Ainsi, il est notamment chargé

de valider les propositions émanant des ateliers et de préparer les travaux du COBASS en formulant un avis sur la faisabilité de ces propositions.

L'animation du COTECHBASS est assurée par un technicien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le COTECHBASS pourra se réunir dans la Maison de la Région la plus proche du bassin de mobilité concerné. L'animateur du COTECHBASS peut décider de réunir l'organe dans un autre lieu et il en informe les membres du COTECHBASS.

4.6.1.3 Les ateliers de travail

L'atelier de travail est l'organe de réflexion et de co-construction chargé de faire émerger des propositions, des engagements individuels et collectifs devant nourrir l'élaboration du COM.

La composition des ateliers de travail est définie par les membres du COTECHBASS.

La tenue des instances de gouvernance du COM

4.6.1.4 La tenue du COBASS

4.6.1.4.1 La convocation du COBASS

Le COBASS est mobilisé par son président qui envoie les invitations et établit l'ordre du jour. Les invitations sont adressées par voie électronique dans un délai minimum de deux semaines précédant l'instance.

4.6.1.4.1.1 La séance du COBASS

Le président ouvre la séance, dirige les échanges, fait observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les réunions se tiennent principalement en présentiel. Les réunions ne sont pas publiques. Le COBASS peut valablement se réunir et fonctionner en présence de personnes qui n'en sont pas membres à la condition que leur présence ait été autorisée par le président.

Le président peut, à tout moment, suspendre ou lever la séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, le président donne connaissance au COBASS des travaux récents qui le concernent.

Avant de lever la séance, le président fait part au COBASS des étapes à venir.

Il est établi, pour chaque réunion, un compte-rendu synthétique des débats.

4.6.1.4.1.2 La prise de décision du COBASS

Une décision prise par le COBASS est adoptée par la voie de l'unanimité.

Au terme de la co-construction, le COBASS valide le COM à soumettre à la signature de ses membres. En effet, le COBASS proposera le COM validé aux assemblées délibérantes lesquelles en autoriseront la signature après avis consultatif du comité des partenaires.

4.6.1.5 La tenue du COTECHBASS

4.6.1.5.1 La convocation du COTECHBASS

Le COTECHBASS est mobilisé par son animateur qui envoie les invitations et établit l'ordre du jour. Les invitations sont adressées par voie électronique.

4.6.1.5.2 La séance du COTECHBASS

L'animateur du COTECHBASS est chargé d'ouvrir la séance, de diriger les échanges, de faire observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les réunions ne sont pas publiques. Les réunions se tiennent principalement en présentiel. Le COTECHBASS peut valablement se réunir et fonctionner en présence de personnes qui n'en sont pas membres à la condition que leur présence ait été autorisée par l'animateur.

L'animateur du COTECHBASS peut, à tout moment, suspendre ou lever la séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, l'animateur donne connaissance au COTECHBASS des travaux récents qui le concernent.

Avant de lever la séance, l'animateur fait part au COTECHBASS des étapes à venir.

Il est établi, pour chaque réunion, un compte-rendu synthétique des débats.

4.6.1.5.3 Les propositions du COTECHBASS

Les propositions formulées par le COTECHBASS sont adoptées par la voie de l'unanimité.

4.6.1.6 *La tenue des ateliers de travail*

4.6.1.6.1 La convocation de l'atelier de travail

L'atelier est mobilisé par l'animateur du COTECHBASS qui envoie les invitations et communique sur les thématiques abordées.

Les invitations sont adressées par voie électronique.

4.6.1.6.2 Le déroulement de l'atelier de travail

L'animateur du COTECHBASS est chargé d'ouvrir la séance, d'animer l'atelier, de faire observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les ateliers ne sont pas publics. Les ateliers se tiennent principalement en présentiel.

Avant de débiter l'atelier, l'animateur donne connaissance aux participants du déroulé de l'atelier et des objectifs de celui-ci.

Avant de clôturer l'atelier, l'animateur présente aux participants un compte rendu des travaux effectués. Enfin, il est établi, pour chaque atelier, un compte-rendu synthétique des travaux.

4.6.1.6.3 Les propositions de l'atelier de travail

Les propositions qui sont formulées dans le cadre des ateliers sont présentées en COTECHBASS pour validation.

4.6.2 Les principes de construction du COM

De manière générale, lors de l'élaboration des COM, l'ensemble des acteurs se soucieront de l'équité entre les territoires.

4.6.2.1 L'égalité des participants

La co-construction du COM repose sur le principe d'égalité de ses participants.

4.6.2.2 Le principe de subsidiarité

Les acteurs et décideurs qui interviennent dans la co-construction des COM rappellent que ce travail ne se substitue pas aux réflexions ou actions d'autres acteurs administrativement compétents sur d'autres échelles géographiques ou techniques.

Les parties s'engagent à respecter le principe de subsidiarité en affirmant que, dans le cadre des compétences dont chaque partie dispose, l'action revient à l'autorité administrative compétente la plus proche de l'action considérée.

Les parties s'engagent à assurer l'interface avec les communes qu'elles représentent au regard de leurs compétences et pouvoirs de police en matière de gestion de voirie. De la même manière, les EPCI s'engagent à assurer l'interface avec les organes de planification qui interviennent sur leurs territoires.

4.6.2.3 Le principe d'efficacité

La volonté de pragmatisme, c'est-à-dire d'efficacité, est au cœur de la présente méthodologie de co-construction.

À cet effet, les différentes parties s'engagent à :

Mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité sur la période 2025-2029 afin de créer et organiser des conditions favorables au développement durable des mobilités,

Prendre part à la mise en œuvre des actions définies dans le contrat, et associer les partenaires et acteurs compétents,

Collaborer dans une logique d'amélioration continue et d'expérimentation, au service des usagers et de la cohésion sociale,

Communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes.

Enfin, les acteurs s'engagent à saisir concomitamment leur organe délibérant afin d'approuver le COM et d'autoriser leur exécutif à le signer.

4.7 Évaluation du COM

Le contrat fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours présentée au Comité des Partenaires (COPART). Par ailleurs, chaque autorité organisatrice rend compte annuellement de la mise en œuvre du contrat au comité des partenaires (la Région au COPART régional et chaque AOM locale au COPART local correspondant).

L'annexe 4 « Évaluation de l'atteinte des objectifs généraux du bassin de mobilité » et l'annexe 5 « Suivi de la mise en œuvre des engagements du contrat opérationnel de mobilité » détaillent le périmètre et la méthodologie, la périodicité et le protocole d'évaluation du COM.

4.8 Modalités de révision

Au cours de l'exécution du COM, le COBASS est l'organe chargé, d'une part, de prévoir les éventuelles évolutions à apporter au COM, en tenant notamment compte des propositions

élaborées par le COTECHBASS, et, d'autre part, d'établir le COM révisé qui est soumis au vote des assemblées délibérantes ou à la validation des acteurs non publics.

4.9 Modalités de résiliation et de règlement des différends

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par chacune des parties, dans un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure si lesdits griefs n'ont pas été éteints dans ce délai.

Tout litige né de l'application du COM fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable, en cas d'échec de celle-ci, le litige sera porté devant le tribunal administratif territorialement compétent.

5 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1 Objectifs SRADDET consacrés directement aux mobilités et applicables sur l'ensemble du territoire régional

Les objectifs sont :

- Améliorer le réseau régional de transports collectifs. Cela passe par le report de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs en :
 - Déployant une offre régionale de transports en commun adaptée aux territoires selon leur densité urbaine
 - Favorisant les complémentarités et l'optimisation de la coordination entre les dessertes urbaines, interurbaines et ferroviaires
 - Accompagnant les offres de transport locales adaptées aux évolutions sociodémographiques

Ces objectifs nécessitent de coordonner les prescriptions des PDM/PDMS (règle LD2-Obj42)

- Faciliter et améliorer l'intermodalité. Elle sera possible en :
 - Optimisant les pôles d'échanges multimodaux (PEM), par l'élaboration d'une charte de services communs et d'exploitations de ces PEM (Règle LD2-Obj39)
 - Renforçant la cohérence entre réseaux et services par le biais d'objectifs de rabattement en transports en communes et modes actifs vers les gares ou PEM, identifiés comme stratégiques par la Région et dans les SCOT /PDM -PDMS (Règle LD2-Obj40)
 - En déployant et coordonnant un réseau d'infrastructures en site propres, couplée à des équipements d'accès et de stationnement, type parcs relais (Règle LD2-Obj46)
 - Développer avec l'ensemble des AOMD une information facilement accessible, une billettique simplifiée, une tarification harmonisée et multimodale
- Favoriser les modes actifs et les nouvelles pratiques de mobilité. Cela sera rendu possible en :
 - Contribuant au report de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs, tout en développant des mobilités actives et des modes de transport plus propres.

Ces objectifs passent également par la mise en œuvre du schéma régional des véloroutes et voies vertes en connectant les itinéraires à un maillage local (Règle LD-Obj22A)

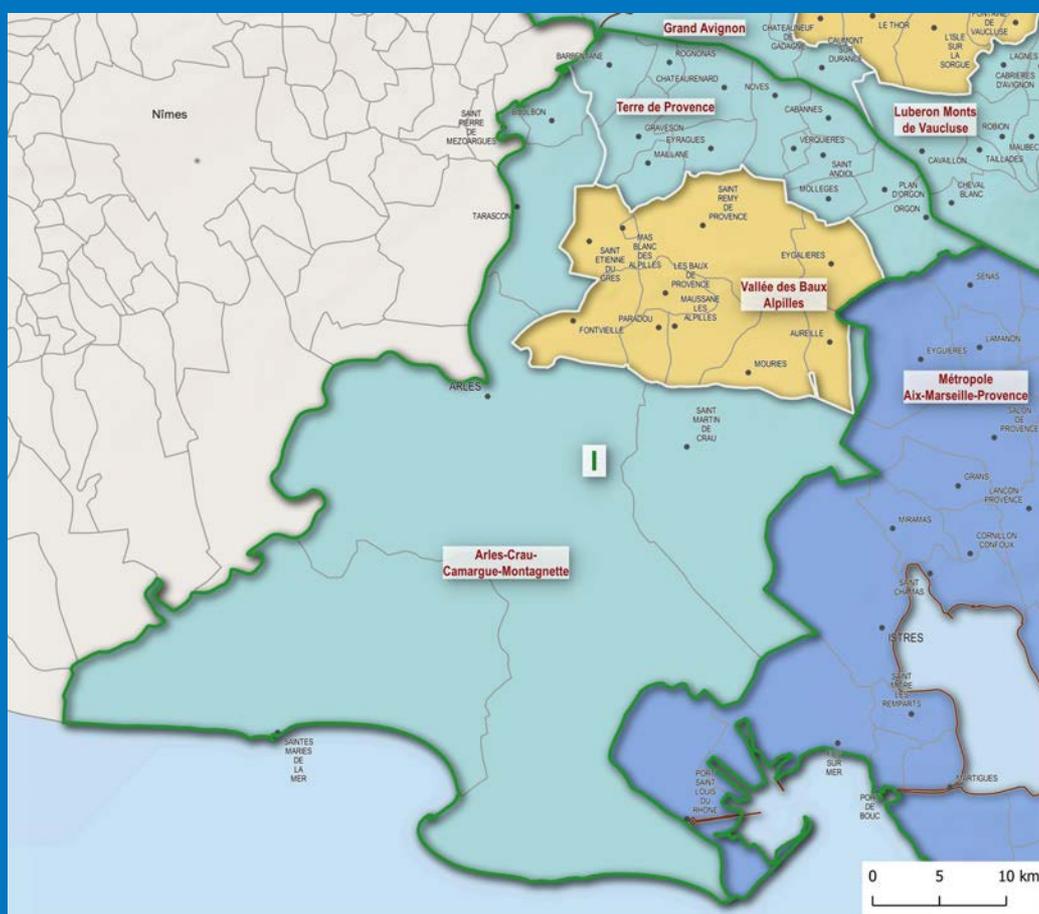
- Améliorer la cohérence urbanisme-mobilités. Elle se concrétisera en :
 - Privilégiant l'intensification urbaine autour des dessertes et transports collectifs (gare, pôles d'échanges), en fixant des objectifs de de qualité urbaine pour les programmes d'aménagement des quartiers de gare ou de PEM (Règle LD2-Obj35)

Ces objectifs organisent et optimisent l'accessibilité des zones d'activités économiques en transport en commun et /ou par tout mode de déplacements alternatifs à l'autosolisme (Règle LD1-Obj5 C)

- Améliorer la grande accessibilité régionale et le maillage routier régional. Il s'agit de :
 - Prendre en compte le schéma des itinéraires d'Intérêt Régional pour conforter les liaisons avec les territoires limitrophes et l'arc méditerranéen et **accélérer la réalisation de la ligne nouvelle Provence Alpes Côte d'Azur (LNPCA), essentielle au renforcement des transports du quotidien (Règle LD2-OBJ45)**
 - Améliorer la chaîne logistique en favorisant le report modal notamment vers le fer ou le fluvial, tout en préservant les capacités multimodales de la logistique régionale. Cela se concrétisera en :
 - Améliorer la performance de la chaîne logistique jusqu'au dernier kilomètre, en favorisant le report modal, par le développement de la logistique et la structuration des implantations (Règles LD1-OBJ3 B et LD1-OBJ3 C)
- Articuler les politiques de mobilité et coordonner les AOM, dans la conformité de la stratégie régionale de chef de file de l'intermodalité. Il va s'agir de :
 - S'accorder sur une stratégie cohérente des mobilités avec les AOM et définir les modalités de l'action par un dialogue permanent (**Règle LD3-Obj66**)
 - Rechercher des financements innovants pour pérenniser le développement des transports collectifs, en établissant de nouveaux équilibres économiques des infrastructures et des services de transport (**Règle LD3-Obj68**)

Contrat Opérationnel de Mobilité

SOCLE TERRITORIALISE



DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



SOMMAIRE

1	LE BASSIN DE MOBILITE I	36
1.1	PORTRAIT DU TERRITOIRE	36
1.2	MOBILITE : EXTRAITS DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION, ETUDES ET ACTIONS EN COURS	38
1.3	ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE	52
1.4	VOLUMETRIE DES DEPLACEMENTS ET REPARTITION MODALE	54
1.5	INFRASTRUCTURES DE MOBILITES EXISTANTES	59
1.6	SERVICES DE MOBILITES	61

1 Le bassin de mobilité I

Le présent Contrat Opérationnel de Mobilité porte sur le bassin de mobilité I.

Le socle territorialisé permet de créer une base commune de connaissance de la mobilité à l'échelle du bassin de mobilité.

Il donne une vue d'ensemble du bassin de mobilité, en proposant un état des lieux notamment cartographique des réflexions, actions et services existants en lien avec la thématique mobilité. La première partie offre un résumé des principaux éléments stratégiques déjà inscrits par les acteurs du bassin dans leurs documents de planification. La seconde partie décrit les principales données de la mobilité via l'organisation socio-économiques du territoire, les flux et les modalités de déplacement. Enfin le socle territorialisé recense les principales infrastructures et services de mobilité existant sur le bassin au moment de la rédaction du Contrat Opérationnel de Mobilité.

1.1 Portrait du territoire⁶

Le bassin de mobilité I est composé de trois EPCI, 29 communes et 171 380 habitants.

EPCI du bassin de mobilité I :

- Communauté d'Agglomération Terre de Provence (TDP)
- Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA)
- Communauté d'Agglomération d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette (CAACCM)

Dans le cadre de la démarche de co-construction des COM, la Région Occitanie et les EPCI suivants sont conviés à participer au titre de territoire associé :

- CA Luberon Monts de Vaucluse
- Métropole d'Aix-Marseille-Provence (AMP)
- CA du Grand Avignon

⁶ Source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin E, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

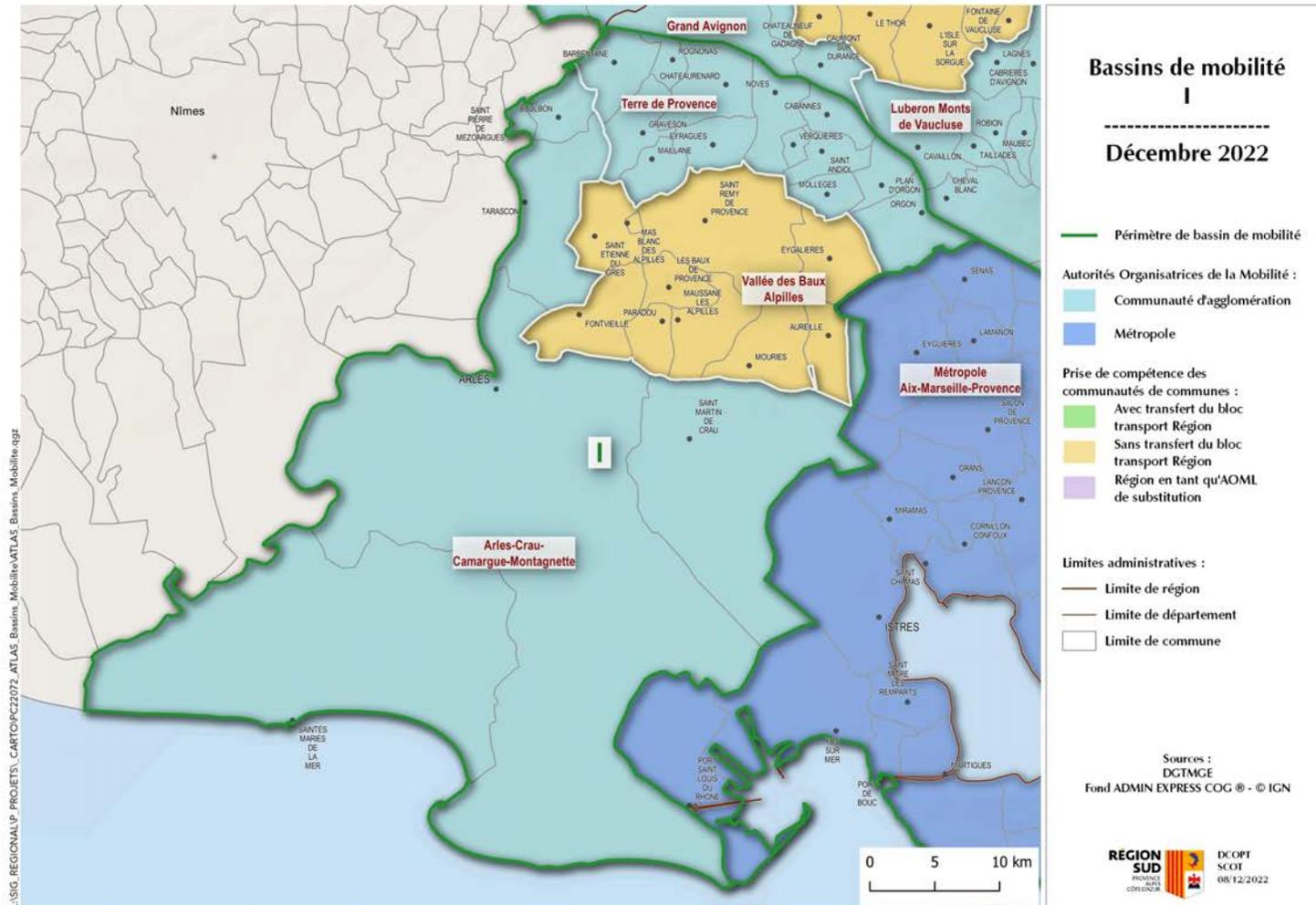


Figure 1 : Bassin de mobilité I (source : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, DGTME, 2023)

Le bassin de mobilité I est localisé dans sa totalité dans le département des Bouches-du-Rhône (13). Le territoire est composite et à dominante rurale avec cependant des disparités infra-territoriales.

Côté façade maritime il y a de grands espaces ouverts (Crau, Rhône, Camargue) et la présence de pôles urbains, un relief calcaire présentant un patrimoine urbain de qualité (Alpilles), un bocage agricole, une population et un réseau viaire denses (secteur Val de Durance). Le territoire est traversé par le Rhône du Nord par Tarascon vers le Sud en direction d'Arles et de la mer.

Le bassin de mobilité I s'inscrit au cœur d'un réseau autoroutier développé, qui longe son territoire sur ses abords Est et Ouest (A9 et A7), et qui le traverse d'Est en Ouest via l'A54 qui se poursuit sur un tronçon de la RN113 entre Arles et Saint-Martin-de-Crau. Le projet de contournement Sud d'Arles devrait venir compléter le réseau autoroutier et améliorer les déplacements de transit, ainsi que le fonctionnement interne à la ville (SCoT).

En ce qui concerne l'offre de transport ferroviaire, le bassin dispose de lignes régionales, et nationales (Intercités et arrêts TGV à Arles). La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est autorité organisatrice des TER, ainsi que la Région Occitanie pour certaines liaisons. Le territoire bénéficie de la présence de quatre gares (Arles, Saint-Martin de Crau, Orgon et Tarascon sur Rhône) et est desservi par cinq lignes ferroviaires voyageurs en fonctionnement.

C'est une partie du département où le taux de pauvreté est élevé même si on constate des disparités selon les communes.

1.2 Mobilité : extraits des documents de planification, études et actions en cours⁷

La mobilité est un élément clé du développement territorial et fait l'objet d'orientations stratégiques dans différents documents de planification, tels que les plans de mobilité mais aussi les plans climat-air-énergie territoriaux ou encore les schémas de cohérence territoriale.

Afin de consolider une compréhension d'ensemble de la mobilité à l'échelle du bassin, les orientations inscrites par chaque acteur dans ses documents de planification ont été synthétisées et rassemblées ci-après par thématiques, prescrites par le code des transports, et qui sont :

1. Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité ;
2. Les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité ;
3. Les modalités de gestion des situations dégradées ;
4. Le recensement et la diffusion des pratiques et des actions de mobilité ;
5. L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité ;
6. La décarbonation des mobilités (thématique non prescrite par le code des transports, ajoutée par la Région Provence-Alpes-Côte-D'Azur).

⁷ Source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin I, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

Pour décrire les orientations mobilité des territoires du bassin de mobilité ne disposant pas de documents de planification, une liste de leurs principales études et actions planifiées ou réalisées est dressée.

Les 3 EPCI sont regroupés dans un PETR et ces EPCI lui ont transféré les compétences d'élaboration du SCOT et du Plan Climat Energie Territorial (PCAET).

Les trois territoires composant le bassin sont couverts par :

- une stratégie de mobilité définie dans le SCoT du Pays d'Arles valant PCAET (actuellement en révision, approbation prévue en 2026)
- Le PCAET portant sur la période 2016-2021 est achevé. La révision actuellement en cours du SCoT tiendra lieu de PCAET.

Tableau 1 : Documents intercommunaux de planification des mobilités Bassin I (source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin I)

EPCI	Plan de mobilité	PCAET	SCOT	SCOT -PCAET
Terre de Provence Agglomération	En cours d'élaboration 2025-2035	2016-2021	2019	En cours d'élaboration
CC Vallée des Baux Alpilles	-	2016-2021	2019	En cours d'élaboration
CA d'Arles Crau Camargue Montagnette	-	2016-2021	2019	En cours d'élaboration

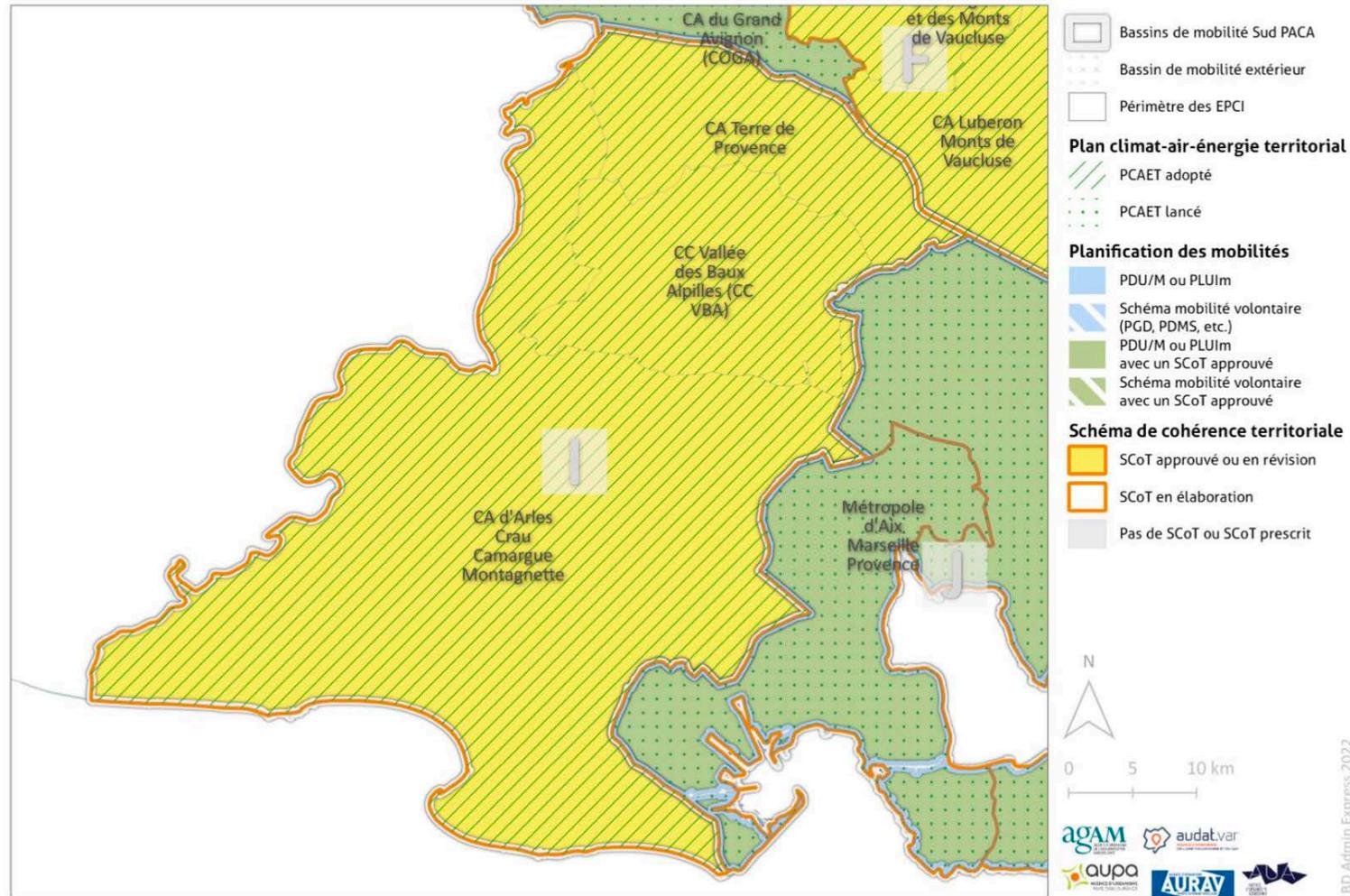


Figure 2 : Bassin de mobilité I (Source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin I, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme)

1.2.1 Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité

Il s'agit ici de lister les orientations et les actions présentes dans les documents de planification qui contribuent au développement ou sont en lien avec les différentes formes de mobilité et l'intermodalité. Cette thématique large comprend par exemple les transports en commun, les mobilités actives et partagées ainsi que les services permettant une chaîne de déplacement fluide et aisée.

1.2.1.1 Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Arles

- Actions en faveur des TC interurbains :
 - 3 niveaux d'axes de desserte :
 - Niveaux 1 et 2 : renforcer les liens entre la ville-centre, les villes structurantes et les villes centres des territoires voisins. Ces axes constitueront à terme la colonne vertébrale des transports collectifs du territoire.
 - Niveau 3 : favoriser le rapprochement des bourgs et villages avec la ville-centre et les villes structurantes, voire le désenclavement de certains secteurs nécessitant une offre de mobilité à renforcer ou à déployer.



Les grands projets d'infrastructures

- Voies structurantes : - Liaison Est-Ouest (LEO),
 - Contournements routiers à Arles et Châteaurenard,
 - Liaison «A56» Salon-de-Provence/Fos-sur-Mer
- Port de plaisance d'Arles
- Sécurisation et confortement des digues du Rhône

Points d'intermodalités et connexions vers l'extérieur du territoire

- Gare TGV existante / en projet (Manduel)
- Pôles d'échanges existants (gare/halte routière)
- Parkings relais en projet
- Connexions vers l'extérieur

Une offre de transports collectifs hiérarchisée

- COMMUNE Niveau 1 : desserte prioritaire
- COMMUNE Niveau 2 : offre complémentaire en réseau
- COMMUNE Niveau 3 : réseau à terme
- COMMUNE Desserte des bourgs et villages à conforter

Réseaux de modes doux en projets

- Reconversion de lignes : - Barbantane-St Andiol
 - Sud des Alpes
- La piste cyclable le long de la Durance
- Les itinéraires cyclables longue distance

0 ≈ 1/250 000 10 km



Données de contexte

- Réseau ferré
- Réseau autoroutier
- Réseau primaire
- Réseau secondaire
- Ports industriels-por-tuaires / de plaisance
- Tâche urbaine
- Dignes existants

cartographie AUPA - Avril 2019

Figure 3 : organisation des mobilités et des infrastructures (source : analyse SCOT Pays d'Arles)

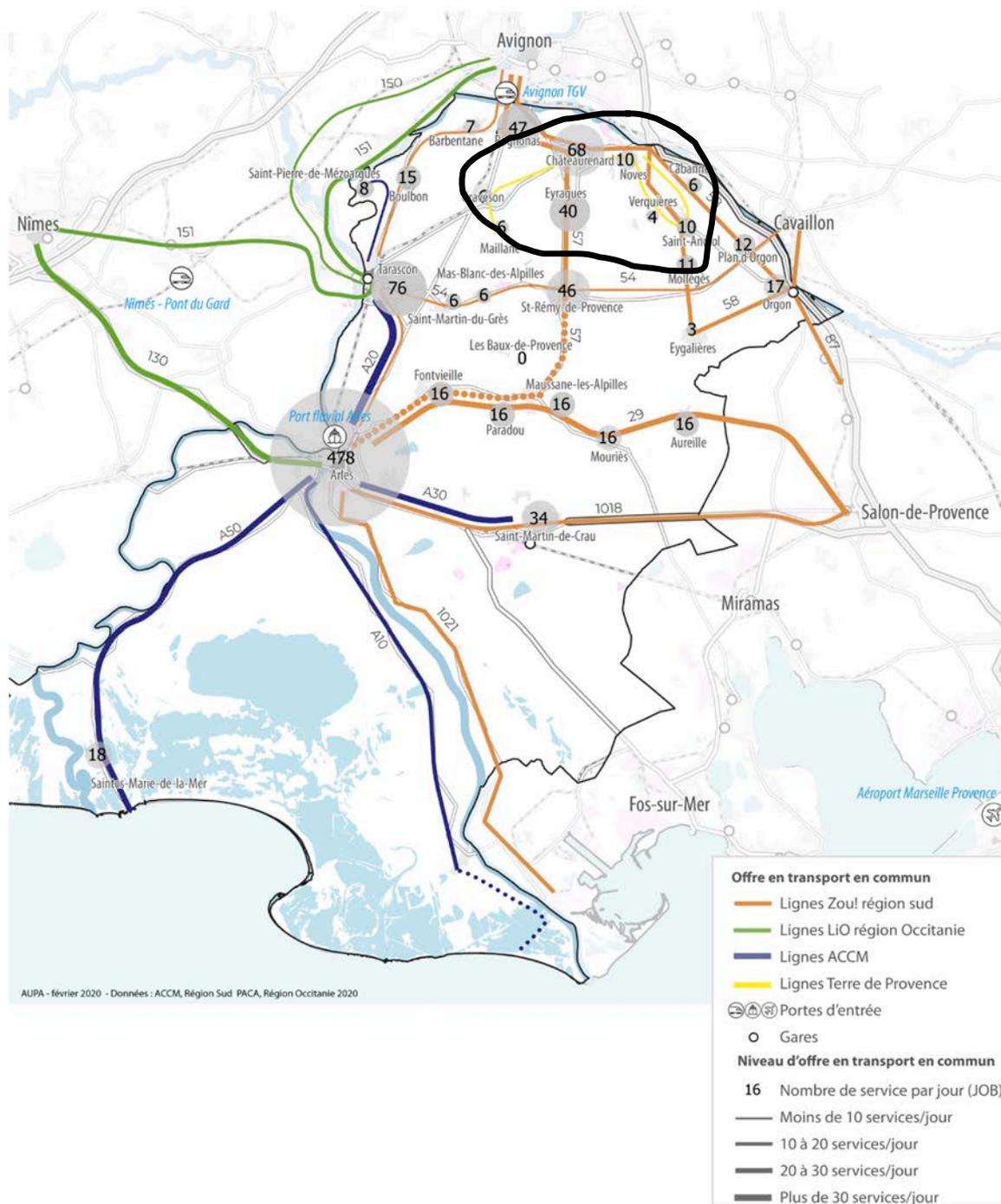


Figure 4 : Offre de transports en commun (source : la mobilité en pays d'Arles – une première approche des enjeux – AUPA – juin 2020)

- La circulation automobile :
 - S'appuyer sur un schéma routier hiérarchisé connectant les principaux pôles de développement du territoire
 - Reconnaître comme voies majeures celles permettant de rejoindre l'A7 et l'A54
 - Limiter les pollutions et nuisances liées au trafic automobile et poids lourds
 - Améliorer et sécuriser certains trajets (RD99 et RD570n)
 - Favoriser le partage de voiries entre les différents modes en particulier avec la requalification des voies en boulevard urbain
 - Désengorger les entrées de ville

- Actions en faveur du vélo :
 - Favoriser les aménagements nécessaires aux itinéraires cyclables de longue distances (véloroute et voies vertes, pour les déplacements touristiques et de loisirs) : V65, Eurovéloroute 8, Eurovéloroute 17
 - Compléter par un maillage plus fin entre les communes du territoire (aménagement le long de la Durance, Barbentane-Saint-Andiol, le sud des Alpilles) et par une connexion avec les réseaux d'itinéraires cyclables urbains au sein des communes

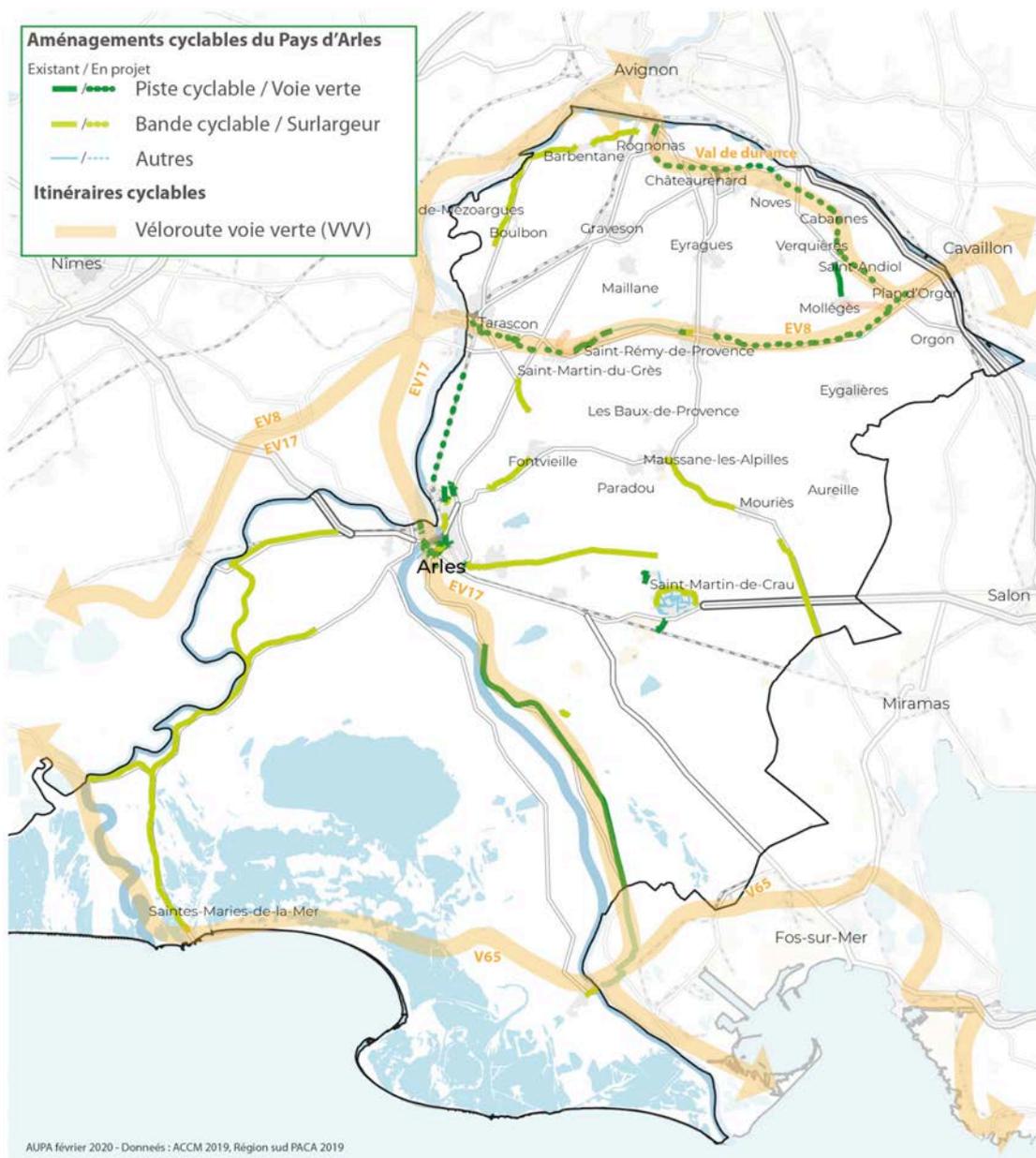


Figure 5 : Aménagements cyclables du Pays d'Arles (source : la mobilité en pays d'Arles – une première approche des enjeux – AUPA – juin 2020)

- Actions en faveur de l'apaisement de l'espace public et des piétons :
 - Rendre les modes doux le plus attractif possible à l'échelle communale
 - Mettre en place des dispositifs pour l'apaisement de la circulation et la sécurisation des modes doux dans les centres urbains (plateaux, zones 30, de rencontre ou piétonne...)
- Actions en faveur de la mobilité touristique :
 - S'appuyer sur les infrastructures de transport support du développement touristique, notamment en maintenant la desserte TGV existante sur Arles et en promouvant les liaisons avec les gares TGV et les aéroports voisins
 - Favoriser, organiser, structurer le tourisme d'affaires en lien avec la proximité des aéroports et des grandes agglomérations (Avignon, Nîmes, métropole Aix-Marseille)
 - Renforcer les équipements et infrastructures valorisant la voie fluviale et la façade maritime, en particulier à Tarascon, Arles et aux Saintes-Maries-de-la-Mer (ports de plaisance, halte fluviale, etc.)
 - Organiser le stationnement aux abords des sites touristiques et promouvoir les liens entre communes voisines pour la découverte des sites par la mise en place notamment de parkings relais, navettes ou le cheminement en modes doux

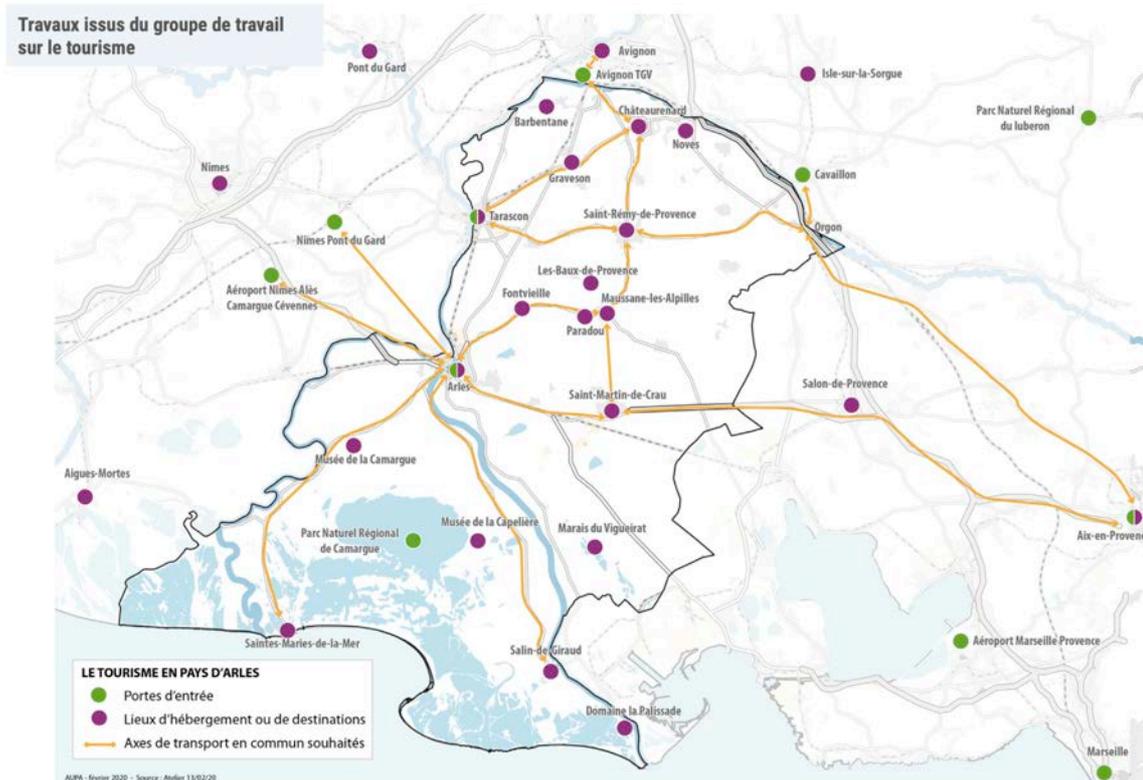


Figure 6 : Le tourisme en Pays d'Arles (source : source : la mobilité en pays d'Arles – une première approche des enjeux – AUPA – juin 2020)

- Actions en faveur de la coordination urbanisme-transport :
Développer prioritairement et intensifier l'urbanisme dans les secteurs desservis par les transports collectifs : autour des gares d'Arles et de Tarascon notamment

1.2.1.2 PCAET du pays d'Arles :

Le PCAET portant sur la période 2016-2021 est achevé. La révision actuellement en cours du SCoT tiendra lieu de PCAET. Les actions du PCAET 2016-2021 sont rappelées ci-dessous :

- Actions en faveur des transports interurbains :
 - Étude de faisabilité pour la réutilisation d'une voie ferrée désaffectée
 - Optimisation de l'offre de TC sur ACCM : vente à distance et développement du TAD
 - Création de dépôts secondaires pour limiter les déplacements de bus à vide sur ACCM
 - Réfléchir à un TAD sur CC VALLÉE DES BAUX-ALPILLES
- Actions en faveur du vélo :
 - Réalisation d'un plan vélo sur ACCM
 - Développement d'aménagements cyclables sur TPA en lien avec les itinéraires touristiques structurants
 - Création d'aménagements modes doux dans les zones d'activité de l'ACCM et de la CC VALLÉE DES BAUX-ALPILLES
 - Prime à l'acquisition de VAE sur Saint-Martin-de-Crau
- Action en faveur de l'apaisement de l'espace public et des piétons :
 - Réduire la place de la voiture dans le centre d'Arles au profit des mobilités douces
- Actions en faveur de la mobilité touristique :
 - Navette électrique en P+R pour accéder à Saint-Rémy-de-Provence en période estivale
 - Développement d'aménagements cyclables sur TPA en lien avec les itinéraires touristiques structurants

1.2.2 Pôle d'échanges Multimodaux et accès à ses pôles

Il s'agit ici de lister les orientations et les actions inscrites dans les documents de planification qui concourent à la création, l'aménagement et au fonctionnement des pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité, notamment en milieu rural, ainsi qu'aux périphériques et système de transport vers et à partir de ces pôles ou aires.

1.2.2.1 Schéma de Cohérence Territoriale Pays d'Arles

- Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :
 - Des pôles d'échanges à conforter : les gares d'Arles, de Tarascon, de Saint-Martin-de-Crau et d'Orgon.
 - Des parkings-relais à aménager : au nord et au sud d'Arles, à Barbentane et à Rognonas.
 - Conforter la Halte routière de Chateaufort et améliorer son accessibilité.

Les différents pôles d'échanges et plate-forme multimodale du Pays d'Arles

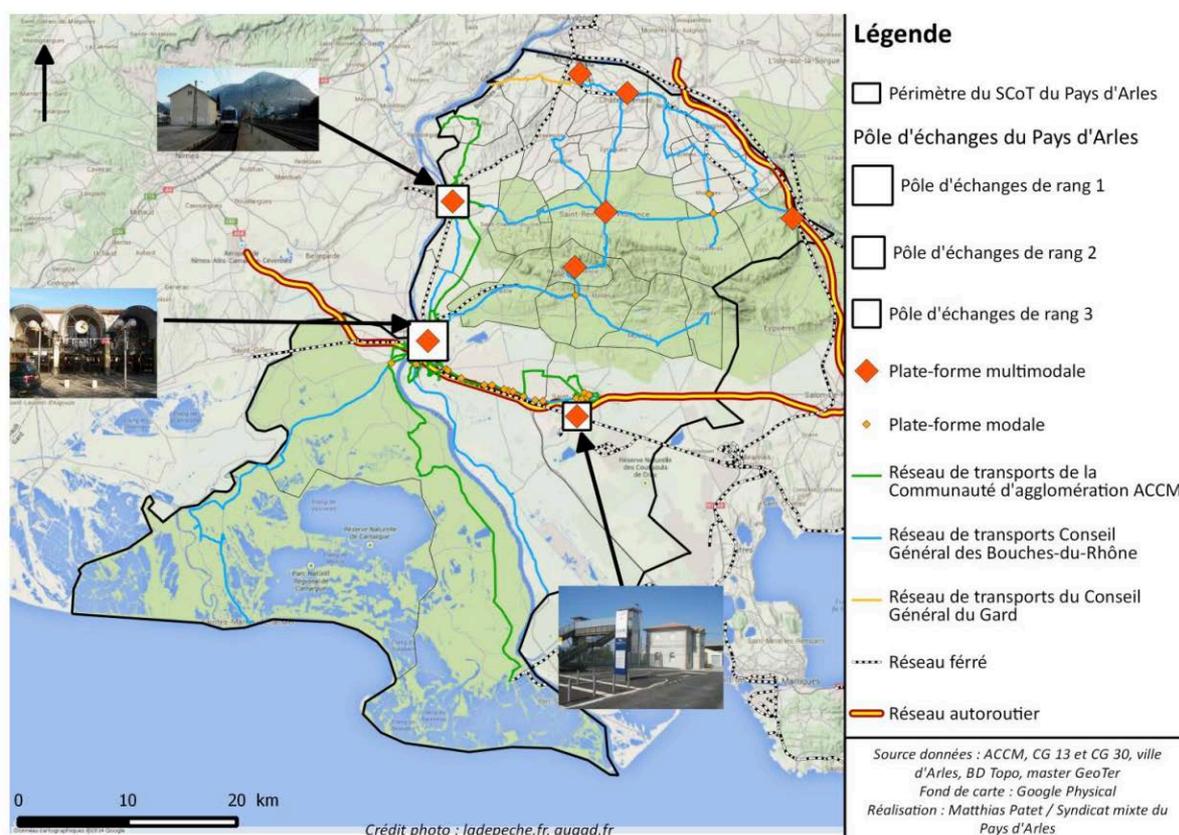


Figure 7 : les PEM du Pays d'Arles (source : analyse du SCOT Pays d'Arles)

1.2.2.2 PCAET du pays d'Arles :

Le PCAET portant sur la période 2016-2021 est achevé. La révision actuellement en cours du SCoT tiendra lieu de PCAET. Les actions du PCAET 2016-2021 sont rappelées ci-dessous :

- Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :
 - Création d'une plateforme multimodale autour de la gare d'Arles
 - Aménagement d'un quartier durable autour de l'ancienne gare de Chateaufort (développement des modes actifs et des transports en commun en site propre à long terme)

1.2.3 Modalités de gestion des situations dégradées

Le territoire est soumis à différents risques allant des accidents aux catastrophes naturelles ou humaines (incendies, inondations, ...) en passant par des situations pouvant avoir des incidences fortes sur la circulation routière (accidents, blocage(s) routier(s)...) ou des transports publics (grève, pénuries de carburant...). Ainsi, au vu de l'importance revêtue par les déplacements tous modes et à la responsabilité particulière des autorités organisatrices de la mobilité, il est nécessaire de coordonner les décisions et de partager les informations pour éviter les risques et faciliter l'information des habitants et visiteurs.

Cette thématique est peu ou pas traitée par les documents intercommunaux de planification locale, la gestion des situations les plus impactantes revient aux Préfectures de département.

Conformément au Code de la sécurité intérieure, articles L731-3 à L731-5, les intercommunalités et les communes exposées à au moins un risque majeur doivent élaborer un plan communal ou intercommunal de sauvegarde. De plus, une commune exposée à au moins un risque majeur, doit (article L. 125-2 du code de l'environnement) en informer ses administrés en élaborant et mettant à leur disposition un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Cet outil d'information préventive vise à préparer la population à bien réagir en cas de crise.

La prise en compte dans ces documents de la dimension transport public serait un atout.

1.2.4 Recensement et diffusion des pratiques de mobilités

Les seules infrastructures et services de mobilités ne permettant pas le report modal, ce chapitre liste les orientations et les actions présentes dans les documents de planification qui contribuent au recensement, aux diagnostics et à la diffusion, communication des pratiques de mobilité ainsi que les dispositifs mis en œuvre en particulier pour améliorer la cohésion sociale et territoriale.

1.2.5 Aide à la mise en place d'infrastructures et de services de mobilités

Les documents de planification n'intègrent pas les données concernant la mise en place des projets. Mais de nombreuses aides existent permettant un accompagnement technique ou financier des porteurs de projets, on peut notamment citer le CEREMA, l'État, les Départements et la Région. L'ensemble des aides est répertorié sur le site aides et territoires : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr>.

Les Départements (Vaucluse, Gard, Drôme, Alpes de Haute Provence) disposent de cadre d'intervention pour les aménagements cyclables et dans certains cas les équipements

1.2.6 Décarbonation

Axe fort de la politique régionale, la décarbonation des modes de déplacement et des flottes de véhicules professionnels et privés est nécessaire et complémentaire aux orientations ci-dessus visant au report modal notamment. Les documents de planification ont pris en compte cette transition et intègrent également des actions qui contribuent à la décarbonation des

mobilités à travers le verdissement des sources d'énergies mais aussi la mobilité partagée ou encore la démobilité.

1.2.6.1 Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Arles

- Action en faveur de la mobilité partagée :
 - Développer le covoiturage et l'autopartage : solution complémentaire à l'offre existante, notamment dans les secteurs peu desservis par les transports collectifs.
- Actions en faveur des livraisons et de la logistique :
 - Appuyer la cohérence à l'échelle régionale en cherchant à faciliter le transport de marchandises vers le GPMM depuis notamment Arles, Saint-Martin-de-Crau et les pôles de redéploiement du MIN.
 - Développer la filière logistique autour de pôles stratégiques et structurants, notamment le pôle logistique de Saint Martin-de-Crau ou le pôle fluvio-portuaire d'Arles.
 - Créer les conditions pour faire du Pays d'Arles un relais du Port Autonome de Marseille, en s'appuyant sur le port fluvial d'Arles et la plateforme logistique de Saint Martin-de-Crau.
 - Améliorer la qualité paysagère des zones d'activité en évitant leur étirement le long des routes, notamment les zones d'activité logistiques.
 - Soutenir l'évolution vers un fret urbain optimisé et propre.
- Action en faveur de la mobilité propre et décarbonée :
 - Développement de bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides.

1.2.6.2 PCAET du pays d'Arles :

Le PCAET portant sur la période 2016-2021 est achevé. La révision actuellement en cours du SCoT tiendra lieu de PCAET. Les actions du PCAET 2016-2021 sont rappelées ci-dessous :

- Action en faveur de la mobilité partagée :
 - Sensibilisation au covoiturage et proposition de flotte de vélos dans le cadre des plans de déplacements professionnels et domicile-travail des agents de la ville d'Arles.
- Actions en faveur des livraisons et la logistique :
 - Développement de la logistique bas-carbone : désenclavement du port fluvial d'Arles, création d'une plateforme de transfert route/rail à Saint-Martin-de-Crau
 - Développement de circuits courts de proximité : circuits mutualisés de livraison, point de vente collectifs
- Actions en faveur de la mobilité propre et décarbonée :
 - 48 bornes de recharge pour les véhicules électriques sur le Pays d'Arles par SMED 13
 - 10 stations de recharge sur CC Vallée Des Baux-Alpilles
 - 2 stations sur Arles et Tarascon soit 4 bornes rapides

- Véhicules propres dans les flottes publiques (plusieurs communes CC Vallée Des Baux-Alpilles, centre hospitalier d'Arles)
- Changement d'énergie de la flotte de bus d'ACCM

1.3 Analyse socio-économique

Un panorama démographique et notamment de la répartition de la population au regard de l'existence de pôles économiques générateurs de flux permet de mieux comprendre les composantes des déplacements de la population et le trafic de transit à l'échelle du bassin de mobilité

Le bassin de mobilité I compte une population de plus de 171 000 habitants. La densité de population est de 84,4 hab./Km² sur le bassin de mobilité.

Tableau 2 : Population du Bassin I par EPCI en 2020 (source : INSEE)

EPCI	Population 2020	Nombre d'emplois 2020	Nombre d'actifs occupés 2020
Terre de Provence Agglomération	59 920	18125	25 317
CC Vallée des Baux Alpilles	27 762	10 456	11 141
CA d'Arles Crau Camargue Montagnette	83 698	31 516	29 492
TOTAL BASSIN I	171 380	60 097	65 950

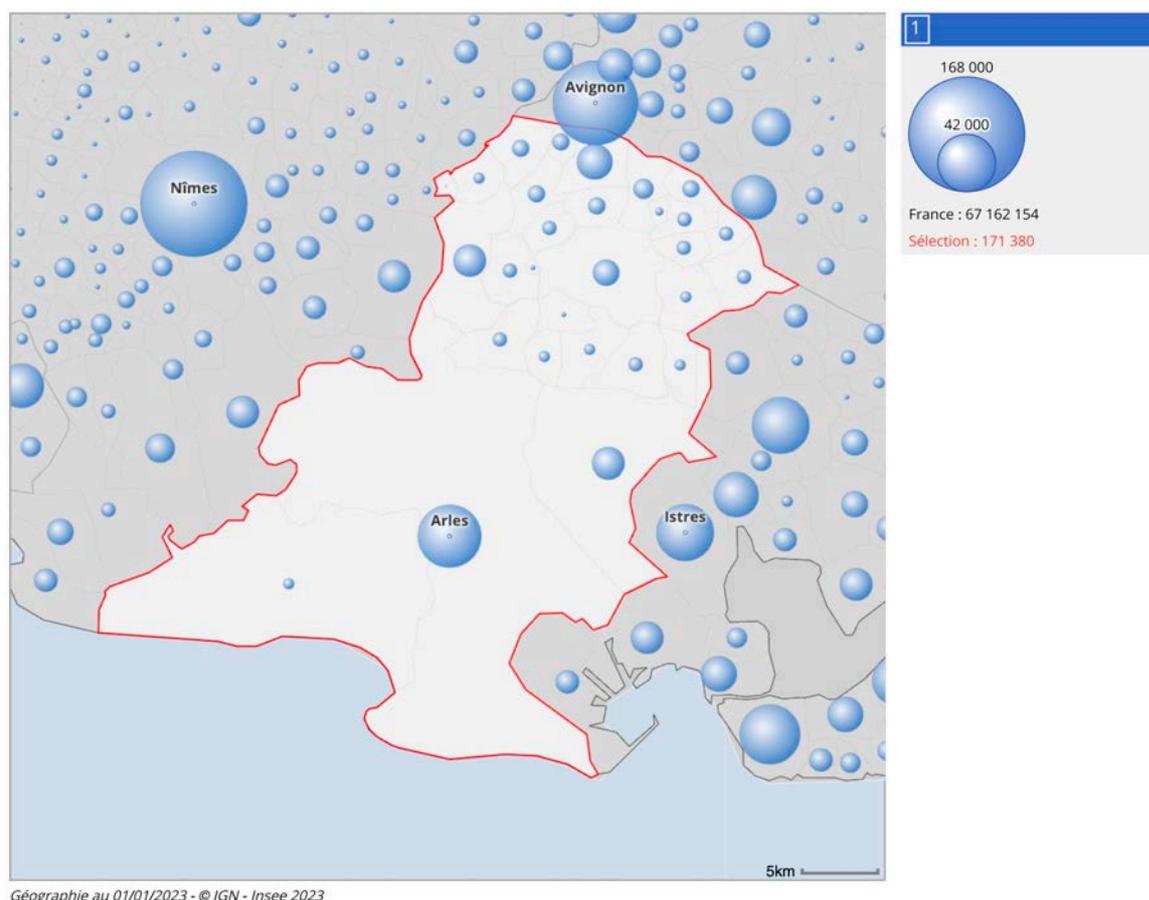


Figure 8 : Population municipale 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

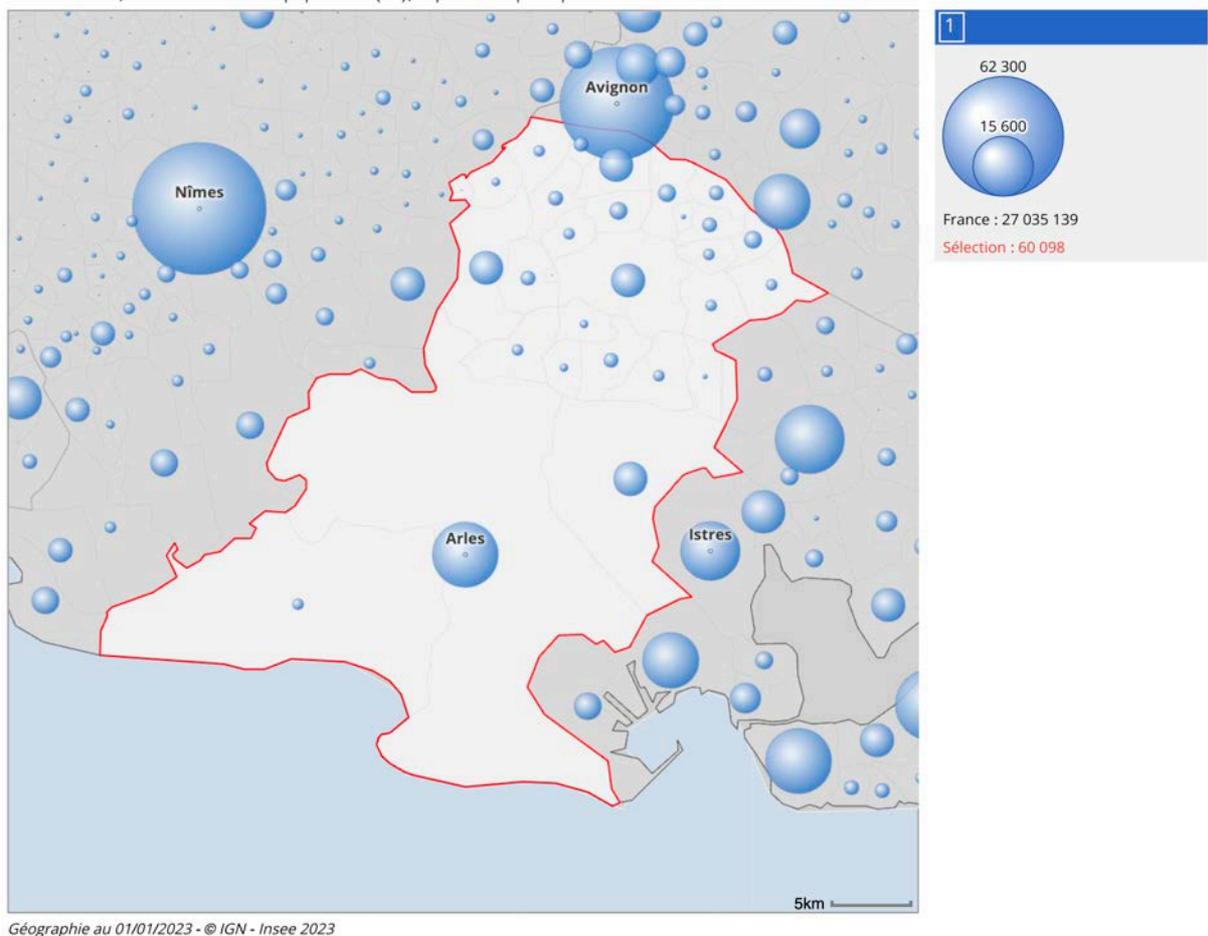


Figure 9 : Nombre d'emplois au lieu de travail 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

1.4 Volumétrie des déplacements et répartition modale

Les principaux flux de déplacements observés à l'échelle du bassin de mobilité, qu'ils soient internes, traversants, pénétrants ou sortant au bassin de mobilité sont décrits ci-dessous. Ces flux prennent en compte les déplacements tous motifs en jour ouvrés de base (JOB). Les données présentées ci-dessous permettent de consolider un état des lieux des déplacements. Ces déplacements sont décrits quantitativement mais également en fonction des modalités de transport.

1.4.1 Volumétrie des déplacements

1.4.1.1 Flux du bassin I

45% des flux ayant leur origine ou leur destination dans le bassin I sont internes au bassin.

Les déplacements depuis et vers le bassin de mobilité représentent 26% des flux.

Tableau 2 : Synthèse flux jour Ouvré de Base - 2017 (JOB) Bassin I (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

Type de flux	Part de flux	Valeur
Interne au bassin I	45%	309 100
Avec les EPCI extérieurs au bassin	55%	376 000
TOTAL	100%	685 100

1.4.1.2 Déplacement internes au bassin I

Le détail des flux internes est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Détail Déplacements Internes - 2017 (source : Systra - Études des flux de déplacements)

Type de flux	Valeur	Part de flux	Total flux Intra EPCI
Intra-EPCI	Terre de Provence Agglomération	72 000	31%
	CC Vallée des Baux Alpilles	30 100	13%
	CA d'Arles Crau Camargue Montagnette	131 900	56%
	TOTAL Intra-EPCI	234 000	76%
Inter-EPCI	75 100	24%	
TOTAL DÉPLACEMENT INTERNES		309 100	100%

76% des flux internes au bassin I sont des flux intra-EPCI.

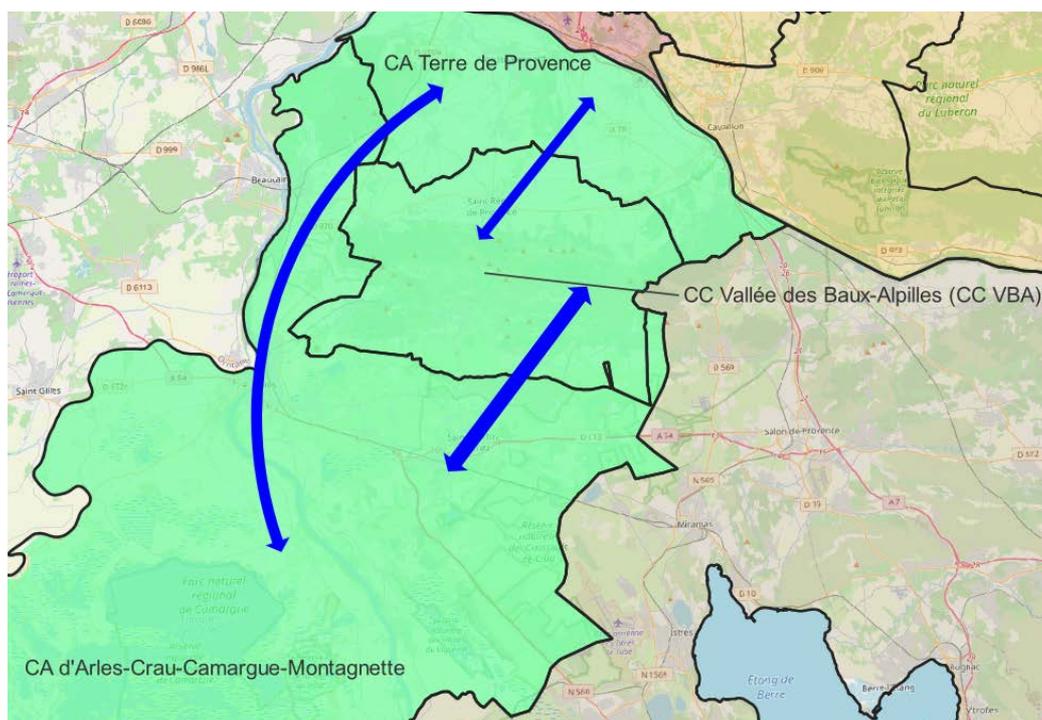


Figure 10 : Déplacements Internes tous motifs Jour Ouvré de Base (Part modale TC) (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

1.4.1.3 Déplacements avec EPCI extérieurs au bassin I

Les principaux flux avec les EPCI extérieurs au Bassin I sont avec la Métropole voisine Aix-Marseille-Provence (AMP) suivie par la CA du Grand Avignon.

Tableau 4 : Déplacements d'échanges avec des EPCI extérieurs au secteur - 2017 (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

EPCI	Valeur	Par de flux
CA Luberon Monts de Vaucluse	24 500	7%
CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)	5 800	2%
CC du Pays des Sorgues et des Monts du Vaucluse	8 000	2%
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	103 500	28%
CA du Gard Rhodanien	6 700	2%
CC du Pont du Gard	11 600	3%
CC de Petite Camargue	4 400	1%
CC Terre de Camargue	4 000	1%
CC Beaucaire Terre d'Argence	35 200	9%
CA de Nîmes Métropole	23 800	6%
CC du Pays d'Orange en Provence	4 100	1%

EPCI	Valeur	Par de flux
CA du Grand Avignon	95 500	25%
CC des Sorgues du Comtat	7 300	2%
Autres EPCI (flux < 4 000)	41 600	11%
TOTAL	376 000	100%

28% des flux avec des EPCI extérieurs au bassin I sont des flux avec la Métropole d'AMP et 25% avec la CA du Grand Avignon.

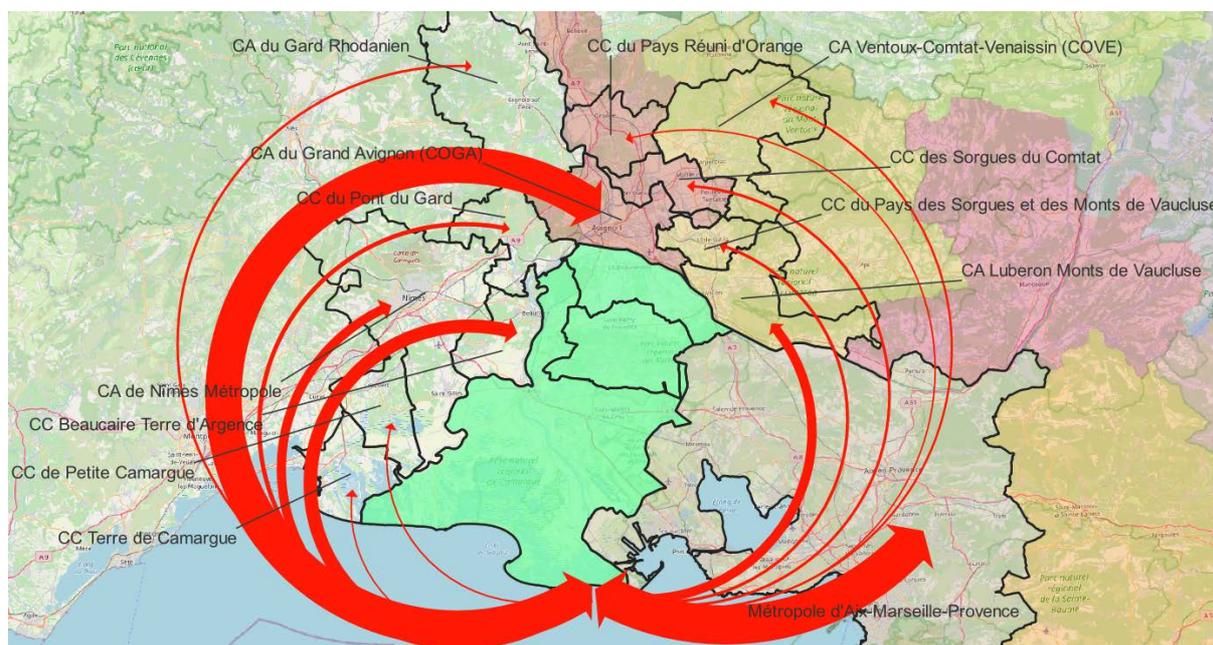


Figure 11 : Déplacements d'échanges avec des EPCI extérieurs au secteur tous motifs Jour Ouvré de Base (Part modale TC) (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

1.4.2 Parts modales chez les actifs résidents



Le tableau suivant présente la part modale chez les actifs occupés de 15 ans ou plus.

L'usage de la voiture pour aller travailler reste le mode principal de déplacement sur le bassin I. L'usage des transports en communs représente 3% environ de la part modale.

L'usage des transports en commun est supérieur à 4% de la part modale sur la CA d'Arles Crau Camargue Montagnette.

Tableau 5 : Parts des actifs occupés de 15 ans ou plus utilisant pour travailler en 2020 (source : INSEE - Statistiques locales)

EPCI	Voiture	Transports en commun	Vélo	Autre
Terre de Provence Agglomération	86,8	1,8	1,5	9,9
CC Vallée des Baux Alpilles	81,4	2,5	1,7	14,4
CA d'Arles Crau Camargue Montagnette	78,4	4,3	3,8	13,5

À noter, les chiffres indiqués dans le tableau ne présentent que les déplacements Domicile-Travail.

Les figures suivantes présentent la part modale par communes pour l'ensemble du bassin de mobilité I.

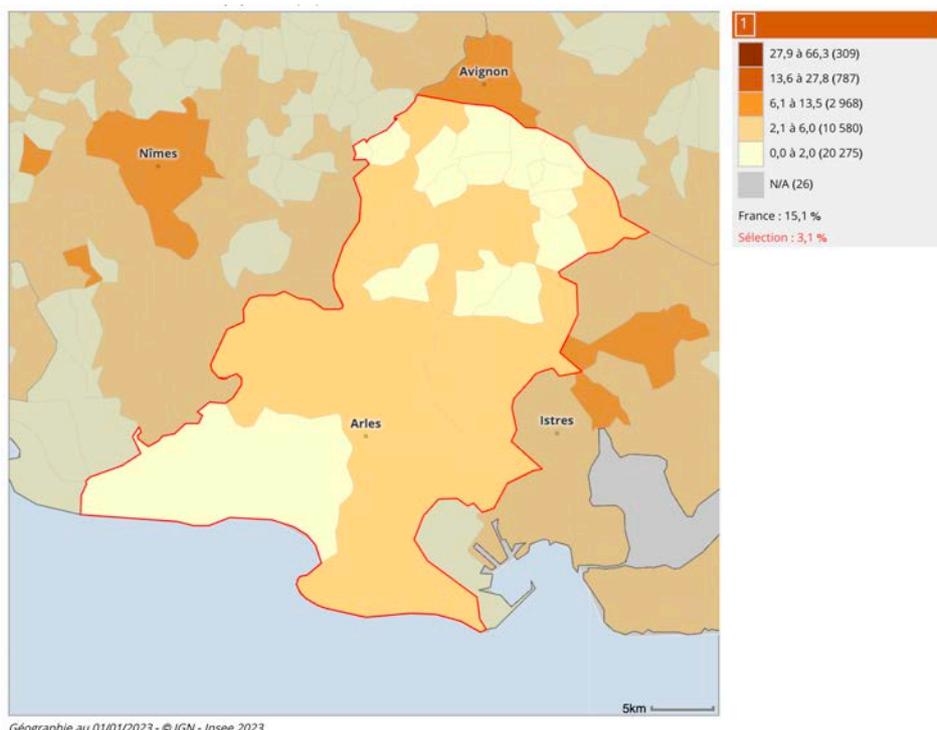


Figure 12 : Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement les transports en commun pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))⁸

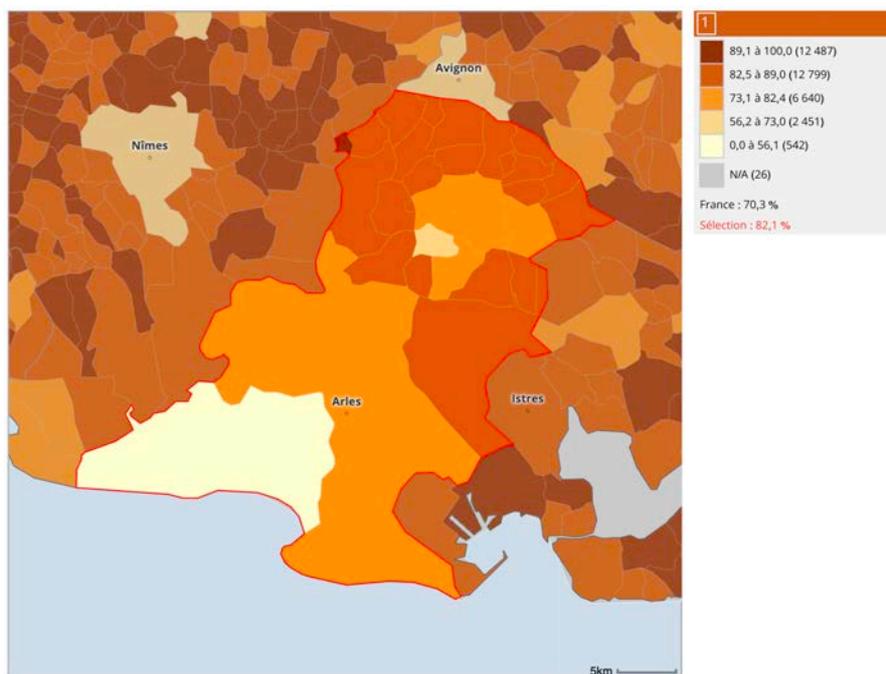


Figure 13 : Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement une voiture pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

⁸ https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=rp_milles_seul.pt_actocc15p_velo&s=2020&t=A01&view=map1

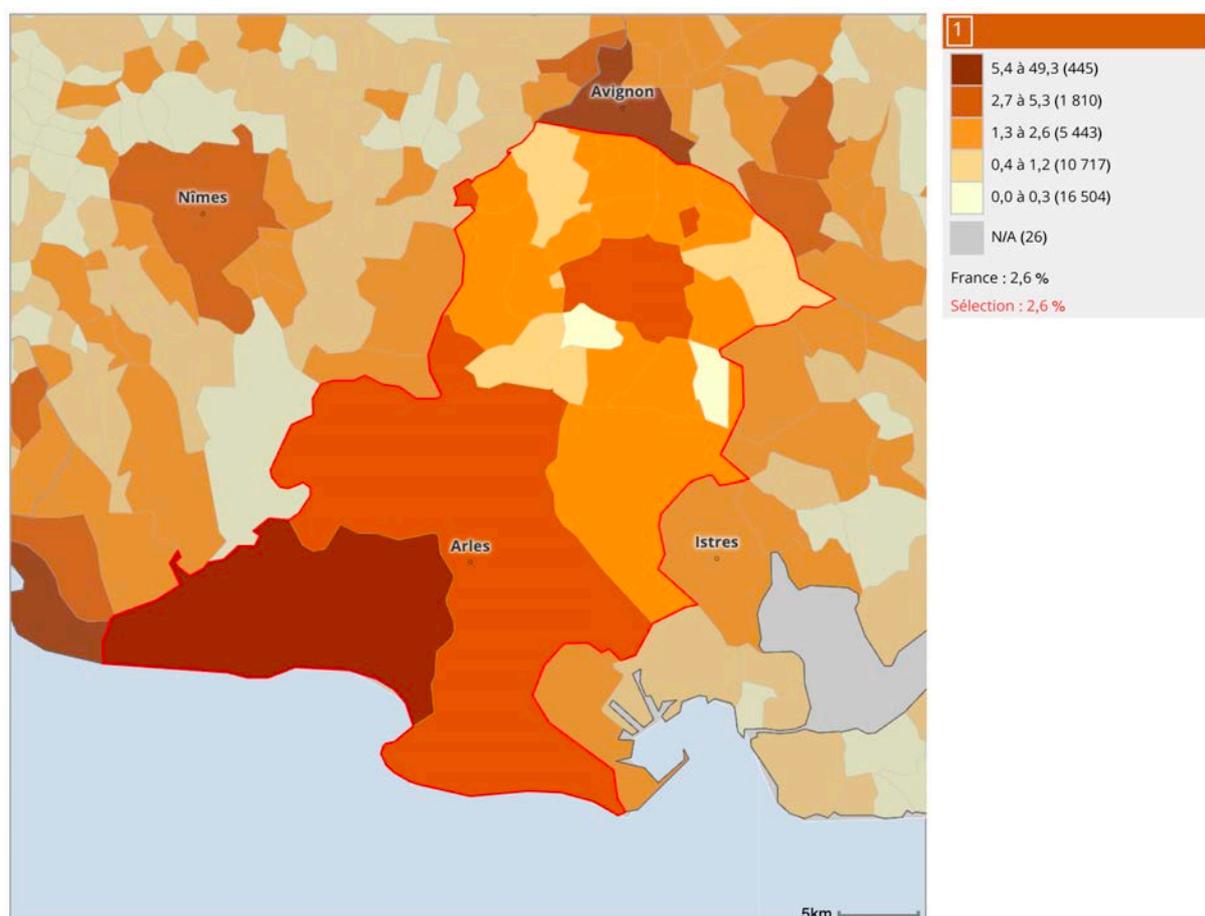


Figure 14 : Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement un vélo (y compris à assistance électrique) pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

1.5 Infrastructures de mobilités existantes

Afin d'avoir une vision globale, la cartographie ci-dessous présente les principales infrastructures et les principaux services de mobilité à l'échelle du bassin de mobilité.

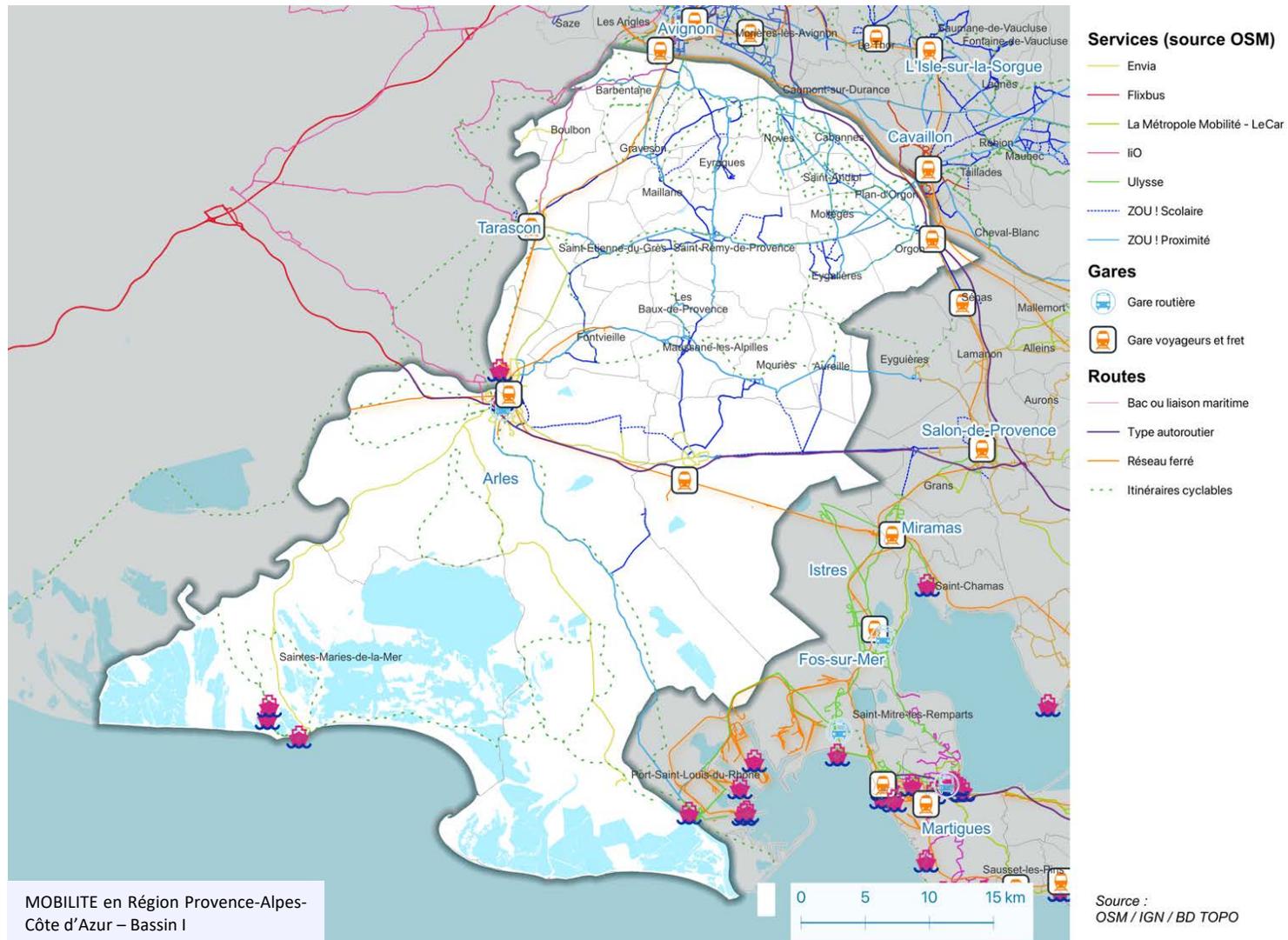


Figure 55. Infrastructures de mobilités existantes sur le bassin I (sources : Open Street Map, IHO World Seas, IGN (BD Alti, BD Topo ; BD Topage et Admin Express))

1.6 Services de mobilités

1.6.1 Service Régulier Transport

1.6.1.1 Transport interurbain et urbain



Bus et car

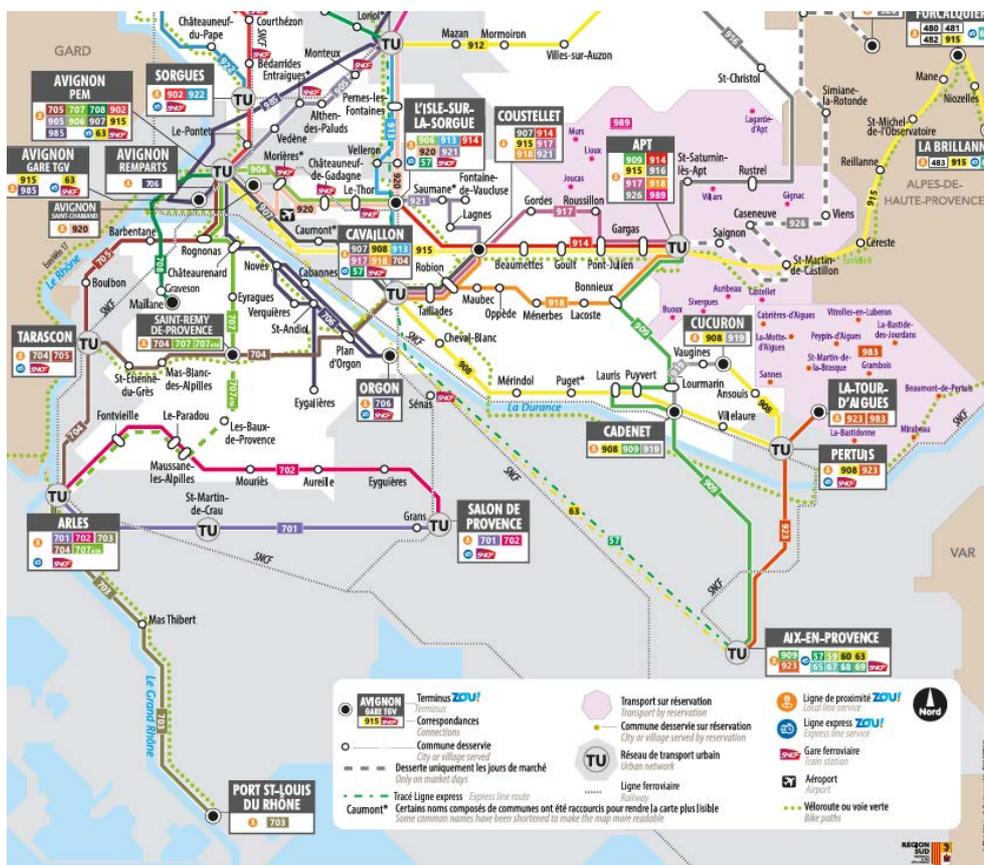


Le réseau régional routier ZOU !

Réseau de proximité ZOU ! : plusieurs lignes de proximité desservent le territoire.

- 701 Salon-St Martin-de-Crau-Arles
- 702 Arles - Salon
- 703 Port St Louis - Arles
- 707 Avignon - St Rémy-de-Provence - (été) Arles
- 708 Maillane - Graveson - Avignon
- 704 Cavailon - Arles
- 705 Tarascon - Avignon
- 706 Plan d'Orgon – Avignon

Les lignes régulières du réseau de proximité ZOU ! sont complétées de nombreux services scolaires (23) ouverts aux voyageurs dans la limite des places disponibles.



Les 3 EPCI sont desservis par le réseau de proximité ZOU ! Figure 65 : Plan des lignes des Bouches-du-Rhône (source : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur)



La Terre de Provence Agglomération dispose en octobre 2024 de deux circuits de transports réguliers : L'agglom'navette, effectue la desserte interne de Châteaurenard (3 circuits différents), du lundi au samedi et la navette intercommunale EST circule **uniquement le mardi** et dessert les communes de Noves, Verquières, Saint Andiol et Cabannes vers Châteaurenard.

Des évolutions sont prévisibles dans le cadre des procédures de commande publique à venir et du plan de mobilité en cours.



ACCM mobilités

Envia est le réseau de transport public de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) depuis le 1er septembre 2011.

Le périmètre de desserte du réseau est composé de 6 communes : Arles (et ses 11 villages annexes), Boulbon, Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Tarascon, Saint-Pierre-de-Mézoargues.

- Le réseau depuis le 2 septembre 2024
 - o 6 lignes urbaines dont 1 ligne 100% électrique (5 à Arles et 1 à Tarascon)
 - o 5 lignes interurbaines
 - o 15 lignes scolaires dont 2 sortantes du ressort territorial (1 en Région Occitanie, 1 à la Métropole Aix-Marseille-Provence)
 - o 2 services de TAD et TPMR
 - o 1 navette vélo
 - o 1réseau du dimanche avec 1 ligne urbaine à Arles, 2 lignes interurbaines + 1 ligne urbaine supplémentaire en période estivale (Arles)
 - o Des dessertes tardives en juillet et août sur les lignes Agglos
- Toutes les lignes interurbaines ont des véhicules équipés de racks à vélos.
- 100% des lignes régulières et de transport à la demande ont des véhicules propres affectés, ce qui permet une réduction de 63% des émissions de CO₂
- 1 service de location longue durée de vélos à assistance électrique : <https://www.tout-envia.com/envia-velo/>

Ferroviaire



Le territoire bénéficie de la présence de quatre gares : la gare de Tarascon, la gare d'Arles, la halte de Saint Martin-de-Crau (mise en service fin 2004) et la halte d'Orgon.

Le bassin de mobilité I est desservi par 7 lignes régionales et interrégionales : La ligne Marseille - Avignon Centre via Cavaillon dessert dans ce bassin de mobilité la commune d'Orgon,

- La ligne Port-Bou - Marseille dessert dans ce bassin les gares des communes de Tarascon sur Rhône et Arles,
- La ligne Marseille – Avignon – Valence - Lyon dessert dans ce bassin les gares d'Arles et de St Martin de Crau,
- La ligne Marseille - Avignon via Arles dessert dans le bassin les communes d'Arles et de St Martin de Crau,
- La ligne Marseille - Nîmes - Montpellier dessert dans ce bassin les communes de Saint-Martin de Crau, Arles et Tarascon sur Rhône,
- La ligne Port-Bou Avignon via Montpellier-Nîmes (AOM Région Occitanie) dessert dans ce bassin la gare de Tarascon sur Rhône,
- La ligne Marseille - Bordeaux dessert dans ce bassin les communes de Tarascon sur Rhône et Arles.

Un arrêt à Arles d'une liaison TGV propose un trajet direct vers la gare de Lyon St Exupéry TGV (ligne Miramas - Lyon-St Exupéry TGV) et la gare de Paris Gare de Lyon (ligne Miramas – Paris Gare de Lyon).

La ligne Intercités Marseille - Toulouse dessert dans ce bassin de mobilité la gare d'Arles

1.6.1.2 *Transport saisonnier*



La ligne 707 Avignon Saint Rémy de Provence du réseau de proximité ZOU ! est prolongée durant la période des grandes vacances d'été entre St Rémy et Arles.

La ligne Agglo 10 Arles – Salin de Giraud du réseau Envia est prolongée l'été pour desservir la plage de Piémanson.

La ligne Agglo 50 Arles - Saintes Maries de la Mer du réseau Envia est renforcée d'avril à septembre.

Depuis l'été 2024, mise en place de dessertes tardives sur les lignes interurbaines du réseau Envia.

La question de la mobilité touristique est importante sur ce bassin au regard de son poids dans l'économie du territoire estimé à 35% et de l'enjeu notamment lié à la décarbonation des déplacements.

Les touristes arrivent, pour la majorité, en voiture et se déplacent, en majorité, en voiture. De plus, l'arrêté du 16 juin 2023 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme nombreuses sur le bassin impose de nouvelles conditions d'accès et de circulations

sur ce type de commune notamment la mise à disposition de modes actifs ou alternatifs à la voiture ; de services dédiés au vélo, etc

Le maillage des pistes cyclables, les connexions avec les territoires voisins sur lesquels se situent les gares TGV (Avignon et Nîmes) et aéroport, le renforcement des liaisons en transports en commun et des PEM représentent aujourd'hui un enjeu majeur pour le territoire.

1.6.1.3 Portail d'information aux usagers

Plusieurs portails d'information aux usagers existent sur le bassin de mobilité I.

Le **réseau régional ZOU !** propose sur son site internet un calculateur d'itinéraires, une carte interactive ainsi qu'un service de paiement en ligne. Le site permet l'achat de billet TER, de titre de bus, de réserver un trajet d'une ligne express ou de réserver un abri vélo. Il intègre dans son calculateur d'itinéraires l'offre urbaine des réseaux urbains dont ACCM et AMP

<https://services-zou.maregionsud.fr/fr/>

La **CA d'Arles Crau Camargue Montagnette** propose sur son site internet un accès livemap permettant de voir en temps réel le déplacement des bus :

- <https://envia.monbus.mobi/2clock/livemap?n=1>
- Boutique en ligne de vente à distance.

Depuis septembre 2024 :

- Application du réseau
- M-Ticket d'ici janvier 2025
- Open Payment déployé sur toutes les lignes régulières du réseau Envia d'ici janvier 2025

SNCF Gares & Connexions propose l'application mobile : « Ma gare SNCF » qui permet de trouver les informations pour le suivi des trains, ainsi que les services et boutiques en gare :

- <https://www.garesetconnexions.sncf/fr/ma-gare-sncf>

Le site internet Gares & Connexions propose également pour chaque gare les horaires en temps réel et l'intermodalité associée (bus urbains, cars interurbains, abris vélos, taxis, ...) :

- <https://www.garesetconnexions.sncf/fr/gares-services/liste-gares>

1.6.2 Transport à la Demande (TAD)



La **CA d'Arles Crau Camargue Montagnette** met à disposition un service de TAD sur les secteurs d'Arles et Saint-Martin-de-Crau :

- <https://www.tout-envia.com/le-transport-a-la-demande/>
- <https://www.tout-envia.com/fr/ead-le-transport-a-la-demande-mode-demploi-1004>

1.6.3 Scolaire



Le bassin de mobilité I offre un service de transport scolaire couvrant l'ensemble du territoire. Selon les trajets, ils sont assurés par les réseaux Enviva, ZOU ! ou les lignes scolaires de Terre de Provence (1 500 voyages quotidiens)

Les lignes régulières du réseau de proximité ZOU ! sont complétées de nombreux services scolaires. Plus de 3 000 élèves sont titulaires d'un Pass ZOU Études pour leurs déplacements quotidiens.

1.6.4 Mobilité active

1.6.4.1 Vélo



Les axes majeurs régionaux des vélo routes, voies vertes sont structurants à l'échelle du bassin.

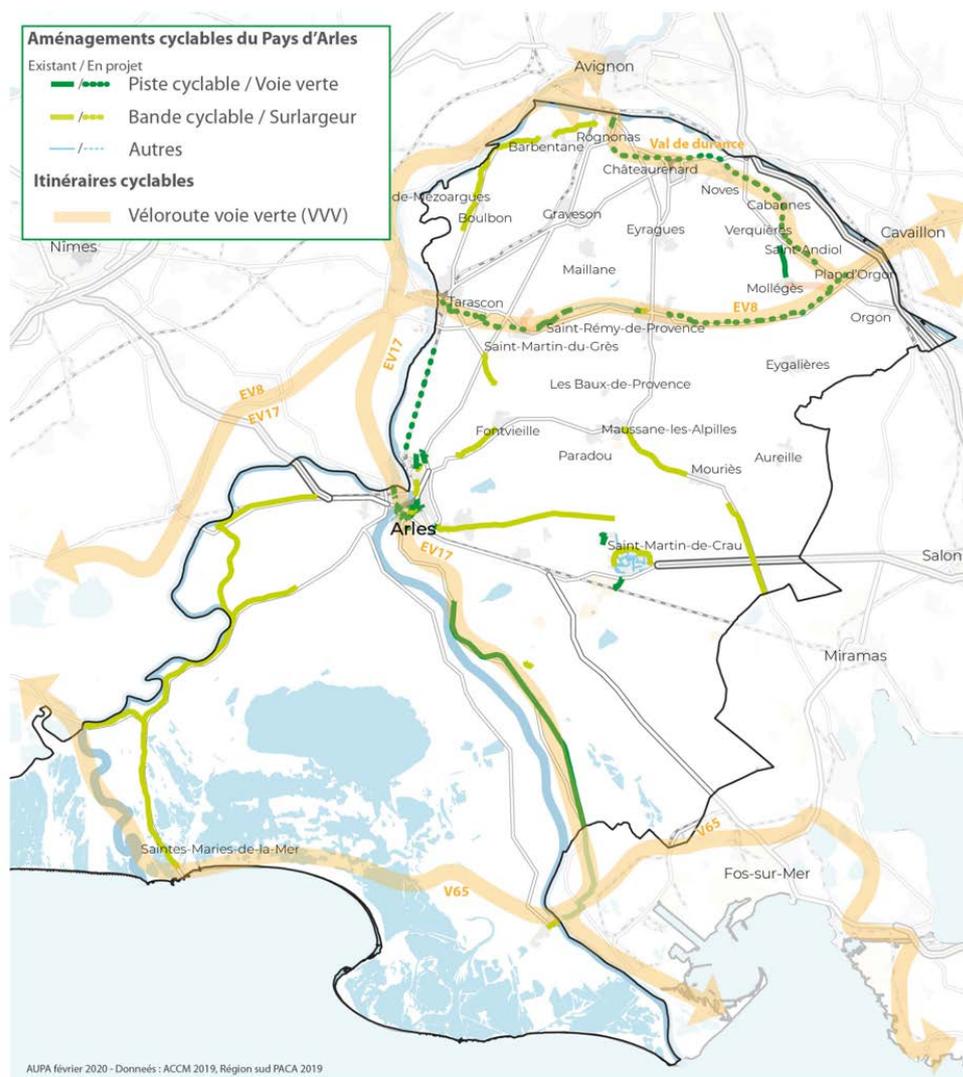


Figure 17 : Aménagements cyclables du Pays d'Arles (source : la mobilité en pays d'Arles – une première approche des enjeux – AUPA – juin 2020) -

Il existe 3 itinéraires structurants du Schéma Régional des Véloroutes (SRV) : la ViaRhôna, la Méditerranée à Vélo, la Durance à vélo, ainsi que des boucles cyclables et les itinéraires régionaux disposent d'aménagements et d'équipements de qualité.

NB : Des voies vertes sécurisées se sont développées sur le territoire du Pays d'Arles. Néanmoins, il reste à réaliser une connexion de ce réseau au réseau national (Euro vélo 08, ViaRhôna, La Durance à vélo), ainsi qu'un maillage permettant de connecter de manière sécurisée les principales polarités des villages et des villes du territoire avec ces itinéraires. Il est peu développé aujourd'hui et la pratique du vélo en dehors des itinéraires est considérée comme dangereuse par les habitants et les visiteurs. Il manque également un axe Nord-Sud structurant sur le territoire et sud Alpilles

De nombreuses connexions sont dangereuses et certaines communes du Pays d'Arles sont difficiles à relier (Arles-Fontvieille ; Saint-Martin-de-Crau – Maussane-les-Alpilles ; Chateaufort -Saint Rémy-de-Provence, etc.) Il existe également une problématique de liaisons cyclables avec les territoires voisins notamment le Vaucluse et le Gard liés au point de passage obligé que représentent les ponts. Les ponts (Aramon, Rognonas, Bompas notamment) ne sont pas équipés de voies cyclables sécurisées. Les liaisons sont pourtant essentielles pour connecter les voies vertes entre elles (ex de l'EV 17 qui passe dans le Gard mais qui n'est pas connecté avec Barbentane ou Boulbon) ou pour avoir un accès avec les gares TGV situées en dehors de nos limites territoriales.

Il y a peu d'équipements à destination des cyclistes (bagagerie, stationnement sécurisés, ateliers de réparation, etc.)

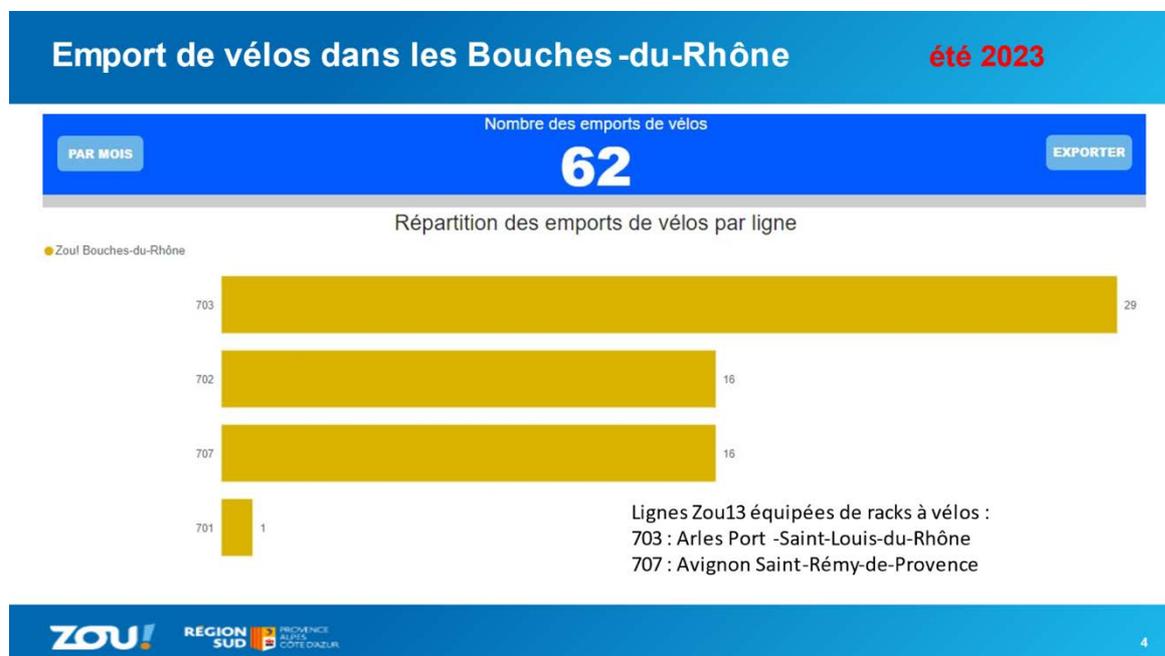
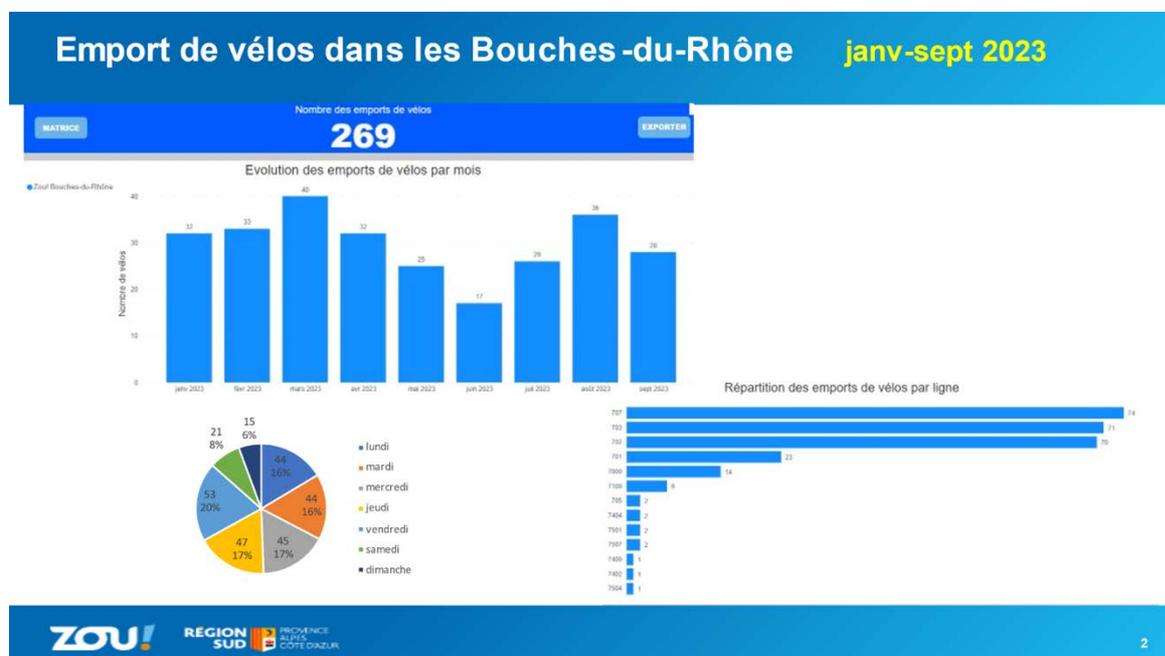
Au niveau plus urbain, il existe plusieurs aménagements de voies douces : centre-ville de Tarascon et aménagement et piétonisation du centre-ville d'Arles. Des études sur le foncier sur le tronçon centre-ville/pont Van Gogh sont prévues pour le développement des modes-doux. Il y a également des aménagements sur Saint Martin de Crau, St-Rémy de Provence et Chateaufort.

Des lignes de cars sont déjà équipées de racks à vélo le long de la ViaRhôna :

- Réseau Envia (ACCM) : Ligne A50 Arles - Saintes-Maries de la Mer du réseau ENVIA toute l'année qui permet de connecter la V65 à la ViaRhôna Sud, connexion d'autant plus intéressante que ce trajet est difficilement praticable à vélo (de longues distances en bord de route départementale plutôt fréquentée).
- Envia propose une navette vélo gratuite « Hopla ! », intégrée au réseau de transport, reliant Clemenceau au centre ancien d'Arles et assure la liaison du carrefour de la Croisière à Clémenceau le samedi, jour de marché !
- Réseau régional ZOU ! :
 - La ligne de proximité 703 Port-Saint-Louis-du-Rhône - Arles longe l'EV17 ViaRhôna. Depuis juillet 2023, elle est équipée de racks à vélos extérieurs pour l'emport de 6 vélos non démontés en plus de la soute. Toutes les courses de l'année sont couvertes. Une caméra arrière permet de sécuriser le service.

- La ligne de proximité 707 été Arles - St-Rémy - Avignon croise l'EV8 et l'EV17. Elle a également été équipée en juillet 2023 avec des racks pour 5 vélos (avec assistance au levage) et caméras arrière pour les courses estivales ralliant Arles (la ligne s'arrête à St-Rémy hors saison).
- Sur les autres lignes, l'emport de vélos est possible uniquement en soute.

L'emport des vélos embarqués est suivi avec l'outil billettique.



- Abris vélos en gare :

La Région a souhaité accompagner l'augmentation continue des déplacements à vélo, et permettre les changements de pratiques permettant aux usagers du quotidien des déplacements vélo/train et vélo/car. Cette volonté s'est traduite par le vote du Plan vélo

régional en octobre 2020, fixant ainsi comme objectifs : 1 million de trajets quotidiens à vélo et le déploiement massif de sites en stationnements vélos sécurisés dans les gares et pôles d'échanges. Pour permettre la réalisation de ce plan vélo, la Région a engagé en décembre 2020, un contrat de performance avec SNCF Gares & Connexions, propriétaire et exploitant des gares régionales. Ce contrat engage les parties à lever les freins à l'intermodalité vélo et TER. Il vise également à favoriser les rabattements et la fluidité au sein des gares pour les usagers à vélo. L'ensemble des gares TER de la Région sera donc équipé d'abris vélos sécurisés d'ici le 1^{er} janvier 2025.

Leur mise en ligne pour réserver sur le portail Zou! pourra s'effectuer très prochainement via le lien [Se déplacer à vélo - Votre réseau ZOU \(maregionsud.fr\)](https://zou.maregionsud.fr) : zou.maregionsud.fr.

Ces abris sont accessibles à tout titulaire d'une carte de transport via une inscription sur le portail ZOU ! et ce gratuitement sur simple intégration du numéro de la carte de transport. Il n'est pas nécessaire d'être abonné, la carte billettique suffit à l'inscription gratuite. Un règlement d'usage est affiché sur l'équipement, ainsi que les coordonnées d'une hotline en cas de problème.

Sont également déployés des équipements permettant aux titulaires de QR code (billets digitaux) d'accéder également gratuitement aux abris vélos. Ce système permet l'accès des équipements aux voyageurs occasionnels sur présentation de leur billet digital. Il sera progressivement déployé.

Certains abris ont été financés et sont gérés par l'AOM locale.

La gare SNCF de St-Martin-de-Crau dispose d'un abri sécurisé pour 10 vélos géré par l'AOM (ACCM). Les abris vélos des 3 autres gares ont été financés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et sont ou seront exploités par SNCF Gares & Connexions.

Tableau 6 : Abris vélo sécurisés installés en gare TER (source : Région-DGTMGE-DIGE, Données septembre 2023)

Gestionnaire	Nom de la gare	Nombre de places
CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette	Saint-Martin-de-Crau	10
Région (G&C)	Arles	62
Région (G&C)	Tarascon-sur-Rhône	12 (1 ^{er} semestre 2025)
Région (G&C)	Orgon	6

- Autres abris vélo

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette :

- La ligne agglo 10 est équipée de racks à vélos en période estivale depuis 2011.
- En avril 2024, déploiement d'un service de location longue durée de vélos sur le réseau Envia.
- En 2024, tous les véhicules des lignes interurbaines Envia seront équipés de racks à vélos toute l'année.

1.6.5 Fluvial

Tourisme fluvial : Il y a eu en 2022-23, la création d'appontements à Arles (2 quais de 135 m) qui multiplient la capacité d'accueil des bateaux de croisières fluviales. C'est un potentiel de développement d'un nouveau type de tourisme qui nécessiterait une organisation. (Ex : les touristes arrivés à quais prennent un vélo et vont se promener via les vies vertes...) Il y a également des projets d'appontement à Tarascon.

1.6.6 Maritime

Port Gardian est le seul port maritime du Pays d'Arles. Situé sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, il est le seul port abri dans une zone non côtière. Si quelques anneaux sont réservés aux pêcheurs, il s'agit avant tout d'un port de plaisance à vocation de loisirs et de tourisme.

1.6.7 Mobilité solidaire

Sera traitée dans le Plan d'Action Commun en Matière de Mobilité Solidaire.

1.6.8 Logistique

Le territoire est marqué par :

- La présence de zones logistiques (Saint Martin de Crau, Chateaufort, Plan d'Orgon, Graveson), des ports d'Arles et Beaucaire (également connectés au fer), d'un dense réseau d'infrastructures routières (à fort trafic PL du fait de la proximité du port de Marseille Fos et de la localisation de ce bassin sur le corridor Italie Espagne), du site de réparation navale du bassin rhodanien (Arles)
- La présence d'une filière agro-alimentaire, génératrice de flux et nécessitant des activités logistiques support (vecteur de valeur ajoutée économique)
- Un projet de développement du Grand Marché de Provence (constitution d'un pôle logistique, expérimentation de véhicules propres, actions en faveur du développement du fret ferroviaire)
- Des réserves foncières pour développer la logistique (Site industrialo-portuaire d'Arles, Chateaufort) notamment multimodale

Des services innovants de logistique urbaine (y/c reverse logistique) à vélo à Arles (Taco&Co)

Concernant la logistique dans l'agro-alimentaire : Des expérimentations en cours : deux solutions logistiques seront déployées par l'Actium du MIN de Chateaufort sur l'année 2024 à titre expérimental :

- Ramasse du premier kilomètre déployée dans le Sud du Pays d'Arles. Cette solution logistique touche essentiellement les produits bruts (fruits et légumes) en raison d'un important volume permettant une massification.
- Logistique du dernier km au détail à destination de 10 restaurateurs de Saint-Remy de Provence

Contrat Opérationnel de Mobilité

OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



SOMMAIRE – OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES

1	DEFINITION	73
2	LES OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES DU BASSIN	74

1 Définition

Les objectifs du bassin de mobilité ont été co-construits par les acteurs lors du COTECHBASS n°1. Ils sont au nombre de 18 et répondent aux six thématiques couvertes par le COM :

1. Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité
2. Les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité
3. Les modalités de gestion des situations dégradées
4. Le recensement et la diffusion des pratiques et des actions de mobilité
5. L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité
6. La décarbonation des mobilités

Les cinq premières thématiques sont issues du code des transports ; une sixième a été ajoutée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en lien avec les objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre le changement climatique.

Il s'agit ici de fixer des objectifs communs à l'ensemble des acteurs à l'échelle du bassin de mobilité, objectifs dont l'échéance de certains dépasse la période de mise en œuvre du COM. Ils se déclinent en engagements pour lesquels un ou plusieurs acteurs s'engagent à contribuer. Une synthèse de l'ensemble des engagements est présentée dans l'annexe 1 du COM.

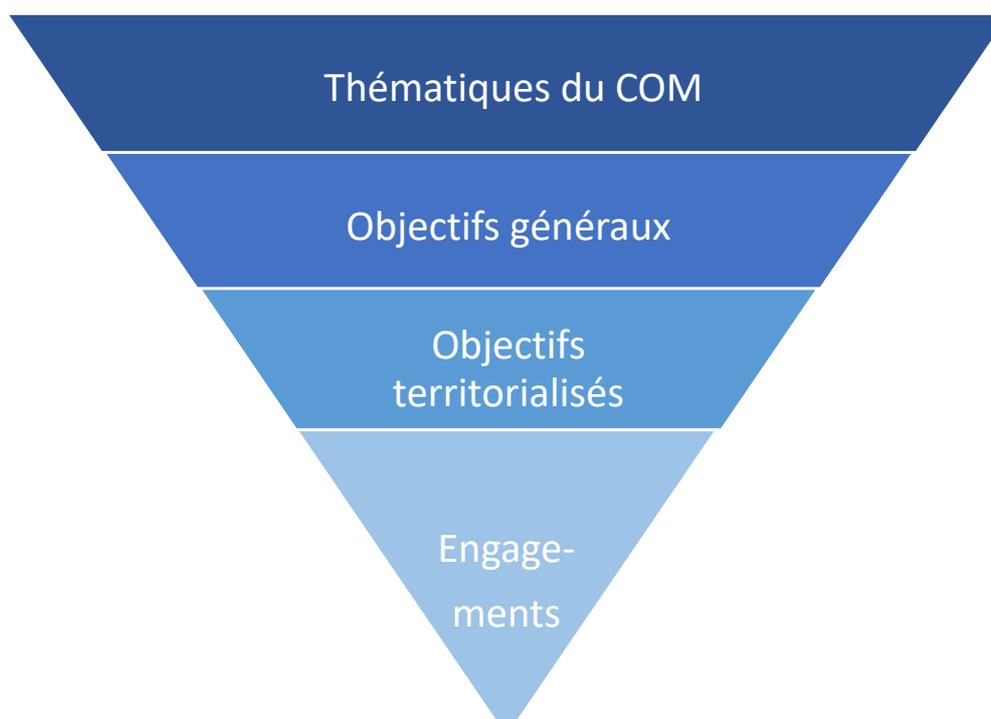


Figure 7 : Genèse et imbrication des objectifs généraux et territorialisés

Les objectifs généraux et territorialisés du bassin ont été validés par les élus lors du Comité de Bassin n°2.

2 Les objectifs généraux et territorialisés du bassin

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS TERRITORIALISES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS TERRITORIALISES
Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Obj.1 Assurer un maillage et une continuité sécurisée des itinéraires cyclables	Poursuivre la décarbonation	Obj.12 Rechercher des synergies entre les acteurs pour faciliter le déploiement des énergies décarbonées
	Obj.2 Développer les stationnements sécurisés pour les vélos		Obj.13 Travailler à une simplification des accès aux bornes de recharges et améliorer la communication autour de leur localisation afin d'en faciliter l'usage multimodale au quotidien
	Obj.3 Déployer un écosystème vélo (services et acteurs du vélo)		
Améliorer les conditions de l'intermodalité	Obj.4 Améliorer les interconnexions gare SNCF / TC collectifs	Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Obj.14 Harmoniser les dispositifs de covoiturage existant pour faciliter leur utilisation
	Obj.5 Améliorer l'offre de services, notamment de mobilité douce dans les PEMS		Obj.15 Étudier et comprendre les pratiques et besoins autour du covoiturage
	Obj.6 Améliorer la connaissance des PEMS existants et en développer de nouveaux pour répondre aux besoins de desserte et d'intermodalité		
Améliorer l'offre de services de transports collectifs et sa cohérence	Obj.7 Développer la tarification multimodale et intermodale	Recensement et diffusion des pratiques de mobilités	Obj.16 Améliorer la communication sur les services existants sur le bassin en prenant en compte tout type d'utilisateurs
	Obj.8 Améliorer l'offre (desserte et/ou horaire) des destinations clés		Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées
Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Obj.9 Développer et renforcer le transport saisonnier et touristique	Solidarité	
	Obj.10 Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée afin de favoriser le report modal		Obj.18 Construire un plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire
	Obj.11 Permettre une interopérabilité des systèmes d'information et de la billettique entre les offres régionales et locales		

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXES



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



SOMMAIRE - ANNEXES

ANNEXE 1 : ENGAGEMENTS DU BASSIN I	77
ANNEXE 2 : ENGAGEMENTS	88
ANNEXE 3 : TRACABILITE DE LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION	195
ANNEXE 4 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS GENERAUX DU BASSIN DE MOBILITE	210
ANNEXE 5 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE	216

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 1 : ENGAGEMENTS DU BASSIN I



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**

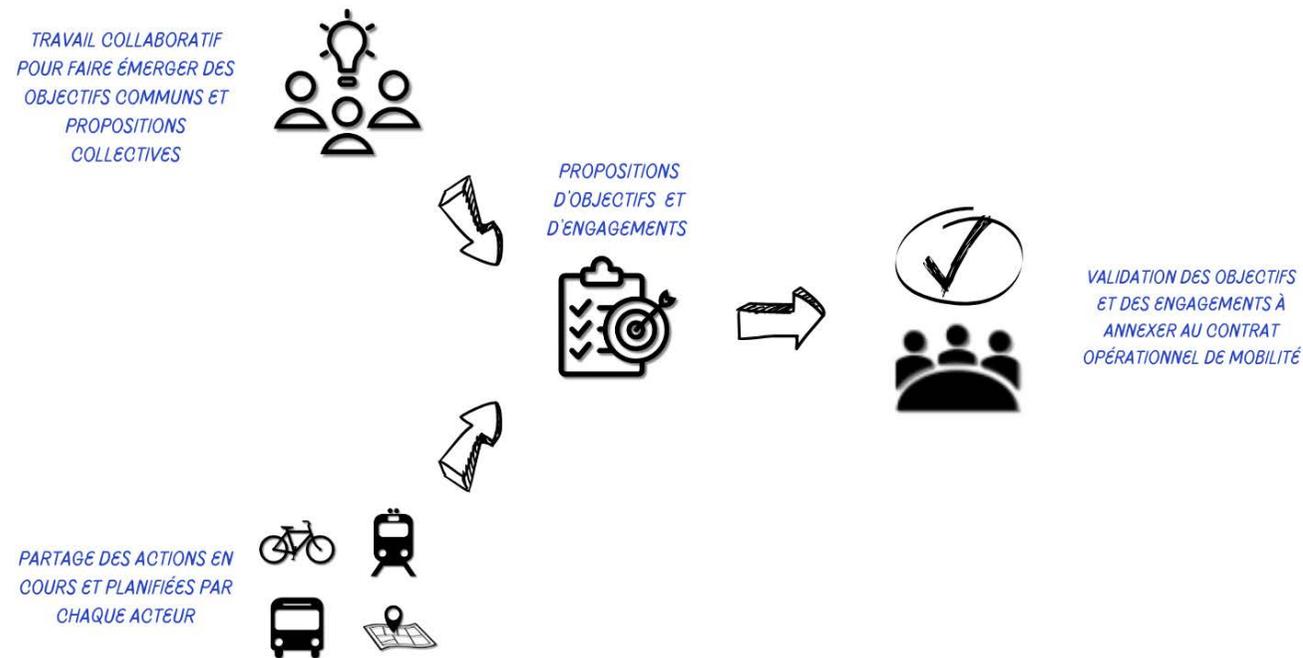


**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



1 Rappel du processus d'élaboration des objectifs et des engagements

Les objectifs généraux, objectifs territorialisés ainsi que les engagements du présent Contrat Opérationnel de Mobilité sont issus d'un **processus de co-construction**. Ce processus a permis, dans un premier temps, de **fixer des objectifs correspondant aux enjeux et priorités des acteurs du bassin de mobilité**. Dans un second temps, la co-construction a permis à l'ensemble des acteurs de **partager les initiatives** en cours ou planifiées répondant aux objectifs mais aussi d'**élaborer de manière collaborative** des propositions d'actions/engagements complémentaires. Les propositions d'actions/engagements collectives issues du processus de co-construction sont appelées ci-dessous « **engagements du bassin** ».



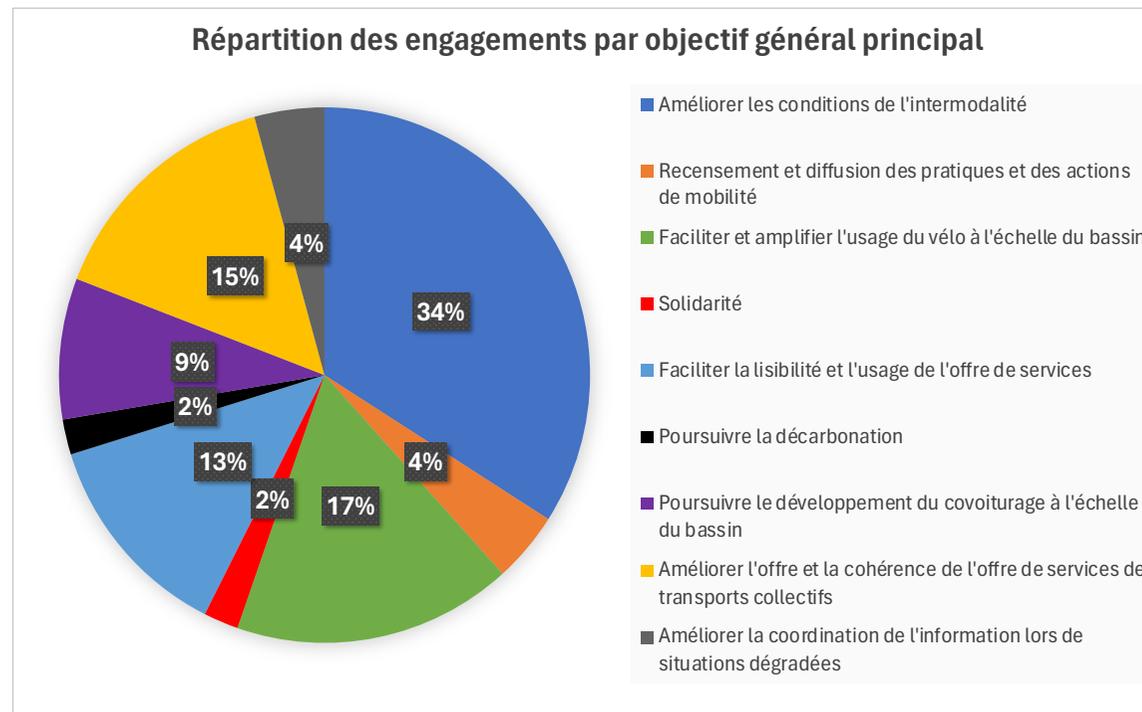
2 Engagements du bassin de mobilité I

Le Contrat Opérationnel du bassin de mobilité I présente **48 engagements** en annexe 1.

Les engagements sont rattachés à un objectif général "principal" afin d'éviter les doubles comptes (à noter pour autant qu'un même engagement peut contribuer à plusieurs objectifs à la fois).

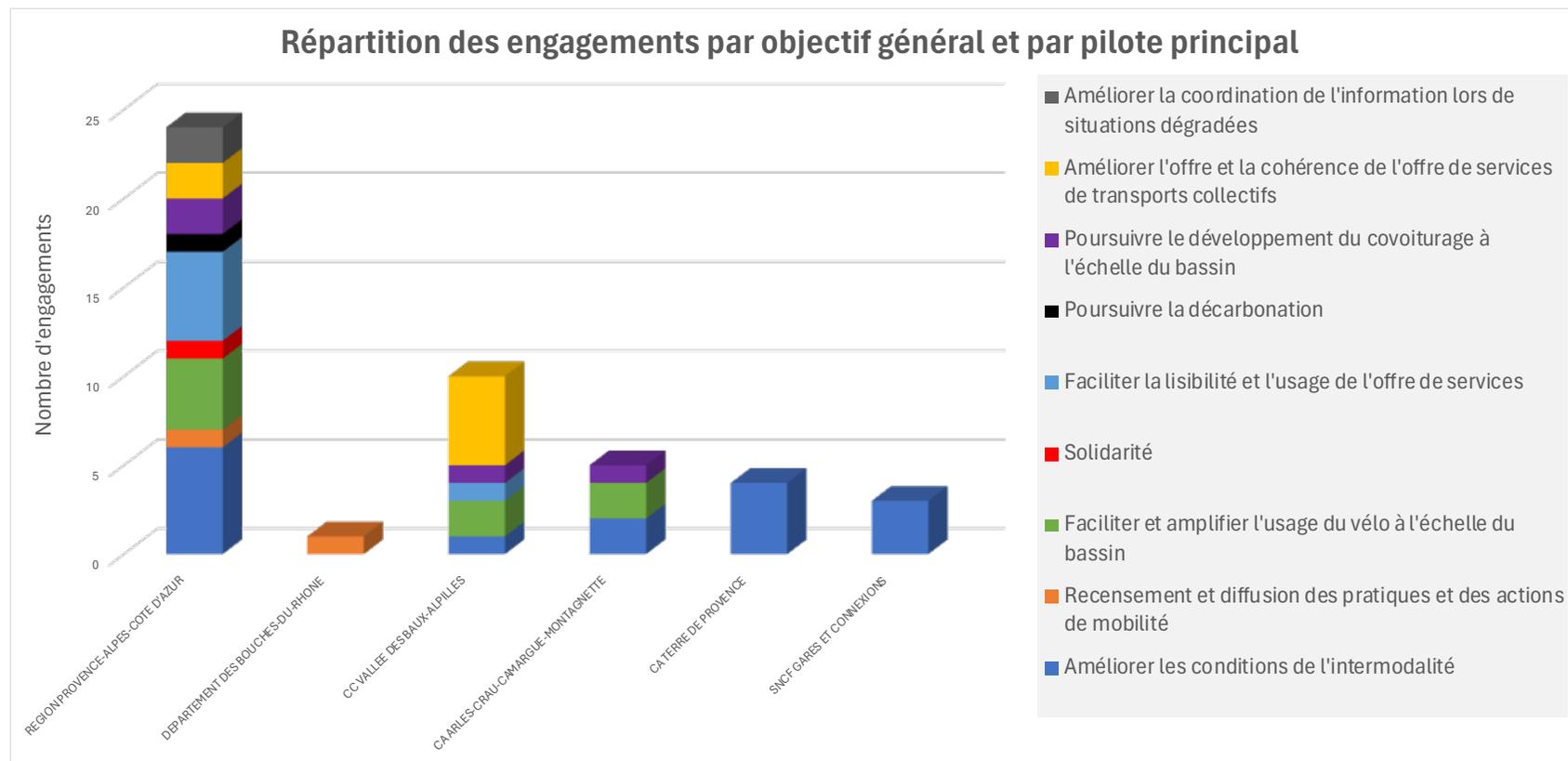
Les trois objectifs généraux présentant le plus grand nombre d'engagements y étant rattachés sont :

- **Améliorer les conditions de l'intermodalité**
- **Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin**
- **Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs**



Le **pilotage** de chaque engagement est assuré par un des acteurs du bassin qui est alors considéré comme le « pilote » de l'engagement, c'est-à-dire qu'il s'engage à veiller à la mise en œuvre de l'engagement et prendra en charge les éventuelles actions de coordination nécessaire avec les autres acteurs (réunion, ateliers, échanges d'information).

Le graphique ci-dessous présente la répartition des engagements par pilote principal (certains engagements ont un copilotage de plusieurs acteurs). Les acteurs ayant en charge le pilotage du plus grand nombre d'engagements sont pour le bassin I ; la **Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur**, la **CC Vallée des Baux-Alpilles** et la **CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette**.





LISTES DES ENGAGEMENTS DE BASSIN du COM

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
CA ARLES-CRAU-CAMARGUE-MONTAGNETTE, CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES, TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION	Mettre en place un suivi de la mise en œuvre des schémas vélo	x						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Assurer un maillage et une continuité sécurisée des itinéraires cyclables	14
CA ARLES-CRAU-CAMARGUE-MONTAGNETTE, CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES, TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION	Réaliser une cartographie de l'écosystème des services vélo	x						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Déployer un écosystème vélo (services et acteurs du vélo)	18
SNCF GARES & CONNEXIONS	Réaliser un diagnostic sur la desserte des portes d'entrée nationales du territoire (Gares TGV)	x						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer les interconnexions gare SNCF / TC collectifs	110
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, CA ARLES-CRAU-CAMARGUE-MONTAGNETTE	Mettre en place un groupe de travail sur la tarification combinée	x						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Développer la tarification multimodale et intermodale	125
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Présentation annuelle des offres urbaines et interurbaines routières et ferroviaires	x						Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs	Améliorer l'offre (desserte et/ou horaire) des destinations clés	127

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, PNR DES ALPILLES	Informier pour faciliter la circulation touristique et rendre lisibles les modes d'exploration décarbonés	X						Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs	Développer et renforcer le transport saisonnier et touristique	132
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES , CA ARLES-CRAU-CAMARGUE-MONTAGNETTE	Déployer les options de mobilité douce en réponse à l'arrêté 2023 visant le verdissement des stations classées	X						Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs	Développer et renforcer le transport saisonnier et touristique	133
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES, TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION	Acculturation des élus à l'offre de mobilité présente sur le territoire	X						Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée afin de favoriser le report modal	134
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Optimiser les actions de communication sur l'offre et l'achat de titres sur l'ensemble du réseau ZOU !	X		X				Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée afin de favoriser le report modal	135
CA ARLES-CRAU-CAMARGUE-MONTAGNETTE, CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES, TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, PETR DU PAYS D'ARLES	Réaliser un recensement des aires de covoiturage/zones de rencontre afin de diagnostiquer et répondre au mieux aux besoins actuels et futurs.		X					Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Étudier et comprendre les pratiques et besoins autour du covoiturage	143
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE	Élaboration d'un PAMS en copilotage avec le Département concerné	X						Solidarité	Construire un plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire	148



LISTES DES AUTRES ENGAGEMENTS du COM

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	Réalisation et mise en œuvre du schéma directeur cyclable	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Assurer un maillage et une continuité sécurisée des itinéraires cyclables	11
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Financement des projets aménagements cyclables servant la mobilité du quotidien	X				X		Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Assurer un maillage et une continuité sécurisée des itinéraires cyclables	12
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour les itinéraires véloroutes Animation pour certains itinéraires	X	X			X		Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Assurer un maillage et une continuité sécurisée des itinéraires cyclables	13
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Déploiement de stationnements vélo sécurisés en gare	X				X		Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Développer les stationnements sécurisés pour les vélos	15
CA ARLES-CRAU-CAMARGUE-MONTAGNETTE	Réalisation d'un REX concernant le service de location longue durée de vélo	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Déployer un écosystème vélo (services et acteurs du vélo)	16
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Constituer une base de données vélo régionale publiée dans OSM et la plateforme régionale « Connaissance du territoire » et pérenniser la mise à jour des données	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Déployer un écosystème vélo (services et acteurs du vélo)	17
CA ARLES-CRAU-CAMARGUE-MONTAGNETTE	Mener une réflexion autour de l'intégration tarifaire et de l'interopérabilité des titres	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer les interconnexions gare SNCF / TC collectifs	19
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Étude d'amélioration de la complémentarité des offres cars-trains	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer les interconnexions gare SNCF / TC collectifs	111
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, SNCF VOYAGEURS	Mise en place d'une action pédagogique sur la création de l'offre ferroviaire	X			X			Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer les interconnexions gare SNCF / TC collectifs	112

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Référentiel des pôles d'échanges multimodaux (PEM)	x						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer les interconnexions gare SNCF / TC collectifs	113
SNCF GARES & CONNEXIONS, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mise en accessibilité des quais de la gare d'Arles	x						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer l'offre de services, notamment de mobilité douce dans les PEMs	114
TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION	Réalisation d'un Plan de Mobilité (2025-2035)	x						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer l'offre de services, notamment de mobilité douce dans les PEMs	115
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, ETAT	Mise en accessibilité des gares ferroviaires aux PSH et aux PMR	x						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer l'offre de services, notamment de mobilité douce dans les PEMs	116
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Accompagnement/participation à l'élaboration des PDM/PDMS par les EPCI AOM avant rédaction des avis de la Région sur les Plans de Mobilité / Plans de Mobilité Simplifiés arrêtés par les Autorités organisatrices de mobilité	x			x			Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer l'offre de services, notamment de mobilité douce dans les PEMs	117
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, COLLECTIF ASSOCIATIONS	Animer la Charte d'accessibilité des réseaux de transports ZOU!	x			x			Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer l'offre de services, notamment de mobilité douce dans les PEMs	118
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	Étude et mise en œuvre d'un dispositif d'autopartage							Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer l'offre de services, notamment de mobilité douce dans les PEMs	119
SNCF GARES & CONNEXIONS, CA ARLES-CRAU-CAMARGUE-MONTAGNETTE	Réaménagement du Pole d'Échanges Multimodal de la gare ferroviaire d'Arles		x					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer la connaissance des PEMS existants et en développer de nouveaux pour répondre aux besoins de desserte et d'intermodalité	120

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION	Réalisation d'un parking relais à Rognonas		X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer la connaissance des PEMS existants et en développer de nouveaux pour répondre aux besoins de desserte et d'intermodalité	121
TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION	Création d'un PEM à la gare d'Orgon dans le cadre du SERM, porte d'entrée du territoire depuis Marseille ou Avignon		X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer la connaissance des PEMS existants et en développer de nouveaux pour répondre aux besoins de desserte et d'intermodalité	122
TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Réalisation d'un Pôle d'Échange Multimodal à la gare de Barbentane		X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer la connaissance des PEMS existants et en développer de nouveaux pour répondre aux besoins de desserte et d'intermodalité	123
CA ARLES-CRAU-CAMARGUE-MONTAGNETTE	Mise en place de l'open payment et retour d'expérience	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Développer la tarification multimodale et intermodale	124
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Tarification régionale des transports, mise en œuvre et communication partenariale	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Développer la tarification multimodale et intermodale	126
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Création d'un réseau des référents mobilité par secteurs géographiques	X						Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs	Améliorer l'offre (desserte et/ou horaire) des destinations clés	128
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Développement des dessertes ferroviaires TER Zou! des lignes du secteur Ouest-Provence (hors Côte Bleue)	X						Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs	Améliorer l'offre (desserte et/ou horaire) des destinations clés	129

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Optimisation des lignes de transports routiers	X	X					Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs	Améliorer l'offre (desserte et/ou horaire) des destinations clés	130
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	Mise en place de services de transports collectifs et/ou à la demande complémentaires à l'offre actuelle de cars régionaux ZOU!	X						Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs	Améliorer l'offre (desserte et/ou horaire) des destinations clés	131
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Gestion d'un centre de relation clients (CRC)	X						Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée afin de favoriser le report modal	136
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mutualisation de la donnée mobilité région/territoires pour diffuser de l'information voyageur multimodale/multi réseaux	X			X			Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée afin de favoriser le report modal	137
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Porter une réflexion à l'échelle de l'ensemble des AOM pour mutualiser les points de distribution/en faire des points multi-opérateur. Favoriser l'accès à l'information et aux services de mobilité par un accompagnement via les Maisons France Services	X			X			Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée afin de favoriser le report modal	138
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mise en œuvre d'un système d'information et de billettique régional (SIBR)	X						Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Permettre une interopérabilité des systèmes d'information et de la billettique entre les offres régionales et locales	139
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Appel à projets Mobi'Lab - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	X					X	Poursuivre la décarbonation	Rechercher des synergies entre les acteurs pour faciliter le déploiement des énergies décarbonées	140

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Soutien aux aires de covoiturage dans leur dimension multimodale	x						Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Harmoniser les dispositifs de covoiturage existant pour faciliter leur utilisation	I41
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Déploiement d'une solution de covoiturage régional de type zonal dans les secteurs ruraux et peu denses	x						Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Harmoniser les dispositifs de covoiturage existant pour faciliter leur utilisation	I42
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	Expérimentation d'un dispositif de gratification du covoiturage		x					Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Étudier et comprendre les pratiques et besoins autour du covoiturage	I44
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Planification stratégique d'actions de communication				x		x	Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité	Améliorer la communication sur les services existants sur le bassin en prenant en compte tout type d'utilisateurs	I45
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Dispositions d'information et de coordination entre AOM en cas d'épisode de pollution			x				Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées	Améliorer la coordination des AOM lors de situations dégradées	I46
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, DREAL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, SNCF GARES & CONNEXIONS	Diagnostic de la vulnérabilité des infrastructures de transport d'intérêt national et régional aux effets du changement climatique			x				Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées	Améliorer la coordination des AOM lors de situations dégradées	I47

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 2 : ENGAGEMENTS



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°11	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer un maillage et une continuité sécurisée des itinéraires cyclables
Référent de la fiche : Sacha BERTHUIT (CC Vallée des Baux-Alpilles), sacha.berthuit@ccvba.fr	

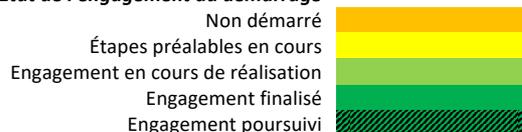
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réalisation et mise en œuvre du schéma directeur cyclable
Périmètre	Bassin I : CC Vallée des Baux-Alpilles
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description : Volonté du territoire de développer des solutions de déplacements décarbonés sur l'ensemble de la CC Vallée des Baux-Alpilles par le prisme des mobilités actives.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un document de planification préconisant un réseau cyclable sécurisé et continu sur l'ensemble du territoire de la CC Valle des Baux-Alpilles et en direction des EPCI voisins. - Le schéma directeur cyclable a pour objectif de préconiser la mise en place d'une politique cyclable globale (stationnements, service de location, animations, sensibilisation...) <p>Public cible : L'ensemble des usagers, habitants, salariés et visiteurs du territoire pour les déplacements du quotidien. La pratique cyclo-touristique ainsi que cyclosportive fait partie intégrante du schéma directeur cyclable de par l'attrait touristique fort de la CC VALLÉE DES BAUX-ALPILLES</p> <p>Étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration du schéma directeur cyclable - Approbation du schéma directeur cyclable - Mise en œuvre
Besoins de pilotage / coordination	<p>Coordination : s'appuyer sur les schémas directeurs cyclables existants des EPCI voisins (CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette et Terre de Provence Agglomération) pour flécher les itinéraires cyclables inter-EPCI structurants et fonctionnels.</p>

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CC Vallée des Baux-Alpilles
--	------------------------------------

INDICATEURS

- Nombre de communes ayant réalisées des aménagements et/ou équipements cyclables

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Vallée des Baux-Alpilles	Pilote	Maître d'ouvrage Équipe projet : chargé de mission mobilité	1 ETP sur 2 ans
Département des Bouches-du-Rhône	Partenaire	Partage d'informations	Rapport d'étude et projets en cours, validation technique du SDC
Communes de la CC Vallée des Baux-Alpilles	Partenaire	Partage d'informations et maître d'ouvrage sur leur périmètre.	Rapport d'étude et projets en cours, sollicitation pour avis
CA Arles-Crau-Camargue - Montagnette	Partenaire	Partage d'informations	Rapport d'étude et projets en cours, sollicitation pour avis
Terre de Provence Agglomération	Partenaire	Partage d'informations	Rapport d'étude et projets en cours, sollicitation pour avis
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Partage d'informations et financement éventuel selon les modalités du Cadre d'Intervention « vélo du quotidien » de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.	Rapport d'étude et projets en cours, sollicitation pour avis

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°12	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer un maillage et une continuité sécurisée des itinéraires cyclables
Référent de la fiche : Ségolène CHIGNARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), schignard@maregionsud.fr ; Marine DOLLE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), mdolle@maregionsud.fr ; Rémi DORNE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), rdorne@maregionsud.fr ; Isabelle DECORY (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), idecory@maregionsud.fr	

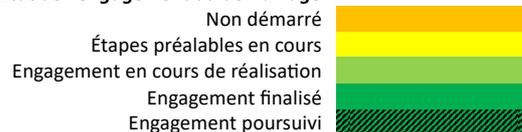
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Financement des projets aménagements cyclables servant la mobilité du quotidien
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	<p>Objectif principal : Développer les pratiques de vélo pour la mobilité du quotidien par le maillage cyclable autour d'équipements sous gestion régionale (gares, lycées) mais également des équipements et pôles structurants (cf. liste du bassin ci-dessous).</p> <p>Description : Financement des études, travaux et équipements de ces projets d'aménagements cyclables https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/amenagements-cyclables-le-sud-a-velo</p> <p>Public cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Usagers pour les trajets domicile-travail, domicile-étude - Usagers pour les motifs quotidiens autres : loisirs, santé, tourisme...
Besoins de pilotage / coordination	Coordination avec le CPER 15 M€ jusqu'en 2027 Environ 2 à 3 temps d'échanges avec les porteurs de projet candidats

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement Ou animateur itinéraire Vote SRV	
État	Partenaire	Financement	Via AAP Continuités cyclables si critères identiques
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo Et/ou propriétaire foncier	
Métropole	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communauté d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM Et/ou propriétaire foncier	
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM Et/ou propriétaire foncier	
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou propriétaire foncier	
Syndicat d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou propriétaire foncier	

Tableau 7 : Liste d'équipements structurants du bassin de mobilité I

Périmètre d'implantation	Équipements/ Pôles structurants à desservir	Secteur d'activité principal desservi
Bassin I	Voie verte : Liaison Arles Fontvieille Eyguières	Pôle touristique / Pôle économique
Bassin I	Liaison : Avignon Alpilles par le Pont de Rognonas	Pôle touristique / Pôle économique
Terre de Provence Agglomération	Prolongation des voies vertes existantes pour désenclaver Boulbon en matière de mobilité douce + connexion Avignon - Boulbon pour le festival (navette fluviale + vélo)	Pôle touristique / Pôle économique
Bassin I	Services multiples : collège, lycées, écoles, complexes sportifs, zone commerciale et culturelle = besoin de stationnements sécurisés et voies sécurisées	Pôle touristique / Pôle économique
CC Vallée des Baux-Alpilles	Baux de Provence. : stationnements et consignes à vélo, bornes de recharge, jalonnement	Pôle touristique / Pôle économique
Terre de Provence Agglomération	Lycée de Chateaufort + future piscine	Éducation / Loisir

Périmètre d'implantation	Équipements/ Pôles structurants à desservir	Secteur d'activité principal desservi
CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette	Liaison : Arles - Camargue – Salin-de-Giraud – Saintes-Maries-de-la-Mer	Pôle touristique / Pôle économique
Bassin I	Sécurisation des points noirs : piste/voie	Pôle touristique / Pôle économique
CC Vallée des Baux-Alpilles	Piscine de Saint-Rémy-de-Provence --> connexion à Eurovélo	Loisir
Terre de Provence Agglomération	P+R direction Avignon	Pôle d'échange
Bassin I	Gare = CV/touristes	Pôle d'échange
CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette	Gare St Martin / entreprise	Pôle d'échange
CC Vallée des Baux-Alpilles, ACCM	Liaison : communes Sud CCVBA – Saint-Martin-de-Crau (ZA et gares)	Pôle économique
CC Vallée des Baux-Alpilles	Offices de tourisme CCVBA : stationnements et consignes à vélo, bornes de recharge, jalonnement	Pôle touristique / Pôle économique
CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette, Terre de Provence Agglomération	Abri-vélos sécurisés gares SNCF Arles, Saint-Martin-de-Crau et Tarascon	Pôle d'échange
Terre de Provence Agglomération	Abris-vélos sécurisés devant les lycées du bassin	Éducation
Bassin I	Abris-vélos sécurisés devant les centres de formation du bassin, dans le cadre de la compétence formation professionnelle	Éducation
Bassin I	Abris-vélos sécurisés aux abords des sièges des PNR	Tourisme essentiellement
Terre de Provence Agglomération	Voie verte d'Orgon à Barbentane	Tourisme/mobilité active
Terre de Provence Agglomération	Lycée Jean d'Ormesson / Chateaufort	Éducation
Terre de Provence Agglomération	Collège Simone Veil / Chateaufort	Éducation
Terre de Provence Agglomération	Collège Françoise Dolto / Saint-Andiol	Éducation
Terre de Provence Agglomération	Collège Saint Joseph / Chateaufort	Éducation
Terre de Provence Agglomération	Futur collège d'Eyragues	Éducation
Terre de Provence Agglomération	Collège Mont-Sauvy / Orgon	Éducation
Terre de Provence Agglomération	Collège Alpilles-Durance : Rognonas	Éducation
Terre de Provence Agglomération	MIN de Chateaufort	Pôle économique
Terre de Provence Agglomération	Zone d'Activité du Pont / Plan d'Orgon	Pôle économique

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°13	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer un maillage et une continuité sécurisée des itinéraires cyclables
Référent de la fiche : Rémi DORNE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), rdorne@maregionsud.fr ; Ségolène CHIGNARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), schignard@maregionsud.fr	

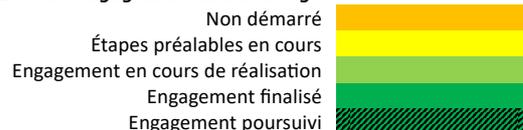
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour les itinéraires véloroutes
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional grâce aux : <ul style="list-style-type: none"> - Financement des itinéraires inscrits au Schéma régional des véloroutes + des rabattements (rayon 5 km entre Itinéraire et PEM) - Animations pour certains itinéraires Description : <ul style="list-style-type: none"> - Financement études, acquisitions foncières, travaux et équipements des sections d'itinéraires du SRV - https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/cadre-dintervention-pour-la-realisation-du-schema-regional-des-veloroutes-de-provence-alpes-cote-dazur
Besoins de pilotage / coordination	Pilotage : <ul style="list-style-type: none"> - Ségolène Chignard, schignard@maregionsud.fr : départements 06,83 et itinéraires suivis en totalité EV8 et V65, V. des Pignes en 06 - Marine Dolle, mdolle@maregionsud.fr : départements 04,05 et itinéraires suivis en totalité V64 et Durance à vélo, V. des Pignes en 04 - Rémi Dorne, rdorne@maregionsud.fr : département 84 et itinéraires : EV17 et Autour du Luberon, via Venaissia - Isabelle Decory, idecory@maregionsud.fr : département 13

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement Ou animateur itinéraire Vote SRV	
État	Partenaire	Financement	Valide SRV
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Métropole	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communauté d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Commune	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Syndicat d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°14	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer un maillage et une continuité sécurisée des itinéraires cyclables
Référent de la fiche : Sacha BERTHUIT (CC Vallée des Baux-Alpilles), sacha.berthuit@ccvba.com ; Patrice FOURNIER (Terre de Provence Agglomération), pfournier@terredeprovence-agglo.com ; Paul GABRIEL (CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette), p.gabriel@agglo-accm.fr	

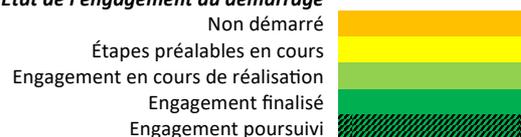
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mettre en place un suivi de la mise en œuvre des schémas vélo
Périmètre	Bassin I + EPCI limitrophes (CA du Grand Avignon ; Région Occitanie, Métropole Aix-Marseille-Provence)
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un groupe de travail technique avec un représentant de chaque EPCI du bassin I. - Identifier les acteurs à inviter à la réunion annuelle et tenir un fichier des acteurs à jour - Tenir une réunion annuelle de partage des évolutions de mise en œuvre des schémas.
Besoins de pilotage / coordination	Une réunion par an avec une alternance de l'organisation entre EPCI pilote Enjeux : identifier les acteurs pertinents dès le commencement.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC Vallée des Baux-Alpilles, CA Arles Crau Camargue Montagnette et Terre de Provence Agglomération
--	---

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Vallée des Baux-Alpilles	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Participer au groupe de travail Organiser la réunion annuelle	

CA Arles Crau Camargue Montagnette	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Participer au groupe de travail Organiser la réunion annuelle	
Terre de Provence Agglomération	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Participer au groupe de travail Organiser la réunion annuelle	
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Entrer dans la démarche Participer aux réunions Mise à disposition des données / informations	
Département des Bouches-du- Rhône	Partenaire	Entrer dans la démarche Participer aux réunions Mise à disposition des données / informations	
PETR du Pays d'Arles	Partenaire	Entrer dans la démarche Participer aux réunions Mise à disposition des données / informations	
PNR des Alpilles	Partenaire	Entrer dans la démarche Participer aux réunions Mise à disposition des données / informations	
PNR de Camargue	Partenaire	Entrer dans la démarche Participer aux réunions Mise à disposition des données / informations	
SNCF Gares & Connexions	Partenaire	Entrer dans la démarche Participer aux réunions Mise à disposition des données / informations	

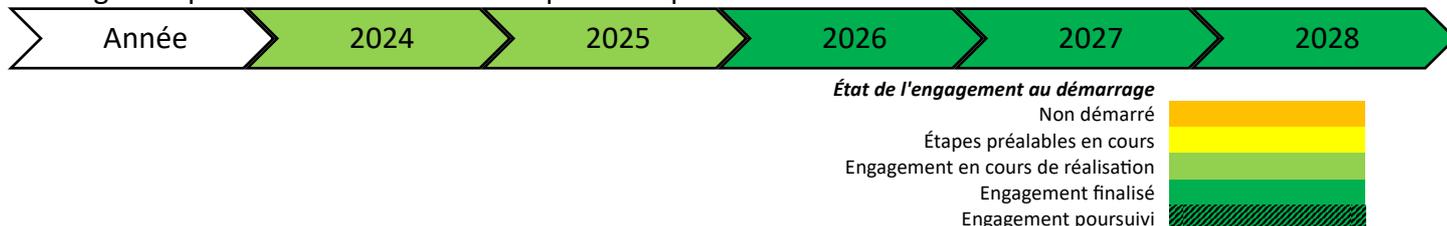
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°15	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer les stationnements sécurisés pour les vélos
Référent de la fiche : Marine DOLLE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), mdolle@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Déploiement de stationnements vélo sécurisés en gare
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : <ul style="list-style-type: none"> - Pose d'abris sécurisés avec des services associés (équipements de plus de 12 places) : bornes VAE, casiers, station de gonflage/réparation - Accès gratuit Public cible : Usagers pour les trajets domicile-travail, domicile-étude, motifs quotidiens autres : loisirs, santé, tourisme ...
Besoins de pilotage / coordination	Échanges avec les EPCI/Communes pour la réalisation de la voirie ou du jalonnement en interface avec les équipements.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Initiateur Pilote Co maîtrise d'ouvrage	3/4 ETP Financement investissement Financement fonctionnement
SNCF G&C	Partenaire	Maître d'ouvrage : et/ou propriétaire foncier Gestionnaire de la gare Exploitant des équipements	

État	Partenaire	Financement	Via le plan de relance : participation à l'investissement des gares imposées par la LOM
Métropole	Partenaire	Et/ou propriétaire foncier	
Communauté d'agglomération / communes	Partenaire	Et/ou propriétaire foncier	
Commune	Partenaire	Et/ou propriétaire foncier Autorisations de travaux	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°16	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Déployer un écosystème vélo (services et acteurs du vélo)
Référent de la fiche : Paul GABRIEL (CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette), p.gabriel@agglo-accm.fr	

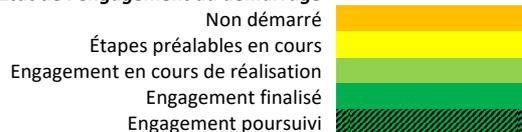
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réalisation d'un REX concernant le service de location longue durée de vélo
Périmètre	CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette
Étapes / Public cible / Budget	<p>Contexte : la CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette propose un service de location longue durée de VAE depuis le mois d'avril 2024. 100 vélos disponibles, actuellement 40% de taux de location. Un des objectifs étant de favoriser les changements de comportements et d'usages des déplacements.</p> <p>Description : Favoriser l'usage du vélo et développer la multimodalité et le report modal</p> <p>Étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un retour d'expérience sur ce nouveau service après une à deux années de mise en œuvre afin de permettre une amélioration continue - Partager avec les EPCL voisins
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette	Pilote	Mise en œuvre de l'engagement	Réalisation du diagnostic Mise en place d'un REX

Région Provence-Alpes- Côte d'Azur	Partenaire	Participation au REX	
Terre de Provence Agglomération	Partenaire	Participation au REX	
CC Vallée des Baux-Alpilles	Partenaire	Participation au REX	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°17	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Déployer un écosystème vélo (services et acteurs du vélo)
Référent de la fiche : Ségolène CHIGNARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - DGMTGE-DIGE-SGE), schignard@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Constituer une base de données vélo régionale publiée dans OSM et la plateforme régionale « Connaissance du territoire » et pérenniser la mise à jour des données
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N (Pour les données du périmètre Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes, sous réserve qu'elles soient publiées sur OSM par un ou des contributeurs des régions Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes)
Étapes / Public cible / Budget	<p>Objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mise en place par DCOPT-SCOT et DIGE-SGE d'une Base de Données vélo sur OSM complète et qualifiée à l'échelle régionale :<ul style="list-style-type: none">o Appel à un prestataire,o Association des collectivités,o Formation à OSM et animation des "cartoparties" pour obtenir une BD OSM complète et maintenue par des référents identifiés dans les Collectivités, DDT(M), associations ... <p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none">- Choix du prestataire- Estimation de la qualité de la cartographie OSM en région- Identification des collectivités et autres contributeurs pour les mobiliser et les former- Partenariat avec IGN pour MAJ de sa BD TOPO®- Collecte de la donnée, traitement de la donnée, intégration des données et compléments des attributs dans OSM <p>Étapes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Juillet 2024 : démarrage de la mission- Septembre 2024 : lancement de la démarche via une réunion en visio avec les contributeurs majeurs- Été 2025 (1 an) : complétude et qualification de la BD + formations (12) + cartoparties (6) pour contributions et création d'événements pour communication de la démarche- Jusqu'à mi 2026 (1 an) : maintenance- A partir de septembre 2026 : autonomie de la Région et des partenaires pour actualisation d'OSM

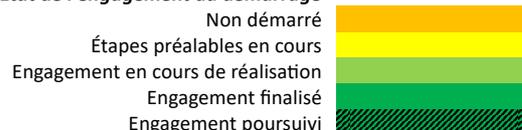
Besoins de pilotage / coordination	Financement DIGE Animation SCOT (expertise métier et expérience sur autres thèmes) et SGE (expression du besoin et des finalités) Identification de référents pour couvrir tout le territoire régional 2 à 4 réunions avec les référents pour permettre une mise à jour fiabilisée
---	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
--	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement Et animateur des groupes de travail avec les contributeurs	Animation réseau des contributeurs, extractions d'indicateurs, transfert sur la plateforme "connaissance du territoire ...
Immergis	Partenaire	Prestataire Maître d'œuvre de la mission	Collecte, animation, complétude, qualification, estimation de la qualité de la donnée vélo, publication sur OSM, maintenance 1 an
Départements sur le périmètre de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Contributeur Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Départements hors périmètre de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ayant des communes dans le bassin	Partenaire	Contributeur Fournit de la donnée SIG	Collecte et qualification de la donnée vélo sur les communes hors Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Temps RH pour constituer et alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Métropoles	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM

Communautés d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Communautés de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG	Fourniture à niveau supra
Syndicats d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG	Fourniture à niveau supra
DDT	Partenaire	Partage de données et contributeur éventuel	
IGN	Partenaire	Partage de données et MAJ BDD Topo®	
ASSOCIATIONS	Partenaire	Organisateur ou animateur ou contributeur	Pour les cartoparties et ensuite éventuellement en phase MAJ

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°18	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Déployer un écosystème vélo (services et acteurs du vélo)
Référent de la fiche : Sacha BERTHUIT (CC Vallée des Baux-Alpilles), sacha.berthuit@ccvba.com ; Patrice FOURNIER (Terre de Provence Agglomération), pfournier@terredeprovence-agglo.com ; Paul GABRIEL (CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette), p.gabriel@agglo-accm.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réaliser une cartographie de l'écosystème des services vélo
Périmètre	Bassin I
Étapes / Public cible / Budget	Étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic sur l'écosystème vélo et combiner les éléments d'informations des 3 EPCI du bassin (et effectuer une mise à jour régulière) - Communication autour de l'écosystème et comprendre les besoins des usagers, notamment à l'arrivée dans les PEM/gares - Réfléchir à l'utilisation du diagnostic
Besoins de pilotage / coordination	Mettre en place un groupe de travail et des temps de mise en commun

CALENDRIER PRÉVISIONNEL					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028
	<i>État de l'engagement au démarrage</i>				
	Non démarré				
	Étapes préalables en cours				
	Engagement en cours de réalisation				
	Engagement finalisé				
	Engagement poursuivi				

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC Vallée des Baux-Alpilles, CA Arles Crau Camargue Montagnette et Terre de Provence Agglomération

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Vallée des Baux-Alpilles	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Participer au groupe de travail	
CA Arles Crau Camargue Montagnette	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Participer au groupe de travail	

Terre de Provence Agglomération	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Participer au groupe de travail Mise à disposition d'information	
Département des Bouches-du-Rhône	Partenaire	Participer au groupe de travail Mise à disposition d'information	
PETR du Pays d'Arles	Partenaire	Participer au groupe de travail Mise à disposition d'information	
PNR des Alpilles	Partenaire	Participer au groupe de travail Mise à disposition d'information	
PNR de Camargue	Partenaire	Participer au groupe de travail Mise à disposition d'information	
Communes	Partenaire	Participer au groupe de travail Mise à disposition d'information	

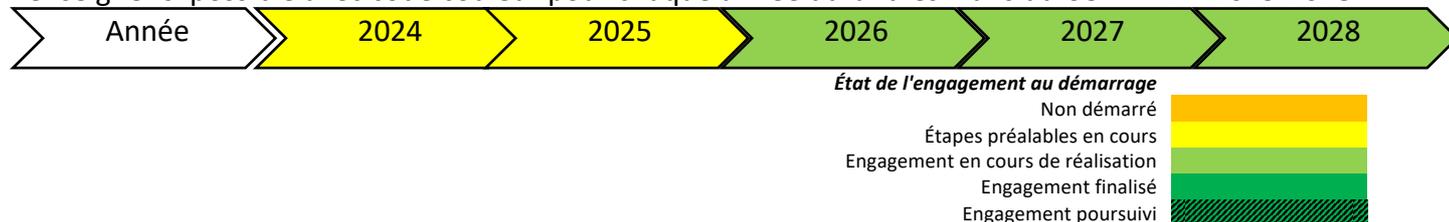
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°19	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer les interconnexions gare SNCF / TC collectifs
Référent de la fiche : Paul GABRIEL (CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette), p.gabriel@agglo-accm.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mener une réflexion autour de l'intégration tarifaire et de l'interopérabilité des titres
Périmètre	CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description : Permettre la multimodalité et le report modal en simplifiant les correspondances entre les différents réseaux. ACCM souhaite permettre à ses habitants de pouvoir bénéficier d'un tarif accessible sur les lignes ZOU et également sur le PASS métropolitain, pour favoriser les déplacements en transports en commun et accroître le report modal. il s'agirait de conventionner avec les autres AOM pour fixer les modalités techniques et financières.</p> <p>Étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - État des lieux des intégrations tarifaires et des interopérabilités potentielles : extension du pass métropolitain, titre combiné ZOU/ACCM, LiO etc. - Engagement des discussions avec Aix-Marseille-Provence Métropole, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la région Occitanie - Mener des études de faisabilité pour chacune des intégration tarifaire et/ou interopérabilité
Besoins de pilotage / coordination	Participer aux échanges concernant l'extension du pass métropolitain avec Aix-Marseille-Provence Métropole

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette
--	---

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette	Pilote	Pilote de l'engagement	Mise en place d'un groupe de travail dédié
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation au groupe de travail	
Métropole Aix-Marseille-Provence	Partenaire	Participation au groupe de travail	
Région Occitanie	Partenaire	Participation au groupe de travail	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°110	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer les interconnexions gare SNCF / TC collectifs
Référent de la fiche : Lionnel GRAND (SNCF Gares & Connexions), lionnel.grand@sncf.fr	

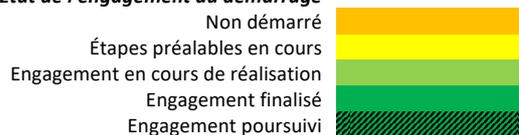
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réaliser un diagnostic sur la desserte des portes d'entrée nationales du territoire (Gares TGV)
Périmètre	Bassin I / Occitanie / Vaucluse
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : 1. Diagnostic des liaisons existantes au départ de Nîmes Pont du Gard, Avignon TGV et Aix TGV (intégrer le diagnostic covoiturage) - Évaluation des besoins et des publics concernés - Mise en adéquation moyens/flux existants 2. Élaboration de différents dispositifs afin de répondre aux enjeux de la desserte de ces différentes portes d'entrée nationale du territoire
Besoins de pilotage / coordination	A définir, en fonction du/des maitres d'ouvrages retenus pour piloter la réalisation du diagnostic Coréalisation des actions relatives aux préconisations du diagnostic.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	SNCF Gares & Connexions
--	------------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
SNCF Gares & Connexions	Pilote	Pilote de l'engagement Réalisation du diagnostic	Réalisation du diagnostic et appui à l'élaboration des différents dispositifs
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Partenaire technique et institutionnel	Suivi de l'étude et de l'élaboration des dispositifs à mettre en œuvre pour mieux desservir ces gares.

Région Occitanie		Partenaire technique et institutionnel	Suivi de l'étude et de l'élaboration des dispositifs à mettre en œuvre pour mieux desservir ces gares.
Département des Bouches-du-Rhône	Partenaire	Partenaire technique et institutionnel	Suivi de l'étude et de l'élaboration des dispositifs à mettre en œuvre pour mieux desservir ces gares.
Département de Vaucluse	Partenaire	Partenaire technique et institutionnel	Suivi de l'étude et de l'élaboration des dispositifs à mettre en œuvre pour mieux desservir ces gares.
Département du Gard	Partenaire	Partenaire technique et institutionnel	Suivi de l'étude et de l'élaboration des dispositifs à mettre en œuvre pour mieux desservir ces gares.
CC Vallée des Baux-Alpilles	Partenaire	Partenaire technique et institutionnel	Suivi de l'étude et de l'élaboration des dispositifs à mettre en œuvre pour mieux desservir ces gares.
CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette	Partenaire	Partenaire technique et institutionnel	Suivi de l'étude et de l'élaboration des dispositifs à mettre en œuvre pour mieux desservir ces gares.
Terre de Provence Agglomération	Partenaire	Partenaire technique et institutionnel	Suivi de l'étude et de l'élaboration des dispositifs à mettre en œuvre pour mieux desservir ces gares.
CA du Grand Avignon	Partenaire	Partenaire technique et institutionnel	Suivi de l'étude et de l'élaboration des dispositifs à mettre en œuvre pour mieux desservir ces gares.
Métropole Aix-Marseille-Provence	Partenaire	Partenaire technique et institutionnel	Suivi de l'étude et de l'élaboration des dispositifs à mettre en œuvre pour mieux desservir ces gares.
PETR du Pays d'Arles	Partenaire	Pilotage et/ou partenaire technique et institutionnel	Suivi de l'étude et de l'élaboration des dispositifs à mettre en œuvre pour mieux desservir ces gares.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°111	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer les interconnexions gare SNCF / TC collectifs
Référent de la fiche : Olivier MIARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), omiard@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étude d'amélioration de la complémentarité des offres cars-trains
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : <ul style="list-style-type: none"> - L'axe Aix-Briançon traverse les bassins : A, B, C, D, E, J - L'axe Est Toulon traverse les bassins : K, L - L'axe Nice-Tende traverse le bassin : N - L'axe Nord Avignon traverse les bassins : F, I - L'axe Nice-Digne traverse les bassins : D, M, N
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description :</p> Le scénario étudié retenu par axe : <ul style="list-style-type: none"> - L'axe Aix-Briançon : Réorganisation forte des cars.km par optimisation de la complémentarité cars-trains. - L'axe Est Toulon : Optimisation de l'offre car existante. - L'axe Nice-Tende : Réorganisation partielle des cars.km par optimisation de la complémentarité cars-trains-tramway. - L'axe Nord Avignon : Renforcement de l'offre car avec ou sans réouverture de gare. - L'axe Nice-Digne : Amélioration du cadencement des chemins de fer de Provence et de l'offre de car de proximité en rabattement. <p>Étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'axe Aix-Briançon : Redéfinition de l'offre de service autocar dans les contrats d'exploitation à renouveler à l'horizon 2024-2025. - L'axe Est Toulon : Optimisation de l'offre car existante dans les contrats d'exploitation à l'horizon 2025. - L'axe Nice-Tende : Rabattement des lignes de cars Zou sur le futur PEM la trinité lorsque arrivera la ligne T5 de tramway en ~ 2030. - L'axe Nord Avignon : Renforcement de l'offre car avec ou pas réouverture de gare(s) à l'horizon 2025. - L'axe Nice-Digne : Amélioration du cadencement des CP et de l'offre de car de proximité et LER en rabattement à l'horizon 2023 et 2027.
Besoins de pilotage / coordination	<p>Coordination entre les différents services de la Région avec mobilisation d'autres acteurs selon besoin</p> <p>Pilote du projet marché d'étude car-train : Olivier MIARD, DTRI/STER, omiard@maregionsud.fr</p> <p>Référents :</p>

- L'axe Nord Avignon :
(DTSI-SRT84-13) : fchiab@maregionsud.fr, vvoisin@maregionsud.fr,
epaing@maregionsud.fr
(DIGE-SIFPE) : pharinck@maregionsud.fr

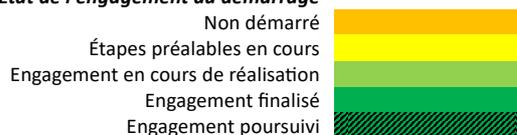
Pour l'ensemble des axes selon les demandes **appui du STER sur l'offre TER** : vmouren@maregionsud.fr, dgalindo@maregionsud.fr

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Maître d'ouvrage : - DGTMG-ETS-SRR - SRT04-05-SRT83-SRT06-SRT84-13-DTRI-STER-STER-SCFP : offre de service TC - DGTMG-DIGE-SIFPE : études complémentaires	Redéfinition de l'offre de : - service autocar. - service CP via le plan de cadencement. Études complémentaires en cours Exemple : optimisation des temps de parcours ferroviaire – études et travaux sur l'Etoile de Veynes.
Sociétés des transports	Partenaire	Prestataire : Capacité à répondre à l'appel d'offre et à exécuter le marché	Exploitation des services TC.
Bureaux d'études	Partenaire	Prestataire : Capacité à répondre à l'appel d'offre et à exécuter le marché	Études complémentaires, exemples de marchés car-train DTRI : - Étude simplifiée d'ouverture des gares (Pontet, Barbentane et Piolenc) de l'axe Nord Avignon. - Et approfondissement de l'étude Aix-Briançon sur la section Veynes-Briançon. (En cours)

Marché DTSI :

			<ul style="list-style-type: none">- AMO aux procédures de renouvellement des contrats du réseau Régional de transport public interurbain sur le territoire des Alpes de Haute-Provence et à la réorganisation des lignes express Régionales sur des territoires ciblés.- AMO à l'évolution de l'offre de transport sur la Vallée de la Durance – Phase 2 (En cours)
EPCI	Partenaire	Participation éventuelle aux réunions et fourniture de données	Selon les axes et l'avancement des études, des échanges pourront être organisés avec les EPCI

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°112	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer les interconnexions gare SNCF / TC collectifs
Référent de la fiche : Vincent MOUREN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur -DTRI), vmouren@maregionsud.fr	

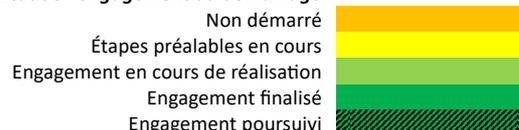
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'une action pédagogique sur la création de l'offre ferroviaire
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	Description : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une action pédagogique pour les acteurs des bassins sur le principe de la construction horaire d'une offre ferroviaire - Mettre en place une à deux sessions en distanciel sur la durée du COM.
Besoins de pilotage / coordination	Proposer un à trois webinaires pour permettre à tous les acteurs d'y participer et envisager deux sessions au cours du COM pour prendre en compte le renouvellement des chargés de mission mobilité.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et SNCF Voyageurs
---	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Animation	Présentation et organisation des webinaires à l'échelle de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
SNCF Voyageurs	Pilote	Mise à disposition d'information et apport d'expertise	

Région Occitanie	Partenaire	Mise à disposition d'information	Apporter des compléments d'information
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Partenaire	Mise à disposition d'information	Apporter des compléments d'information
SNCF Réseau	Partenaire	Mise à disposition d'information et apport d'expertise	Apporter son expertise sur le volet sillon
Opérateur ferroviaire (Transdev ou autre)	Partenaire	Mise à disposition d'information	
EPCI du bassin	Partenaire	Participer au webinaire	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°113	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer les interconnexions gare SNCF / TC collectifs
Référent de la fiche : Isabelle CORNEBERT (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), icornebert@maregionsud.fr	

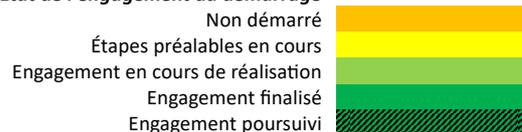
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Référentiel des pôles d'échanges multimodaux (PEM)
Périmètre	Tous les bassins
Étapes / Public cible / Budget	Étapes de mise en œuvre : <ol style="list-style-type: none"> Désignation d'un représentant par territoire (bassin et/ou EPCI) État des lieux et auto-analyse des pôles d'échanges (existants, en évolution, en projet, en émergence dans chaque territoire) Définition de typologies de PEM (ferroviaires/non ferroviaires, en zones denses/rurales, etc.) & identification des services et équipements associés (de base, optionnels, hiérarchisation spatiale, etc.) Établissement d'un référentiel
Besoins de pilotage / coordination	Groupe de travail Réunions mensuelles

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote du groupe de travail Expertise PEM, abri-vélos sécurisés, complémentarité car-trains, schéma véloroutes et voies vertes, P+R, co-voiturage Étude d'élasticité des gares régionales (étude radar)	Rédaction du référentiel Complément sur état des lieux et auto-analyse État des lieux et auto-analyse Relectures et ajustements

EPCI	Partenaire	Représentation des Territoires Estimation des besoins Connaissance des publics potentiels (habitants, visiteurs) et SLO Expertise gestion TAD etc...	État des lieux et auto-analyse Relectures et ajustements du référentiel
SNCF Gares & Connexions	Partenaire	Expertise MOA PEM, gestionnaires des gares TGV et TER, expertise informations voyageurs (écran, etc.) et signalétique, enquête de satisfaction	État des lieux et auto-analyse Relectures et ajustements du référentiel
Chemins de Fer de Provence	Partenaire	Expertise gestionnaires des gares Chemins de Fer de Provence et comportements/profil usagers	État des lieux et auto-analyse Relectures et ajustements du référentiel
Départements	Partenaire	Expertise routes et vélos (schéma cyclable), co-voiturage, autopartage	État des lieux et auto-analyse Relectures et ajustements du référentiel

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°114	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'offre de services, notamment de mobilité douce dans les PEMs
Référent de la fiche : Soizic CASTAGNOLA (SNCF Gares & Connexions), soizic.castagnola@sncf.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en accessibilité des quais de la gare d'Arles
Périmètre	Bassin I : Ville d'Arles et CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette
Étapes / Public cible / Budget	<p>Contexte : Le projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmé (SDA-ADAP) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, approuvé par le conseil Régional le 26 juin 2015</p> <p>Description : Les travaux consistent à</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rehausser les quais à 55 cm pour faciliter les montées/descentes de rames (normes PMR) - Mettre aux normes l'éclairage et les équipements de sécurité (bandes d'éveil à la vigilance, extrémités de quais sécurisées, ...) - Installer deux ascenseurs pour permettre le franchissement des voies. <p>Étapes : travaux en cours et mise en service pour 2025</p>
Besoins de pilotage / coordination	<p>Le financement repose sur 3 partenaires principaux : la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'État et SNCF Gares & Connexions (convention de financement pour les études projet et réalisation des travaux signée)</p> <p>Réalisation de travaux complexes avec maintien de l'exploitation de la gare</p>

CALENDRIER PRESENTI	
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028	
Année	
<p><i>État de l'engagement au démarrage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi 	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	SNCF Gares & Connexions et Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
SNCF Gares & Connexions	Pilote	Maître d'ouvrage Financement Pilotage du projet de la conception à la réalisation	Financier jusqu'à 9,85 % Direction de projet Exploitation
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement	Financier jusqu'à 65,01% Chef de file pour la mise en œuvre du Schéma Directeur d'accessibilité
État	Partenaire	Financement	Financier jusqu'à 25,14%
Collectivités	Partenaire	Partage du programme et de l'avancement du projet. Pas de financement	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°115	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'offre de services, notamment de mobilité douce dans les PEMs
Référent de la fiche : Patrice FOURNIER (Terre de Provence Agglomération), pfournier@terredeprovence-agglo.com	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réalisation d'un Plan de Mobilité (2025-2035)
Périmètre	Terre de Provence Agglomération (13 communes)
Étapes / Public cible / Budget	<p>Contexte : L'agglomération Terre de Provence fait partie de l'aire urbaine d'Avignon. A ce titre elle doit conduire un Plan de Mobilité. Ce dernier constituera le premier document stratégique de mobilité de l'agglomération. Il traitera l'ensemble des thèmes prévus par l'article L1214-1 du code des transports. Une attention particulière sera portée à l'inclusion du schéma stratégique vélo déjà initié par l'agglomération. Le positionnement d'interface entre des territoires différents de Terre de Provence sera également un axe de recherche privilégié.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la multimodalité à l'échelle du territoire en lien avec les territoires voisins ; - Mieux connecter les communes et agglomérations entre elles, notamment avec un réseau de transport collectif étoffé et un réseau cyclable ambitieux ; - Accompagner le développement d'équipements de multimodalité tels que des Pôles d'Échanges Multimodaux ou des P+R. <p>Étapes de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2025 : conduite du diagnostic dans le premier trimestre de l'année et le plan d'action dans le second. Consultation des personnes publiques associées en fin 2025 ; • 2026 : enquête publique dans le premier trimestre de l'année et poursuite des opérations prévues par le plan.
Besoins de pilotage / coordination	Coordination entre les communes de Terre de Provence et l'agglomération dans une démarche partenariale de conduite du projet

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Terre de Provence Agglomération
--	---------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Terre de Provence Agglomération	Pilote	Pilote de l'engagement Maître d'ouvrage	Animation du projet et conduite des opérations de la démarche
Communes	Partenaire	Co-auteur du projet	Les communes participent à l'élaboration du PDM notamment avec leurs référents techniques et politiques
Les agglomérations environnantes	Partenaire	Partenaires Publics Associés Avis sur les phases du projet	Sollicitées pour donner leurs avis pendant la préparation du projet
État	Partenaire	Partenaires Publics Associés	Sollicité pour donner son avis pendant la préparation du projet
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Avis sur les phases du projet	Sollicitée pour donner leurs avis pendant la préparation du projet
Département des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse et du Gard	Partenaire	Partenaires Publics Associés	Ils sont sollicités pour donner son avis pendant la préparation du projet
PNR des Alpilles	Partenaire	Avis sur les phases du projet	Sollicité pour donner son avis pendant la préparation du projet
Entreprises du territoires	Partenaire	Mobilisation pour leurs activités	Porteurs de projets de mobilité en incluant la multimodalité dans tous les déplacements personnes et marchandises
Les associations d'usagers environnementales, et autres acteurs collectifs du territoire	Partenaire	Associés à leur demande à l'élaboration du projet Participation à la concertation et plus s'ils le souhaitent	Retour d'expérience sur le territoire, les pratiques de mobilité des citoyens
Le public	Partenaire	Acteurs de la concertation	Participe à la concertation publique et digitale

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°116	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'offre de services, notamment de mobilité douce dans les PEMs
Référent de la fiche : Patricia HARINCK (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), pharinck@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en accessibilité des gares ferroviaires aux PSH et aux PMR
Périmètre	Bassins : A, B, C, D, E, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	<p>Objectifs de l'Ad'AP : garantir la mise en accessibilité progressive des réseaux de transports publics. La Région a identifié 42 points d'arrêts ferroviaires prioritaires à rendre accessible avant décembre 2024. Le schéma a également un volet routier avec un nombre d'arrêts prioritaires à rendre accessibles d'ici 2027 et qui est suivi par la DTSI</p> <p>Objectifs du SDAQ : mettre en cohérence des infrastructures ferroviaires avec le matériel roulant utilisé pour le transport des usagers du train. 35 gares en région nécessitent des travaux d'allongement de quais d'ici 2028. Ces travaux d'allongements s'accompagnent de travaux de rehaussement des quais aux normes PMR et d'une mise en accessibilité partielle de la gare (maintien de la TVP) ou totale de la gare (passerelle avec ascenseurs ou passage souterrain avec rampes) selon les gares (fréquentation, dangerosité...)</p> <p>Description : Études et travaux réalisés sous Maîtrise d'ouvrage SNCF Gares & Connexions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • État d'avancement du SDRA/Ad'AP <ul style="list-style-type: none"> - 2023 : 34 gares accessibles sur 42 - 2024 : Briançon et Tende - 2025 : Arles, Cagnes et Villefranche s/Mer - 2026 et + : Miramas, St Laurent du Var, La Trinité <p>Date de fin de l'ADAP fixé au 4 décembre 2024 puis demande de dérogation au préfet pour finalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • État d'avancement du SDAQ <ul style="list-style-type: none"> - Études programmées : Saint-Martin-de-Crau, Vidauban, Anthéor, Rognac, Gonfaron, Pignans, Aspres-sur-Buëch, Pas-des-Lanciers, Le Luc - Études en cours : Bedarrides, Courthézon, Cuers, Lamanon, Le Thor, Mandelieu, Meyrargues, Montfavet, Morières-Lès-Avignon, Puget, Saint-Chamas, Saint-Saturnin, Sénas, Solliès-Pont - Travaux en cours : La Garde, Cassis <p>Date de fin du SDAQ fixé à 2028 et qui sera décalé à 2035</p>
Besoins de pilotage / coordination	3 à 4 réunions par projet avec SNCF + échanges éventuels avec les gestionnaires de gares ou voirie si travaux connexes

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif | Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

- Nombre de gares mises en accessibilité

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financier principal	
État	Co-pilote		
SNCF Gares & connexions	Partenaire	Maîtrise d'ouvrage et co-financier	
Collectivités	Partenaire	Partenaire financier et co-financier si possible	Travaux connexes éventuels

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°117	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'offre de services, notamment de mobilité douce dans les PEMs
Référént de la fiche : Christèle ANGENEAU (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), cangeneau@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Accompagnement/participation à l'élaboration des PDM/PDMS par les EPCI AOM avant rédaction des avis de la Région sur les Plans de Mobilité / Plans de Mobilité Simplifiés arrêtés par les Autorités organisatrices de mobilité
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	Description : <ul style="list-style-type: none"> - Temps d'échanges avec les AOM de la Région en cours d'élaboration de leur PDM/PDMS. Rédaction des avis sur la base des objectifs du SRADDET et de la stratégie régionale pour une mobilité durable (SRADDET : https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/sraddet-avenir-de-nos-territoires/le-schema-regional-en-vigueur - Guide PDM : https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/sraddet-avenir-de-nos-territoires/les-outils-de-mise-en-oeuvre-du-schema/les-guides-de-mise-en-oeuvre-du-sraddet)
Besoins de pilotage / coordination	2 à 3 temps d'échanges par document

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Partage d'information sur ses compétences et ses attendus précisés dans le SRADDET	Notamment sur le volet relatif à la continuité et à la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons et l'offre régionale ZOU !
AOM	Partenaire	Maître d'ouvrage : Réalisation du PDM ou PDMS	Sollicitation de la Région pour participation aux réunions
Département	Partenaire	Partage d'information sur ses compétences	Notamment sur le volet relatif à la continuité et à la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons.
Collectivités limitrophes	Partenaire	Partage d'information et coordination	
Agence d'urbanisme	Éventuel partenaire associé ou maître d'œuvre du PDM/PDMS	Partage de données ou réalisation du plan dans le cadre d'un conventionnement avec l'AOM	

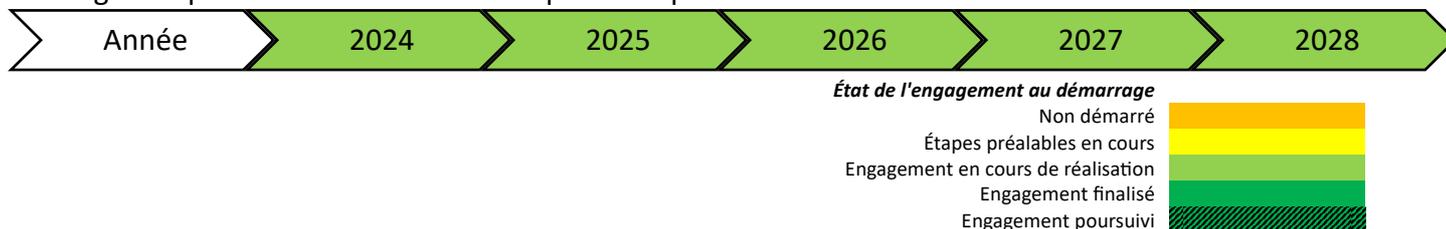
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°118	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'offre de services, notamment de mobilité douce dans les PEMs
Référent de la fiche : Cécile FERRER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), cferrer@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Animer la Charte d'accessibilité des réseaux de transports ZOU !
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description : Créer un cadre d'échange et de travail innovant et dynamique entre les associations et la Région.</p> <p>Animation de cette Charte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de cotecs et copil (en présence d'élus régionaux), - Prioriser les points à travailler relevant des 9 engagements de la Charte, - Coordonner les services régionaux (DGTMG) participant aux travaux du Cotec, - Garantir l'écoute due aux associations, et la prise en compte de leurs besoins. <p>Public cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les personnes qui ne peuvent voyager dans les trains et cars régionaux en toute autonomie et sans adaptations particulières. - PMR - PSH - Personnes en perte d'autonomie.
Besoins de pilotage / coordination	2 réunions par an

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	DTSI DIGE DTRI : une dizaine de personnes mobilisées épisodiquement
Collectif d'associations	Pilote	Initiateur Co-pilote	7 associations au démarrage sur tout le territoire : APF France Handicap, Unapei Provence-Alpes-Côte d'Azur Corse, AFM Téléthon, Parcours handicap 13, T21somie Alpes Maritimes, Surdi 13 et Alpes Regards 05.
SNCF Voyageurs, autres transporteurs ferroviaires et transporteurs routier	Partenaire	Expertise	L'expertise transporteur peut être sollicitée pour confirmer la faisabilité des thèmes travaillés.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°119	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'offre de services, notamment de mobilité douce dans les PEMs
Référent de la fiche : Sacha BERTHUIT (CC Vallée des Baux-Alpilles), sacha.berthuit@ccvba.fr	

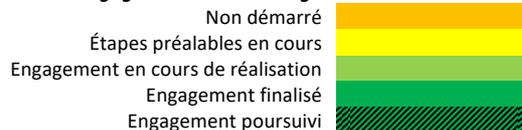
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étude et mise en œuvre d'un dispositif d'autopartage
Périmètre	CC Vallée des Baux-Alpilles
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description : Développement d'un dispositif d'autopartage sur l'ensemble du territoire. L'objectif serait d'offrir aux personnes titulaires d'un permis de conduire mais ne disposant pas d'un véhicule personnel, la capacité à être autonome dans leurs déplacements du quotidien.</p> <p>Public cible : Habitants, travailleurs et usagers du territoire</p> <p>Étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un benchmark - Réalisation d'un diagnostic comprenant l'analyse des besoins et élaboration d'un plan d'action opérationnel - Mise en œuvre du plan d'action avec l'expérimentation d'un dispositif d'autopartage - Retour d'expérience et pérennisation ou modification du service mis en place
Besoins de pilotage / coordination	Communes concernées et Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CC Vallée des Baux-Alpilles
---	------------------------------------

INDICATEURS

<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de trajets réalisés - Nombre de kilomètres parcourus - Nombre de véhicules en autopartage déployés

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Vallée des Baux Alpilles	Pilote	Mise en œuvre et suivi de l'action	
Commune	Partenaire	Technique	Définition des points de stationnements
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Partage d'informations	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°120	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la connaissance des PEMS existants et en développer de nouveaux pour répondre aux besoins de desserte et d'intermodalité
Référent de la fiche : André MONTAGNIER (CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette), a.montagnier@agglo-accm.fr ; Soizic CASTAGNOLA (SNCF Gares & Connexions), soizic.castagnola@sncf.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réaménagement du Pôle d'Échanges Multimodal de la gare ferroviaire d'Arles
Périmètre	Bassin I : Ville d'Arles et CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette
Étapes / Public cible / Budget	<p>Contexte : Réaménagement du parvis, de la gare routière et requalification du bâtiment voyageur pour répondre aux nouveaux enjeux de mobilité et aux besoins des usagers. Action qui s'inscrit dans un projet global d'aménagement de long terme porté par la Ville et l'ACCM en trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none">- Phase 1 : Réaménagement du PEM et des voiries d'accès à la gare.- Phase 2 : Recomposer et requalifier la place Lamartine et intégrer la réalisation des stations de TC.- Phase 3 : Renouvellement urbain des emprises SNCF et développement du quartier de la gare <p>La phase 1 comprend les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Requalifier le bâtiment voyageur (BV)- Améliorer les liaisons piétonnes et mode doux entre la ville, la gare SNCF et les différents modes de transport,- Repenser le stationnement- Réaliser des aménagements adaptés au changement climatique- Déployer de nouveaux commerces et services aux voyageurs <p>Étapes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Faisabilité : étude PEM restituée en 2023 et étude de faisabilité BV prévue pour septembre 20242. Signature convention AVP PEM (périmètre BV et parvis) et démarrage des études3. Signature convention PRO-REA PEM4. Lancement des travaux
Besoins de pilotage / coordination	Deux (2) conventions de financement partenariales à signer.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette et SNCF Gares & Connexions
--	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
SNCF Gares & Connexions	Pilote	Partenaire Maître d'ouvrage	Financement Programme Pilotage du projet
Ville d'Arles et CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM)	Pilote	Partenaire Maître d'ouvrage	Financement Programme Pilotage du projet
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement Programme	Cadre d'intervention NTDA + cadre d'intervention soutien aux aménagements cyclables
État	Partenaire	Financement Programme	Via le dispositif "Cœur de villes" et Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

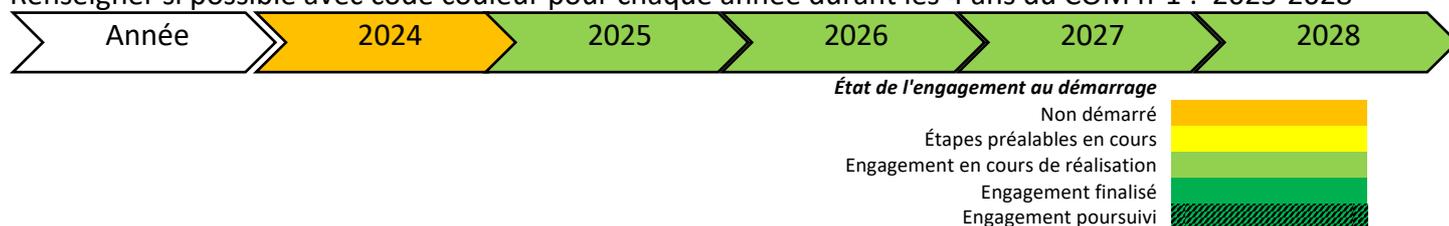
N°I21	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la connaissance des PEMS existants et en développer de nouveaux pour répondre aux besoins de desserte et d'intermodalité
Référent de la fiche : Patrice FOURNIER (Terre de Provence Agglomération), pfournier@terreprovence-agglo.com	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Réalisation d'un parking relais dit de Rognonas
Périmètre	Terre de Provence Agglomération – proximité du Pont de Rognonas
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Développer la multimodalité en proposant une offre alternative à la voiture (principalement en transports collectifs) pour accéder à Avignon et réduire la congestion sur le pont de Rognonas. - Mieux connecter les réseaux de transports collectifs régionaux, de Terre de Provence et du Grand Avignon. - Redimensionner et repositionner le projet initial. Étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - 2025 : Identification précise des parcelles concernées et acquisition foncière, adaptation du projet technique et désignation du maître d'œuvre ; - 2026 : lancement des études techniques et des travaux
Besoins de pilotage / coordination	Coordination entre la commune de Rognonas et les agglomérations de Terre de Provence et du Grand Avignon, le département des Bouches-du-Rhône

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Terre de Provence Agglomération
--	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Terre de Provence Agglomération	Pilote	Pilote de l'engagement Maître d'ouvrage	Animation du projet et conduite des opérations de la démarche
Commune de Rognonas	Partenaire	Apport du foncier	La commune fournit le foncier nécessaire à la réalisation de l'ouvrage
CA du Grand Avignon	Partenaire	Jonction avec le réseau Orizo	Aménagement du réseau Orizo en vue de le connecter au P+R
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Connexion LER	Aménagement du réseau LER pour desservir le P+R
Département des Bouches-du-Rhône	Partenaire	Gestionnaire des voiries départementales	Avis technique des services du Département pour la gestion des accès routiers et le fonctionnement du pont de Rognonas ainsi que pour la cohérence avec le schéma départemental vélo

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°122	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la connaissance des PEMS existants et en développer de nouveaux pour répondre aux besoins de desserte et d'intermodalité
Référent de la fiche : Patrice FOURNIER (Terre de Provence Agglomération), pfournier@terreprovence-agglo.com	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Création d'un PEM à la gare d'Orgon dans le cadre du SERM, porte d'entrée du territoire depuis Marseille ou Avignon
Périmètre	Terre de Provence Agglomération
Étapes / Public cible / Budget	<p>Contexte : Offre et fréquentation ferroviaires significatives avec un service annuel 2024 desservant la gare d'Orgon</p> <ul style="list-style-type: none">○ Semaine : 36 TER / jour○ Weekend : 18 TER / jour <p>Nombre de montées/descentes pour l'année en gare d'Orgon et moyenne journalière</p> <ul style="list-style-type: none">- 2019 : 14 900 montées/descentes- 2020 : 11 416 montées/descentes- 2021 : 18 996 montées/descentes- 2022 : 22 875 montées/descentes- 2023 : 25 111 montées/descentes soit 69 voyageurs en moyenne par jour (soit +10% entre 2022 et 2023) <p>Étapes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Identifier les propriétés foncières et leur disponibilité2. Répertorier les services pertinents à proposer sur le site covoiturage, services vélo (abri, station de réparation, consignes), information sur points d'intérêt à partir du PEM (randonnée, escalade, patrimoine), dessertes existantes et réflexion sur création de lignes de rabattement3. Réfléchir à des opportunités de réouverture du bâtiment voyageur pour une activité à définir en lien avec l'activité du PEM dans le cadre du programme Place de la Gare4. Mobiliser les moyens de l'AMI friches (lauréat)5. Identifier les financements possibles6. Établir un document programme
Besoins de pilotage / coordination	Constituer un groupe projet en interne à Terre de Provence Agglomération et en transversal avec les acteurs concernés (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, SNCF Gares & Connexions, PETR du Pays d'Arles, PNR des Alpilles, Département des Bouches-du Rhône, Syndicat Mixte d'Aménagement de la Durance, Mairie d'Orgon).

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Terre de Provence Agglomération
--	---------------------------------

INDICATEURS

- Réalisation du document programme

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Terre de Provence Agglomération	Pilote	Pilotage de l'action	Prise de contact avec les propriétaires, pilotage du groupe projet
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Contributeur	Participation au groupe projet, facilitation des contacts
PNR des Alpilles	Partenaire	Contributeur	Participation au groupe projet, identification des atouts de ce projet comme une porte d'entrée du territoire
SNCF Gares & Connexions	Partenaire	Propriétaire gare et foncier MOA études et travaux PEM	Réalisation études et travaux PEM
PETR du Pays d'Arles	Partenaire	Contributeur	
Département des Bouches d Rhône	Partenaire	Gestionnaire de voirie	Avis technique des services du Département pour la gestion des accès routiers et pour la cohérence avec le schéma départemental vélo
Mairie d'Orgon	Partenaire	PLU, gestionnaire et aménageur de voirie,	
OMYA	Partenaire	Propriétaire foncier	
SNCF Réseau	Partenaire	Propriétaire foncier Partage d'information et proposition de conventions le cas échéant	
Syndicat Mixte d'Aménagement de la Durance	Partenaire	Pilote du projet d'aménagements cyclables le long des villes de la Durance	La Durance à vélo

Collectivités limitrophes	Partenaire	Participation à des réunions Partage d'information et retour d'expérience	Participation à la présentation du projet aux étapes significatives
---------------------------	------------	--	---

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°123	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la connaissance des PEMS existants et en développer de nouveaux pour répondre aux besoins de desserte et d'intermodalité
Référent de la fiche : Patrice FOURNIER (Terre de Provence Agglomération), pfournier@terreprovence-agglo.com	

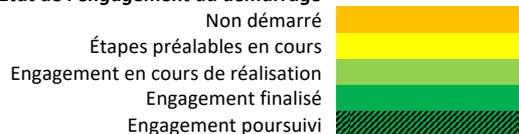
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réalisation d'un Pôle d'Échange Multimodal à la gare de Barbentane
Périmètre	Terre de Provence Agglomération
Étapes / Public cible / Budget	<p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer un pôle d'échange multimodal Ouest du territoire de Terre de Provence permettant un accès au futur SERM ferroviaire, relié à la voie verte est-ouest et au réseau routier ; - Mieux connecter les réseaux de transports collectifs régionaux, de Terre de Provence et du Grand Avignon ; - Réduire les pollutions sur le périmètre de la ZFE avignonnaise - Dans un second temps, étudier, le développement d'une installation embranchée fer sur la friche de la gare de Barbentane. <p>Étapes :</p> <p>2024 : lauréat de l'AMI friche AMO pour l'implantation de la multimodalité sur le site avec un PEM en lien avec le P+R de l'Escapade et étude prospective foncière pour le développement d'une Installation Embranchée fer ;</p> <p>2025 : Étude AMO pour l'implantation du PEM étude de faisabilité et acquisition foncière ;</p> <p>2026 : Définition de l'avant-projet</p> <p>2027 : études techniques opérationnelle et travaux</p>
Besoins de pilotage / coordination	Coordination entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse, le Grand Avignon, les communes d'Avignon et de Barbentane, et Terre de Provence Agglomération

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Terre de Provence Agglomération et Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
--	---

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Terre de Provence Agglomération	Pilote	Pilote de l'engagement	Compétence développement économique et mobilité sur le territoire de l'agglomération
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Copilote du projet du projet au titre de la compétence réseaux de transports collectifs pour le pôle d'échange multimodal	Porteur de la compétence développement économique et partenariat pour la complémentarité des réseaux de transports
Département des Bouches-du-Rhône	Partenaire	Gestionnaire des voiries départementales	Avis technique des services du Département pour la gestion des accès routiers et pour la cohérence avec le schéma départemental vélo
SNCF Gares & Connexions	Partenaire	Propriétaire gare et foncier MOA études et travaux PEM	Réalisation études et travaux PEM
Département de Vaucluse	Partenaire	Maître d'ouvrage du réseau routier	Maître d'ouvrage des aménagements sur les voies départementales concernées (routier et cyclable)
CA du Grand Avignon	Partenaire	Compétence développement économique et complémentarité des réseaux de transports entre les agglomérations et la région	Complémentarité entre les deux agglomérations liaison avec le réseau ORIZO
Commune de Barbentane	Partenaire	Développement des liaisons avec la commune	Développement du réseau routier en lien avec la commune et développement des activités liées sur le territoire communal

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°124	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer la tarification multimodale et intermodale
Référent de la fiche : Paul GABRIEL (CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette), p.gabriel@agglo-accm.fr	

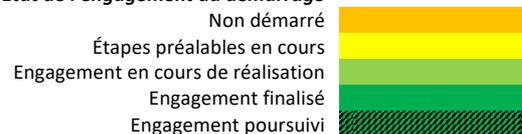
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place de l'open payment et retour d'expérience
Périmètre	CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette
Étapes / Public cible / Budget	<p>Contexte : la CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette a modifié sa gamme tarifaire, et propose une réduction sur l'achat de titres dématérialisés. L'achat de ticket par SMS est déjà en place. Le paiement par carte bancaire offre une solution supplémentaire. Cette dématérialisation doit permettre un accroissement de la vitesse commerciale. C'est également un moyen de lutte contre la fraude.</p> <p>Description : Dans le cadre du nouveau réseau Envia qui a été lancé en septembre 2024, toutes les lignes régulières ont été équipées de valideurs éligibles à l'open-payment</p> <p>Étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic de l'action : avantages, inconvénients, nombre d'utilisateur, fréquence, système de paiement par carte sur les différents réseaux etc. - Réaliser un retour d'expérience à destination des EPCI intéressés
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette
--	------------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette	Pilote	Mise en œuvre de l'engagement	Réalisation du diagnostic Mise en place d'un REX
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation au REX	
Terre de Provence Agglomération	Partenaire	Participation au REX	
CC Vallée des Baux-Alpilles	Partenaire	Participation au REX	

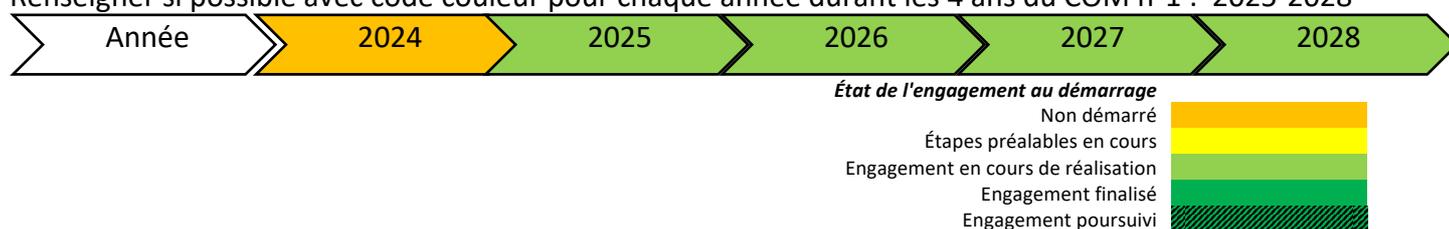
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°125	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer la tarification multimodale et intermodale
Référent de la fiche : Paul GABRIEL (CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette), p.gabriel@agglo-accm.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mettre en place un groupe de travail sur la tarification combinée
Périmètre	Bassin I et territoires associés
Étapes / Public cible / Budget	Étapes de mise en œuvre : 1. Réaliser un état des lieux des titres existants et de l'utilité ou non d'un titre combiné 2. Mettre en place des groupes de travail par titre combiné identifié <ul style="list-style-type: none"> - Titre combiné bassin I - Extension pass métropolitain - Tarification SERM - Titre combiné avec la Région Occitanie
Besoins de pilotage / coordination	Réunion plusieurs fois par an.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur & CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'action collective Participation au groupe de travail	
CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette	Pilote	Pilote de l'action collective Participation au groupe de travail	
CC Vallée des Baux-Alpilles	Partenaire	Participation au groupe de travail	
Terre de Provence Agglomération	Partenaire	Participation au groupe de travail	Intérêt à être dans le pilotage de l'action plus tardivement

Métropole Aix-Marseille-Provence	Partenaire	Participation au groupe de travail	
Région Occitanie	Partenaire	Participation au groupe de travail	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°126	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer la tarification multimodale et intermodale
Référent de la fiche : Miren AGUER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – DTRI/SMI), maguer@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Tarifcation régionale des transports, mise en œuvre et communication partenariale
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description : Mise en œuvre stratégie régionale, actions complémentaires à des évolutions d'offre, expérimentations ou partenariats avec pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mise en œuvre d'une gamme tarifaire régionale simplifiée et unique- Développement de la tarification multimodale intégrée interAOM pour faciliter l'intermodalité et la mobilité par les transports publics sur un bassin de déplacements- Incitation au report modal vers les transports publics, en accompagnement d'une offre de transport attractive pour les trajets du quotidien comme pour les trajets occasionnels- Accompagnement à la mobilité des foyers à revenu modeste, développement d'une mobilité solidaire- Préservation des recettes régionales- Coordination avec les autres acteurs de la mobilité, y compris en termes d'information des évolutions tarifaires <p>Étapes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Réalisé :<ul style="list-style-type: none">- Nouvelle gamme tarifaire régionale : 2023 (PZE en 2019) avec tarifs solidaires et mini groupes- Pass Intégral :2018- Pass Sud Azur : 2020- TER + urbain• Expérimentations :<ul style="list-style-type: none">- Tarif Pic de pollution- Pass Journée TER- Tarifs zone peu dense• Projets :<ul style="list-style-type: none">- Pass Var et Vaucluse- Déclinaisons des pass multimodaux existants- <p>Composante communication partenariale : envois systématiques de présentations informatives sur les modifications/adaptations tarifaires aux AOM du bassin sur chacun des bassins de mobilité</p>

**Besoins de pilotage /
coordination**

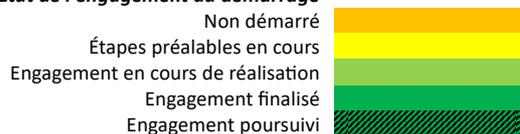
5 à 6 réunions par projet entre les parties prenantes
La Région anime un groupe de travail interAOM pour réunir les bonnes conditions de mise en œuvre de l'interopérabilité

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	Chargé de mission tarifaire, chargé de mission billettique, AMO, équipe AMT
AOMD	Partenaire	Cofinancement ; Partage d'information et de données ; Co-analyse et proposition	Mise à disposition de données, avis, mise à niveau des systèmes de distribution, financement, délibération
Région de France	Partenaire	Partage d'information et d'analyse	
Exploitants, billetticiens (SIBR et autres)	Prestataire	Mise à disposition données ; Réalisation des développements et des recettes	Transmission bases de données vente/validation ; Réalisation des développements techniques sur les systèmes ; Recettes interopérables
Entreprises	Prestataire	Réalisation des études d'impacts ; Répartition des recettes entre bénéficiaires	Rapports d'études ; Mise à disposition de modèles ; États des reversements de recettes
Associations, organismes publics	Partenaire	Information	Consultation COPART avant mise en œuvre ; Promotion tarification régionale auprès de leur public.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°127	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'offre (desserte et/ou horaire) des destinations clés
Référent de la fiche : Caroline CRESP (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), ccresp@maregionsud.fr	

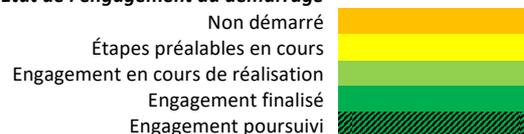
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Présentation annuelle des offres urbaines et interurbaines routières et ferroviaires
Périmètre	Bassin I
Étapes / Public cible / Budget	Description : <u>Mettre en place des réunions semestrielles de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Partage et d'état des lieux de l'offre de services de transport afin d'améliorer la coordination des offres entre AOM et avec l'offre ferroviaire (TGV + TER) - Partage des évolutions des réseaux prévues hors services de TC : tarification, véhicules, actions de communication, nouveaux services proposés... <u>Réunion au printemps :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du prévisionnel des horaires du Service Annuel n+1 - Présentation des travaux à venir sur l'infra ferroviaire et de leurs impacts - Présentation des évolutions significatives d'offre de chaque AOM (matériel, tarifs, itinéraires, nouveaux services...) - Présentation des évolutions tarifaires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Prévoir d'inviter également les acteurs du tourisme, vecteur important pour les visiteurs mais également les habitants. La présentation des évolutions pour la rentrée suivante au printemps pourrait permettre de petites adaptations pour améliorer les complémentarités. L'offre de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur comprend ZOU ! Express et ZOU ! proximité
Besoins de pilotage / coordination	Organisation d'une réunion annuelle

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Services Réseau Vaucluse Bouches du Rhône et Transports express régionaux)
--	---

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Mise à disposition d'information sur l'offre express (LER + TER) et de proximité ZOU !	Présentation des évolutions significatives des offres (services, tarification, info voyageurs...) de l'offre ZOU ! routière et ferroviaire qui concerne le bassin I
CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette	Partenaire	Participer aux réunions Partage d'information	Présentation des évolutions de l'offre Envia
CC Vallée des Baux-Alpilles	Partenaire	Participer aux réunions Partage d'information	Présentation des études en cours sur la mobilité ou des offres proposées par la CC Vallée Des Baux-Alpilles ou ses communes
Terre de Provence Agglomération	Partenaire	Participer aux réunions Partage d'information	Présentation des évolutions des offres et services mobilité sur le territoire.
SNCF Voyageurs	Partenaire	Co présentation avec la région	Co présentation avec la Région des évolutions de l'offre ferroviaire sur le secteur
SNCF Réseau	Partenaire	Participer aux réunions Partage d'information	Présentation des travaux prévus sur l'infrastructure ferroviaire sur les axes concernés
OTI/PNR	Partenaire	Participer aux réunions Partage d'information	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°128	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'offre (desserte et/ou horaire) des destinations clés
Référent de la fiche : Emmanuelle PAING (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), epaing@maregionsud.fr	

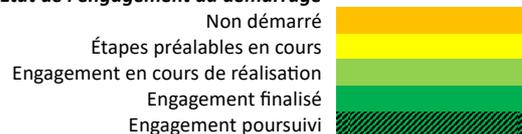
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Création d'un réseau des référents mobilité par secteurs géographiques
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	<p>Objectifs : Permettre l'échange d'expérience entre collectivité et booster les projets par un gain de temps lors de la conception en travail en intelligence collective</p> <p>Description : Animé par la Région, ce groupe représentant tous les EPCI d'un secteur géographique complété des Départements et de l'État s'ils disposent de chargés de mission traitant des questions de mobilité, se réunit en visio ou en présentiel 1 à 2 fois/an</p> <p>Étape 1 : 2025 mise en place des réseaux des référents mobilité par bassin</p> <p>Étape 2 : à partir de 2026 pérennisation des groupes</p> <p>Public cible : Les chargés de mission ou chefs de projet mobilité des collectivités et de l'État</p>
Besoins de pilotage / coordination	Pilotage Région - 1 à 2 réunions par an Besoin de la disponibilité des membres du réseau

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes- Côte d'Azur	Pilote	Animation de la communauté	Organisation des réunions Diffusion des informations disponibles Mise à disposition de salle pour réunion en présentiel
Département(s)	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel
EPCI	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel
État	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°129	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'offre (desserte et/ou horaire) des destinations clés
Référent de la fiche : Sylvie PEUZIN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), speuzin@maregionsud.fr ; Denis GALINDO (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), dgalindo@maregionsud.fr ; Vincent MOUREN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), speuzin@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développement des dessertes ferroviaires TER Zou! des lignes du secteur Ouest-Provence (hors Côte Bleue)
Périmètre	Bassin F, Bassin I et Bassin J : Les EPCI concernés sont <ul style="list-style-type: none">- La métropole Aix Marseille Provence- Les communautés d'agglomérations Arles-Crau-Camargue-Montagnette, Terre de Provence, Luberon Monts de Vaucluse, Sorgues du Comtat, Ventoux-Comtat Venaissin, Grand Avignon.- Les communautés de communes Vallée des Baux Alpilles, Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, Pays Réuni d'Orange, Rhône Lez Provence.
Étapes / Public cible / Budget	Détail de l'action : Développement des dessertes ferroviaires TER Zou! des lignes du secteur Ouest-Provence, hors Côte Bleue : <ul style="list-style-type: none">- Avignon – Valence (– Lyon) (ligne interrégionale)- Marseille – Arles – Avignon (– Lyon) (ligne interrégionale)- Marseille – Miramas – Cavaillon – Avignon TGV- Marseille – Arles – Montpellier – Narbonne (ligne interrégionale)- Avignon TGV – Carpentras Étapes : <ul style="list-style-type: none">- Plan de transport TER stabilisé pour l'étoile ferroviaire d'Avignon.- Prochaine évolution planifiée à l'horizon 2033 avec l'ouverture à la concurrence du lot 4 de l'exploitation des TER en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Public cible : Usagers du TER de l'ensemble du territoire régional et particulièrement des résidents situés sur le périmètre de l'étoile ferroviaire d'Avignon. Prévisions de dessertes TER 2025 : <ul style="list-style-type: none">• <i>Marseille – Miramas via Rognac :</i> 2 trains par heure dans chaque sens avec une desserte au 1/4 d'heure en pointe.

Augmentation de la desserte en 2025 avec l'ajout de 3 TER et une desserte systématique de la gare de Rognac par les Semi directs (hors IV Marseille-Lyon et Occitanie), soit :

- Semaine : 81 TER/jour (de 5h38 à 21h38 au départ de Marseille et de 6h10 à 22h38 au départ de Miramas)
- Weekend : 55 TER le samedi ; 57 TER le dimanche (de 6h08 à 22h38/0h38 (DI) au départ de Marseille et de 6h34 à 22h38 au départ de Miramas)
- *Miramas – Arles – Avignon* :

1 train par heure en moyenne.

Augmentation de la desserte en 2025 avec l'ajout de 6 TER, soit :

- Semaine : 46 TER/jour (de 6h26 à 22h26 au départ de Miramas et de 5h20 à 21h55 au départ d'Avignon)
- Weekend : 39 TER le samedi ; 40 TER le dimanche (de 6h26(SA)/7h26(DI) à 23h26/1h26(DI) au départ de Miramas et de 5h53 à 21h55 au départ d'Avignon)

- *Marseille – Avignon via Cavaillon* :

1 train par heure et desserte à la demi-heure en pointe, soit :

- Semaine : 37 TER/jour (de 6h21 à 20h50 au départ de Miramas et de 6h05 à 19h35 au départ de Cavaillon)
- Weekend : 18 TER/jour (de 6h51 à 20h50 au départ de Miramas et de 6h35 à 21h05 au départ de Cavaillon)
- Prolongation des sillons anciennement terminus Cavaillon vers Avignon → Ajout de 7 TER entre Cavaillon et Avignon

- *Avignon – Bollène* :

1 train par heure en moyenne avec desserte à la demi-heure en pointe, soit :

- Semaine : 36 TER/jour (de 5h40 à 19h27 au départ d'Avignon et de 6h55 à 21h17 au départ de Bollène)
- Weekend : 31 TER le samedi ; 27 TER le dimanche (de 5h40(SA)/8h10(DI) à 19h27 au départ d'Avignon et de 9h22 à 21h17 au départ de Bollène)

- *Avignon - Carpentras* :

Ajout de 8 TER entre Avignon et Carpentras

1 train par heure avec desserte à la demi-heure en pointe, soit :

- Semaine : 44 TER/jour (de 5h52 à 20h21 au départ d'Avignon et de 6h09 à 21h09 au départ de Carpentras)
- Weekend : 35 TER/jour (de 6h21(SA)/6h52(DI) à 20h21(SA)/22h20(DI) au départ d'Avignon et de 6h09(SA)/7h09(DI) à 21h09 au départ de Carpentras)

- *Avignon - Avignon TGV* :

Augmentation de la desserte

Desserte à la demi-heure de 6h12 à 22h12 au départ d'Avignon TGV et de 5h38 à 21h45 au départ d'Avignon Centre, soit :

- Semaine : 64 TER/jour

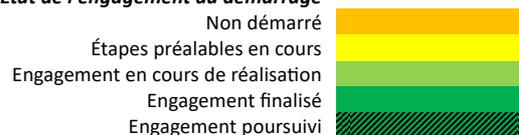
	- Weekend : 61 TER/jour
Besoins de pilotage / coordination	<p>La démarche d'amélioration des dessertes ferroviaires est annuelle. Elle est liée au changement de service chaque 2ème dimanche du mois de décembre. Une présentation de la manière dont est construite l'offre ferroviaire, des différentes étapes du procédé de construction horaire, sera proposé par la Région aux AOM.</p> <p>Contraintes externes liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux travaux de maintenance et de modernisation des infrastructures ferroviaires par SNCF Réseau, notamment sur la vallée du Rhône (Commande centralisée du réseau...) - au respect des calendriers : - des phases d'ouverture des différents lots du réseau TER à la concurrence - de réalisation des SERM d'Avignon et de Marseille <p>Nécessité de concerter chaque année avec les territoires pour entendre le besoin des usagers et adapter l'offre en réponse. Cette concertation s'appuie sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des dispositifs encadrés par la loi tels que le comité de suivi des dessertes ferroviaires et le comité des partenaires régional - des comités techniques "usagers", composés d'associations, réunis à l'échelle du secteur ferroviaire Ouest-Provence - des consultations directes d'usagers via mailings et réseaux sociaux.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	DTRI/STER : Unité plan de transport (7 personnes) en lien avec la DIGE/SIFPE pour l'infrastructure et DTSI pour complémentarité et correspondances Cars/trains

SNCF Voyageurs et autres transporteurs ferroviaires sous contrat de DSP	Partenaire	Exploitant/ déléataire : Exploitation du service TER	Définition de l'offre de service en réponse à l'Expression des Besoins (EdB) commandée par la Région
SNCF Réseau	Partenaire	Réalisation des sillons ferroviaires	SNCF Réseau gère l'occupation de l'ensemble du réseau ferroviaire français. À ce titre, il octroie et régule les horaires de passage de tous les trains circulant sur les voies ferrées, dont les TER Zou!. Il est un acteur incontournable de la définition des horaires.
Associations d'usagers	Partenaire	Consultation	Par leur représentation des usagers du TER et leur pratique des mobilités en général, les associations sont consultées sur le prochain projet de service, en amont (mai/juin) de sa mise en place (traditionnellement le 2 ^{ème} dimanche de décembre).
Collectivités AOM	Partenaire	Consultation	Consultation des collectivités AOM des différents bassins, pour partager au plus tôt l'offre TER afin que d'éventuels ajustements de l'offre (dont offre locale) puissent être faits.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°130	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'offre (desserte et/ou horaire) des destinations clés
Référent de la fiche : Guillaume LALANGE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), glalange@maregionsud.fr	

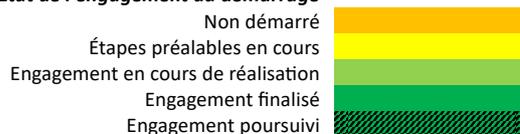
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Optimisation des lignes de transports routiers
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description : La Région est dotée de la compétence TR sur les territoires non AOM et interurbain. Elle met en œuvre des lignes entrantes sur les territoires des AOM pour desservir ces dernières. Dans la limite des places disponibles elle peut faire de l'affrètement pour des usagers des AOM sous réserve de prise en charge des frais par l'AOM. Réciproquement les AOM peuvent également faire du transport pour la Région.</p> <p>L'objectif est l'optimisation des dépenses publiques et du matériel roulant lorsqu'il y a superposition des réseaux dans une optique de complémentarité d'offre et non de concurrence.</p> <p>Étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - État des lieux entre la Région et chaque AOM pour identifier dans les plans de transports routiers le doublement des lignes régulières et scolaires ainsi que l'état de remplissage de ces lignes - Conventions d'affrètement s'il y a lieu contre rémunération au cout réel
Besoins de pilotage / coordination	Coordination nécessaire entre la Région et les AOMs via la mise en place de temps de travail réguliers entre les services exploitations. 1 à 2 réunions par an + 1 à 3 réunion spécifique si besoin (Groupe de travail secondaire à créer si besoin sur un secteur particulier)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
--	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'action collective	Organisation de la Réunion et préparation Ordre du jour + Compte-rendu Fourniture de données Rédaction des conventions
AOM	Partenaire	Co-pilote sur chaque réseau	Participation aux réunions Fourniture de données Relecture et amendement des documents

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°I31	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'offre (desserte et/ou horaire) des destinations clés
Référent de la fiche : Sacha BERTHUIT (CC Vallée des Baux-Alpilles), sacha.berthuit@ccvba.fr	

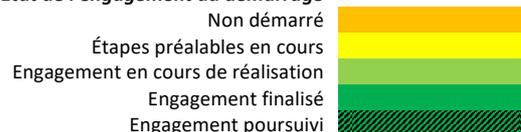
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place de services de transports collectifs et/ou à la demande complémentaires à l'offre actuelle de cars régionaux ZOU!
Périmètre	Bassin I : CC Vallée des Baux-Alpilles
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description : Développement de lignes de transports publics de personnes et/ou services de transport à la demande sur le ressort territorial de la CC VALLÉE DES BAUX-ALPILLES. L'objectif est d'une part de compléter l'offre de transport en commun ZOU! existante. D'autre part de renforcer le maillage en développant le réseau notamment sur les secteurs du territoire actuellement non desservis.</p> <p>Public cible : Habitants, travailleurs et usagers du territoire</p> <p>Étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un diagnostic comprenant l'analyse des besoins et élaboration d'un plan d'action opérationnel - Mise en œuvre du plan d'action avec l'expérimentation de service de transports publics de personnes et/ou transports à la demande - Retour d'expérience et pérennisation ou modification des services mis en place
Besoins de pilotage / coordination	Communes concernées et Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CC Vallée des Baux-Alpilles
--	------------------------------------

INDICATEURS

<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de passagers transportés - Services mis en œuvre
--

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Vallée des Baux-Alpilles	Pilote	Mise en œuvre et suivi de l'action	
Commune	Partenaire	Technique	Définition des points d'arrêts
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Partenaire	Partage d'informations	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°132	<p>BASSIN : I</p> <p>OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs</p> <p>OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer et renforcer le transport saisonnier et touristique</p>
<p>Référent de la fiche : Sylvie MAZOYER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), smazoyer@maregionsud.fr ; Dorine MATHIEU (PNR des Alpilles), projet.cyclo@parc-alpilles.fr</p>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Informier pour faciliter la circulation touristique et rendre lisibles les modes d'exploration décarbonés
Périmètre	Bassin I + Avignon et Cavaillon + Gard
Étapes / Public cible / Budget	<p>Étapes de mise en œuvre :</p> <p>1ère étape : créer un groupe de travail pluridisciplinaire (tourisme/mobilité)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clarifier l'objectif : uniquement déplacements pratiques (TC/Vélo) ou inclure les modes d'exploration loisirs (équestre, pédestre, kayak, vélorail, calèche, bateau...) - Identifier les acteurs à associer - S'accorder sur le périmètre le plus éclairant / pratique (bassin, bassin + zones limitrophes, autre...) - Réflexion autour des sites/dessertes à valoriser/relier dans les outils de communication : identifier uniquement les sites majeurs ou intégrer dans la réflexion des zones moins fréquentées mais à valoriser - État des lieux de l'offre TC/vélo + zones d'intermodalités - Le cas échéant, identifier les autres moyens d'explorer le territoire de manière décarbonée (équestre, pédestre, kayak, vélorail, calèche, bateau...) - État des lieux des outils d'information sur les mobilités douces déjà diffusés sur le territoire et évaluation (efficacité, appropriation) - Identifier quel outil de communication serait le plus efficace/utile (cartographie, livret, guide, etc.) - Diffusion : prévoir le plan d'info/appropriation pour mobiliser les acteurs relais du territoire qui diffuseront - Identifier des pistes de financements <p>2ème étape : Créer l'outil de communication</p> <p>3ème étape : Diffusion de l'outil et info/formation à l'outil</p> <p>4ème étape : Mise à jour et rediffusion</p>
Besoins de pilotage / coordination	<p>Avoir des réunions de travail pour mutualiser les données de chaque EPCI du Bassin I</p> <p>Coréalisation des documents relatifs à l'action</p>

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Parc naturel régional des Alpilles
--	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Participation au Groupe de travail État des lieux de l'existant (lignes de TC et vélo, autres modes d'exploration décarbonés ?)	La Région a travaillé sur une carte touristique/mobilité à l'échelle du Vaucluse et Provence attractivité a édité cette année une carte Retour d'expérience État des lieux de l'offre TC/vélo + offre saisonnière
PNR des Alpilles	Pilote	Participation au Groupe de travail Expertise touristique Expertise vélo Expertise exploration douce	Définir les lieux stratégiques à mettre sur la carte en fonction des TC / eurovélo
Région Occitanie	Partenaire	Participation au Groupe de travail Retours d'expériences sur l'information et communication touristique	Plusieurs initiatives en cours pour favoriser des mobilités touristiques décarbonées notamment Office de Tourisme et Mobilités (OTM)
PNR de Camargue	Partenaire	Participation au Groupe de travail Expertise touristique Expertise vélo Expertise exploration douce	Définir les lieux stratégiques à mettre sur la carte en fonction des TC / eurovélo
PETR du Pays d'Arles	Partenaire	Participation au Groupe de travail Expertise touristique Vision à échelle globale du bassin I (Pays d'Arles)	Définir les lieux stratégiques à mettre sur la carte en fonction des TC / eurovélo
Office du Tourisme	Partenaire	Participation au Groupe de travail	Définir les lieux stratégiques à mettre sur la carte en fonction des TC / eurovélo

Intercommunal et Office du Tourisme		Sites touristiques à valoriser + expertise touristique	
Provence tourisme	Partenaire	Participation au Groupe de travail Sites touristiques à valoriser + expertise touristique Tourisme durable	Définir les lieux stratégiques à mettre sur la carte en fonction des TC / eurovélo
EPCI du bassin	Partenaire	Participation au Groupe de travail État des lieux de l' existant (lignes de TC et vélo	Travail autour de l'offre saisonnière

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

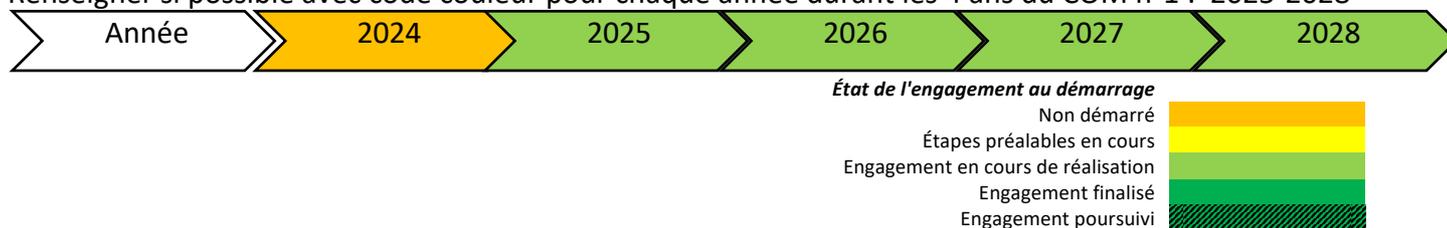
N°133	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer et renforcer le transport saisonnier et touristique
Référent de la fiche : Caroline CRESP (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), ccresp@maregionsud.fr ; Sacha BERTHUIT (CC Vallée des Baux-Alpilles), sacha.berthuit@ccvba.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Déployer les options de mobilité douce en réponse à l'arrêté 2023 visant le verdissement des stations classées
Périmètre	Bassin I et liaisons structurantes (Marseille, Avignon, Nîmes)
Étapes / Public cible	<p>Contexte Objectif de l'arrêté du 16 juin 2023 : s'adapter aux nouveaux besoins touristiques, verdier le classement, alimenter l'ambition du plan « Destination France » (hisser la France en 1ère destination du tourisme durable d'ici 2030). Entré en vigueur fin 2023, il vise - entre autres enjeux - le développement de mobilités douces. Pour plus de détails :</p> <ul style="list-style-type: none">- Arrêté : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047715929- Guide Bercy/DGE traduisant concrètement les nouvelles obligations : https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/Espace-entreprises/Reglementation/guide-methodologique-stations-classees-et-communes-touristiques.pdf <p>Description</p> <ul style="list-style-type: none">- Encourager un partage d'expériences et d'idées opérationnelles au sein du territoire pour faciliter et anticiper la mobilisation des communes qui seront concernées par les nouvelles dispositions- Inciter le territoire à aller au-delà du « périmètre obligatoire » : informer / inspirer également les communes du Bassin non concernées afin de préserver une certaine homogénéité de service au sein du territoire et éviter un décrochage entre les locomotives touristiques et les autres parties du territoire <p>Étapes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Créer et identifier les membres du groupe de travail2. Partage d'information avec : les communes stations classées qui seront concernées par l'arrêté lors de leur prochaines demandes de classement (5 communes couvrant une partie importante du Bassin I sont stations classées); les communes non classées qui envisageraient potentiellement de passer un jour en station classée et devraient à ce titre anticiper les exigences en question ; les communes touristiques (7 communes du Bassin) qui ne sont pas soumises à ces mêmes mesures mais qui pourraient s'en inspirer pour faciliter certaines mobilités locales3. État des lieux de l'existant et des projets au regard des nouvelles obligations

	<p>4. Repérer les solutions intéressantes développées par des communes/stations de Bassins voisins</p> <p>5. Déployer/mutualiser des solutions permettant de répondre aux manques identifiés par les communes concernées (expériences pilotes, outils de mise en œuvre, études ou accompagnements le cas échéant, financements, etc.)</p> <p>6. Élargir le champ de réflexion (ou a minima le partage d'information) à l'ensemble des communes du Bassin I pour éviter le développement d'un territoire à deux vitesses où l'écart de service se creuserait trop fortement</p>
Besoins de pilotage / coordination	Groupe de travail : EPCI (services mobilité, environnement, communication, tourisme), PNRs, PETR, OTI et OT, 5 communes stations classées concernées par le décret 2023, 7 communes touristiques

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur & CC Vallée des Baux-Alpilles
--	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'engagement collectif	La Région pourrait co-piloter le groupe de travail.
CC Vallée des Baux-Alpilles	Pilote	Pilotage du groupe de travail	La CC Vallée des Baux-Alpilles pourrait piloter ce groupe. 4 de ses communes touristiques phares seront concernées à terme
CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette	Pilote	Participation au groupe de travail	2 communes sont concernées
Terre de Provence Agglomération	Partenaire	Participation au groupe de travail	Aucune commune concernée à ce jour, à intégrer dans la réflexion pour cohésion du territoire

PETR du Pays d'Arles	Partenaire	Participation au groupe de travail	Importante partie du Pays d'Arles concernée, interactions SCOT/PCAET
PNR des Alpilles	Partenaire	Participation au groupe de travail	Quasiment tout le territoire du Parc concerné
PNR de Camargue	Partenaire	Participation au groupe de travail	Quasiment tout le territoire du Parc concerné
Office du tourisme intercommunal et Office du Tourisme	Partenaire	Participation au groupe de travail	3 OTI du Bassin et 4 OT communaux : Arles, Saintes-Maries, Maussane, Baux
Fédération des offices du tourisme Sud (FROTSI)	Partenaire	Participation au groupe de travail	Partage d'expertise et d'expériences éclairantes

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°134	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée afin de favoriser le report modal
Référent de la fiche : Sacha BERTHUIT (CC Vallée des Baux-Alpilles), sacha.berthuit@ccvba.fr ; Patrice FOURNIER (Terre de Provence Agglomération), pfournier@terredeprovence-agglo.com	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Acculturation des élus à l'offre de mobilité présente sur le territoire
Périmètre	Bassin I
Étapes / Public cible / Budget	Étapes de mise en œuvre : 1. Cibler les destinataires de la communication et de l'information : élus/OT 2. Réaliser des documents support/guide de communication donnant un cadre sur les éléments de langage. 3. Événement autour de cette communication (prévoir un second événement lorsque les éléments en lien avec la cartographie touristique seront prêts (cf. fiche engagement n°18)
Besoins de pilotage / coordination	Avoir une commission qui pilote l'organisation Réalisation des documents : EPCI/Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Réalisation des événements/réunion d'information : EPCI/Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Terre de Provence Agglomération & CC Vallée des Baux-Alpilles
--	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Vallée des Baux-Alpilles	Pilote	Pilote de l'action collective Relais de l'information	Communication auprès des élus du territoire Diffusion de l'information aux Communes, OT, asso...
Terre de Provence Agglomération	Pilote	Pilote de l'action collective Relais de l'information	Communication auprès des élus du territoire Diffusion de l'information aux Communes, OT, asso...

Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Partage d'information	Communique offre ZOU ! Qui participe à la desserte du territoire
CA Arles-Crau- Camargue- Montagnette	Partenaire	Relais de l'information	Communication auprès des élus du territoire Diffusion de l'information aux Communes, OT, asso...

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°135	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée afin de favoriser le report modal
Référent de la fiche : Caroline CRESP (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Service Réseaux - département des Boche-du-Rhône), ccresp@mareionsud.fr	

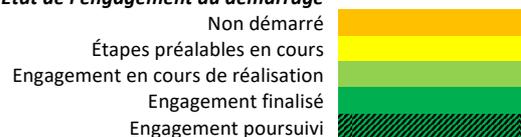
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Optimiser les actions de communication sur l'offre et l'achat de titres sur l'ensemble du réseau ZOU !
Périmètre	Bassin I
Étapes / Public cible / Budget	Étapes de mise en œuvre : 0. Créer un groupe de travail et identifier les acteurs clé du tourisme du territoire et définition des enjeux du diagnostic à réaliser 1. Rex sur le territoire du Vaucluse aux OT/OTI et autres acteurs du tourisme sur les transports existants 2. État des lieux des points d'arrêts par les AOM 3. Uniformisation des affiches aux poteaux 4. Mise en place de QR codes 5. Phoning et envoi des liens zou.mareionsud aux offices du tourisme 6. Former et conseiller, les conseillers en séjour. Réalisation d'un travail avec les partenaires touristiques en lien avec l'agence départementale
Besoins de pilotage / coordination	Avoir une commission qui pilote l'organisation Réalisation des documents : EPCI/Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Réalisation des événements/réunion d'information : EPCI/Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Participation au Groupe de travail	

		Uniformisation des affiches, Mise en place des QR codes et phoning	
CC Vallée des Baux-Alpilles	Partenaire	Participation au Groupe de travail Participation à l'état des lieux des points d'arrêts par les AOM	
Terre de Provence Agglomération	Partenaire	Participation au Groupe de travail Participation à l'état des lieux des points d'arrêts par les AOM	
CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette	Partenaire	Participation au Groupe de travail Participation à l'état des lieux des points d'arrêts par les AOM	
Office du Tourisme Intercommunal et Office du Tourisme	Partenaire	Participation au Groupe de travail et à la formation	
Provence tourisme	Partenaire	Participation au Groupe de travail et à la formation	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°136	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée afin de favoriser le report modal
Référent de la fiche : Corinne MERAND LEPRETRE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), cmerand_lepretre@maregionsud.fr	

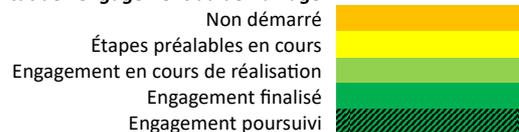
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Gestion d'un centre de relation clients (CRC)
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	<p>Objectif principal : Amélioration de la diffusion et de la lisibilité de l'information du réseau ZOU !</p> <p>Description : Mise en œuvre d'un centre d'appels du réseau ZOU chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'informer sur les horaires et les tarifs - D'informer sur les conditions de circulation - De gérer les réclamations - De gérer le back-office du portail ZOU ! - Calculateur d'itinéraire comprenant les AOM de la région : un renvoi sur les sites des AOM du calculateur pourrait être envisagé sous forme de lien <p>Public cible : Tous les usagers du réseau ZOU ! Express et de proximité</p>
Besoins de pilotage / coordination	Passation d'un marché public auprès d'un prestataire spécialisé.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	Un marché public et un chargé de suivi du marché
EPCI volontaire	Partenaire	Partage d'information et de données	Fourniture des données de leur réseau afin qu'il soit mis en ligne sur la plateforme ZOU !

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°137	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée afin de favoriser le report modal
Référent de la fiche : Éric AUGIER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), eaugier@maregionsud.fr	

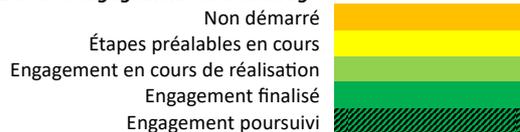
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mutualisation de la donnée mobilité Région/territoires pour diffuser de l'information voyageur multimodale/multi réseaux
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : <ol style="list-style-type: none"> Désignation d'un référent par EPCI (AOM et non AOM) Mise en place de rencontres à minima semestrielles Recenser les besoins (noms d'arrêts communs, accords de diffusion données réciproques, format données, etc.) et moyens (outils et RH) par EPCI Identifier les solidarités territoriales et les contributions de mutualisation (bassin ou interbassin) Conventionnement (rédaction, délibération) entre territoires Conventionnement Région / territoires données
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Participation aux rencontres rédaction des conventions	
Département	Partenaire	Participation aux rencontres rédaction des conventions	

Métropole	Partenaire	Participation aux rencontres rédaction des conventions	Participation	
Communauté d'agglomération	Partenaire	Participation aux rencontres rédaction des conventions	Participation	
Communauté de communes	Partenaire	Participation aux rencontres rédaction des conventions	Participation	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°138	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée afin de favoriser le report modal
Référent de la fiche : Nathalie PEINADO (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), npeinado@maregionsud.fr ; Fabrice BARRELLI (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), fbarrelli@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Porter une réflexion à l'échelle de l'ensemble des AOM pour mutualiser les points de distribution/en faire des points multi-opérateur. Favoriser l'accès à l'information et aux services de mobilité par un accompagnement via les Maisons France Services
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	Description : La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la plupart des autorités organisatrices de la mobilité ont mis en place des ventes dématérialisées des titres de transport. Le nombre des points de vente physique a décliné. Outre le sentiment croissant d'éloignement/disparition des services publics, ce manque de contact direct avec les usagers fait disparaître l'accompagnement à l'achat (distinct du conseil en mobilité). L'achat dématérialisé peut paraître compliqué pour certains publics et rend parfois les tarifs adaptés inaccessibles (pas de vente à bord des abonnements ZOU par ex). Le but d'un éventuel partenariat entre AO, et/ou avec les Maisons France Services est de favoriser l'interaction humaine dans la distribution des titres et de mutualiser les efforts à y consentir (en utilisant les interfaces billettiques distinctes des AO existant à date, avec également la perspective du SIBR qui pourrait permettre la vente multi opérateur). Partenariats à monter avec les AO/les EPCI-Communes en lien avec les Maisons France Services Positionner des référents SRT en formateurs/conseils Formations croisées pour la vente multi opérateurs Étapes : <ul style="list-style-type: none">- Jalon 1 : 2ème semestre 2025 - mise en service des canaux digitaux (application ZOU et site ZOU ! pour la distribution et ventes des titres régionaux)- Jalon 2 : 1er semestre 2026 - mise en service des points de vente ZOU ! et distributeurs automatiques de billets pour la distribution et ventes des titres régionaux et diffusion de l'information voyageurs sur les canaux digitaux (application ZOU et site ZOU !)

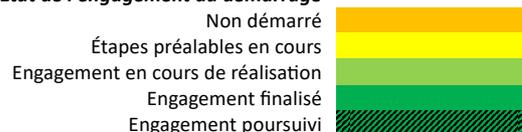
	- Jalon 3 : à partir du 2ème trimestre 2026 jusqu'en 2028 - évolution du système (ex : open paiement sur le réseau régional et interface avec les plateformes de covoiturage)
Besoins de pilotage / coordination	Validations régionales Accords réciproques

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Mise en œuvre et suivi	
Maisons France Services	Partenaire		
EPCI/communes coordonnateurs	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

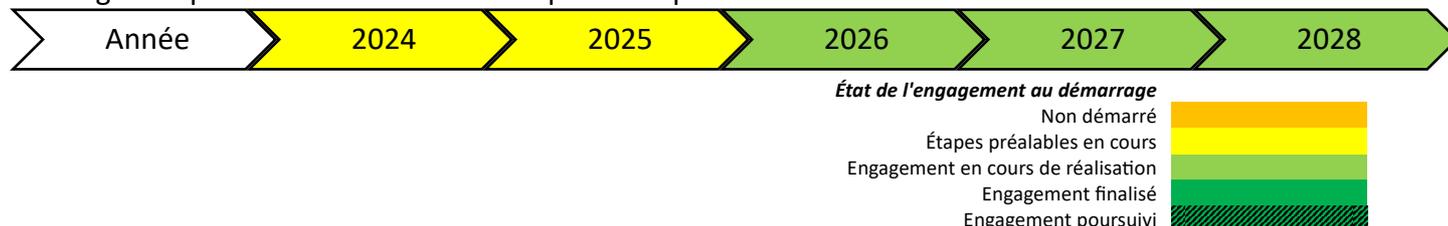
N°139	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Permettre une interopérabilité des systèmes d'information et de la billettique entre les offres régionales et locales
Référent de la fiche : Miren AGUER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), maguer@maregionsud.fr ; Karen POGGI (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), kpoggi@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre d'un système d'information et de billettique régional (SIBR)
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mettre en place un système d'information et de billettique Régional unique contribuant à un parcours usagers fluide de la recherche d'itinéraire à la réclamation via l'acte d'achat et de validation.- Système évolutif et moderne, adapté à tous.- Système permettant à la Région de maîtriser ses dépenses, mettre en œuvre sa stratégie de distribution, disposer de la donnée, s'interfacer avec les systèmes partenaires. <p>Il comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none">- Fourniture des équipements de distribution, validation et de contrôle pour tous les opérateurs de transport régionaux- Calculateurs d'itinéraires multimodaux- Information théorique et temps réel- Système de réservation, vente, validation, contrôle- Référentiels tarifaires, topologie, usagers- Système gestion de recettes- Système de vente par/pour des tiers- Relation usagers : instruction, délivrance, incidents, etc. <p>Étapes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Jalon 0 : Construction du système en évolution- Jalon 1 : 2ème semestre 2025 - mise en service des canaux digitaux (application ZOU et site ZOU ! pour la distribution et ventes des titres régionaux)- Jalon 2 : 1er semestre 2026 - mise en service des points de vente ZOU ! et distributeurs automatiques de billets pour la distribution et ventes des titres régionaux et diffusion de l'information voyageurs sur les canaux digitaux (application ZOU et site ZOU !)- Jalon 3 : à partir du 2ème trimestre 2026 jusqu'en 2028 - évolution du système (ex : open paiement sur le réseau régional et interface avec les plateformes de covoiturage)
Besoins de pilotage / coordination	Continuité de service à assurer.

Obligations premières : assurer la bascule pour les transports régionaux pour garantir la distribution (information, vente, validation, contrôle, gestion des recettes)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Mise en œuvre et suivi	
Entreprise SMT (Sud Mobilités Technologies)	Partenaire	Déléataire - Exploitant pour le compte de la Région	
Tiers vendeurs	Partenaire	Agence de voyage - Utilisateur	
AOM	Partenaire	Interfaçage	La mise en œuvre d'interfaces compatibles par les AOM sera nécessaire pour que le SIBR puisse réaliser l'information voyageur et distribuer les titres réseaux de transport des AOM locales
Exploitants transports régionaux	Partenaire	Utilisateurs	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°I40	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Rechercher des synergies entre les acteurs pour faciliter le déploiement des énergies décarbonées
Référent de la fiche : Jean Baptiste DAVID (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), jbdavid@maregionsud.fr , mobi-lab-regionsud@maregionsud.fr	

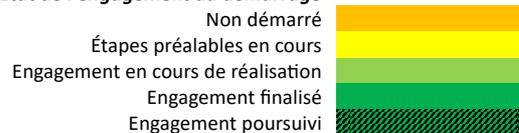
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Appel à projets Mobi'Lab - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à des projets expérimentaux ou des innovations, y compris celles qualifiées de "low tech", d'ordre technologique, serviciel, organisationnel ou social, appliqués à tout type de transport et répondant aux orientations stratégiques (ACoRS) de la politique régionale en matière de transition écologique et énergétique des transports - Appel à projets (AAP) pour subvention régionale pour un montant jusqu'à 130 000 € par projet - Cf. <u>le cadre d'intervention et les critères d'évaluation Appel à projets Mobi'Lab Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Provence-Alpes-Côte-d'Azur (maregionsud.fr)</u> <p>Public cible : Entreprises (fournisseurs de matériels ou de solutions), opérateurs logistiques ou de transport de voyageurs, acteurs de l'économie sociale et solidaire, collectivités territoriales (non prise en charge des salaires des agents de la fonction publique)</p> <p>Étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AAP ouverte sur 2024-2025 - 2025 le dispositif est en suspend pour l'instant, le temps de faire un retour d'expérience des premiers dossiers financés
Besoins de pilotage / coordination	Temps d'échanges avec les candidats

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financier : Subvention d'investissement ou pour des actions spécifiques de fonctionnement	
Collectivités territoriales ou Opérateurs logistiques ou de transport de voyageurs ou Acteurs de l'économie sociale et solidaires (entreprises, coopératives, associations...) ou Entreprises (fournisseurs de matériel ou de solution)	Partenaire	Expérimentation	Porteur d'un projet innovant (produits ou services) ou des innovations déployées en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°I41	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Harmoniser les dispositifs de covoiturage existant pour faciliter leur utilisation
Référent de la fiche : Rémi DORNE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), rdorne@maregionsud.fr ; Diego CLEMENTE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), dclemente@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Soutien aux aires de covoiturage dans leur dimension multimodale
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description : Cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour la création d'aires de covoiturage visant à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Encourager ce mode de déplacement partagé- Créer toutes les conditions pour un changement de pratique de mobilité rapide, durable et massif- Développer l'intermodalité (Zou et réseaux urbains)- Diminuer la part d'autosoliste / émission CO2- Accompagner MOA/Gestionnaire et orienter les aménagements <p>Deux critères afin de développer l'intermodalité :</p> <ol style="list-style-type: none">1. La localisation de l'aire sur ou à proximité d'une ligne ou d'un arrêt TC du réseau ZOU !2. L'intégration des équipements conférant aux aires une dimension multimodale (Stationnements sécurisés vélos, PMV, IRVE...) <p>Public cible : Collectivités et concessionnaires autoroutiers</p> <p>Étape 1 (2020) : vote du cadre d'intervention Étape 2 (2025) : Consultation pour la réalisation d'un schéma de développement des aires de covoiturage (obligation de la LOM). Schéma est inscrit au Plan régional de covoiturage délibéré le 23 juin 2024 autour de 4 phases :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Étude de faisabilité et de potentiel de ligne de covoiturage (en cours de finalisation) ;2. Expérimentation d'une ligne de covoiturage d'intérêt régional ;3. Déploiement d'une solution de covoiturage régional de type zonal dans les secteurs ruraux et peu denses ;4. Élaboration d'un schéma régional des aires et points d'arrêt de covoiturage <p>Consultation prévue en 2025 pour les phases 2, 3 et en 2026 pour la phase 4.</p> <p>Ce schéma sera l'occasion de réviser le cadre d'intervention actuel et le périmètre des interventions de la Région en lien avec les contrats opérationnels de mobilité.</p>

**Besoins de pilotage /
coordination**

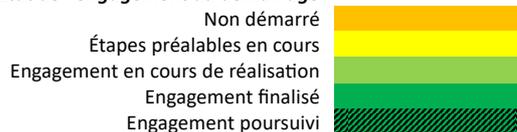
Coordination avec les différents financements régionaux et nationaux
(fond vert)
2 à 3 temps d'échanges avec les projets candidats

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Co-financeur	Financement
État	Partenaire	Co-financeur	Financement notamment via fonds vert covoiturage
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Métropole	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Communauté d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Concessionnaires (ESCOTA, ASF)	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°142	<p>BASSIN : I</p> <p>OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin</p> <p>OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Harmoniser les dispositifs de covoiturage existant pour faciliter leur utilisation</p>
<p>Référent de la fiche : Diego CLEMENTE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – DIGE - Mission Prospective , dclemente@maregionsud.fr ; Karen POGGI (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – DTRI – SMI), kpoggi@maregionsud.fr ; Valérie VERNISSE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Cheffe de projet Animation Mobilités et Territoires – DTSI, SRT des Alpes-de-Haute-Provence), vvernisse@maregionsud.fr</p>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Déploiement d'une solution de covoiturage régional de type zonal dans les secteurs ruraux et peu denses
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : prioritairement sur les secteurs ruraux/peu denses
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description :</p> <p>Mise en place par la Région d'un service régional de covoiturage de type zonal prioritairement dans les secteurs ruraux et peu denses = outil de mise en relation des covoitureurs via un opérateur privé et/ou par une brique de service intégrée au futur Système d'Information et de Billetterie Régional (SIBR).</p> <p>Ce projet doit s'inscrire dans une cohérence d'ensemble avec les dispositifs de covoiturage existants ou en cours de déploiement par d'autres collectivités locales (EPCI, AOMD et Départements).</p> <p>Public cible : Salariés, étudiants, population locale</p> <p>Étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Définition du service, préparation marché public + dépôt de demande d'aide "Fonds vert" 2. Procédure de marché public 3. Phase de déploiement du service avec opérateur 4. Exploitation du service sur 2 ans
Besoins de pilotage / coordination	Selon le scénario choisi 1à 2 réunions d'information du dispositif en plénière

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Maitrise d'ouvrage Coordination de projet Financier	0,5 ETP
État	Partenaire	Financier via le « Fonds vert » Convention État-Région	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°143	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Étudier et comprendre les pratiques et besoins autour du covoiturage
Référent de la fiche : Sacha BERTHUIT (CC Vallée des Baux-Alpilles), sacha.berthuit@ccvba.fr; Patrice FOURNIER (Terre de Provence Agglomération), pfournier@terredeprovence-agglo.com ; Paul GABRIEL (CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette), p.gabriel@agglo-accm.fr ; Christine COLLANGE (PETR du Pays d'Arles), c.collange@ville-arles.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Réaliser un recensement des aires de covoiturage/zones de rencontre afin de diagnostiquer et répondre au mieux aux besoins actuels et futurs.
Périmètre	Bassin I
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none">• Pour alimenter la réflexion et les stratégies du territoire sur les potentiels de covoiturage, cette fiche-action vise la <i>mise en commun des connaissances</i> capitalisées par les différents acteurs publics du Bassin I. Certaines données ont déjà été produites (étude réalisée par le PETR/Jérémy Truc, solution alternative déployée par Les Simones et financée par la Région), d'autres sont susceptibles de l'être à l'avenir (Dispositif de gratification du covoiturage sur le territoire intercommunal de la CC VALLÉE DES BAUX-ALPILLES cofinancé à 50% par le Fonds vert en lien avec un opérateur type BlaBlaCar Daily ou Karos, projet COOPGO porté par Roulons avec Simone et qui sollicite Leader... etc.).• Agréger les aménagements existants/déjà disponibles aiderait à évaluer si l'existant répond au besoin actuel, s'il se trouve sur les lignes propices au covoiturage, s'il est pleinement exploité, et s'il concorde avec des zones de déploiement potentiel.• Au-delà de constituer ensemble un socle de connaissance, cette démarche permettrait aux 3 EPCI de <i>partager leurs visions ou expériences</i> du covoiturage pour se réinterroger sur la <i>pertinence d'une action collective</i> à l'échelle du Bassin I. <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none">• Restituer le recensement des aires/zones de rencontre en produisant une cartographie détaillée : cette cartographie, qui résultera de la mise en commun des données détenues par les membres du groupe de travail (essentiellement les EPCI), apportera une vue d'ensemble sur l'étendue du Bassin I permettant de considérer les déplacements au-delà de certaines frontières administratives. Elle sera accompagnée d'éléments d'analyse permettant de comprendre si/comment l'existant répond aux pratiques actuelles ou besoins à venir.

	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas où cette démarche de recensement conclurait à un intérêt partagé des EPCI et de la Région pour cet axe du covoiturage, le groupe de travail pourrait alors engager une phase 2 cette fois orientée sur un travail prospectif allant au-delà du recensement des aires/zones de rencontre. Sur base des projets, visions et attentes respectives des EPCI, et en s'appuyant sur les résultats de l'Enquête Ménages Déplacements (EMD), le groupe de travail pourrait définir où se situent les zones à <i>potentiel pour déployer ou renforcer</i> des lignes de covoiturage, des aires ou aménagements pertinents et porteurs. Il permettrait aussi de <i>partager les expérimentations ou projets impulsés par chaque EPCI</i>, en tirer des enseignements pour l'ensemble du bassin, ou encore définir si des formats / modalités d'organisation du covoiturage s'avèrent plus judicieux que d'autres (partenariats avec des opérateurs, opérateurs privés sans accompagnement, etc.). <p>Étapes - Phase 1</p> <p>1° - Créer un groupe de travail articulé autour des 3 EPCI du Bassin I (définir avec les EPCI si d'autres parties prenantes doivent être intégrées)</p> <p>2° - Mise en partage des expériences passées ou actuelles et des perspectives de chaque EPCI/PETR sur le dossier global du covoiturage (Fonds Vert CC VALLÉE DES BAUX-ALPILLES, autres projets en réflexion, Simones, etc.)</p> <p>3° - Identifier et agréger la donnée déjà produite par le territoire autour des aires/lieux de rencontre/parkings relais <i>existants ou pratiqués</i> (qu'ils soient organisés ou spontanés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition et exploiter les 2 études disponibles au PETR (en prévoyant vérifications et mises à jour des éléments datant de 2021/2022) • Mettre en commun la matière provenant des EPCI et zones recensées par chacun • Exploiter les données sur le site du registre des preuves de covoiturage • Enrichir de tout espace « pratiqué » de fait (lieux stratégiques définis spontanément par l'habitant) <p>4° - Capitaliser ces données collectives dans une cartographie d'échelle Bassin</p> <p>5° - Identifier les services de covoiturage ou l'offre de covoiturage existant</p> <p>Étape - Phase 2 : A définir ultérieurement si le travail initial conclut à l'intérêt d'un travail concerté à l'échelle du Bassin</p> <p>1° - Formuler une stratégie collective</p>
<p>Besoins de pilotage / coordination</p>	<p>Avoir des réunions de travail pour mutualiser les données de chaque EPCI du Bassin I</p> <p>Coréalisation des documents relatifs à l'action</p>

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	PETR du Pays d'Arles, CC Vallée des Baux-Alpilles, CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette et Terre de Provence Agglomération
--	---

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
PETR du Pays d'Arles	Pilote	Pilotage et/ou partenaire technique et institutionnel	Une étude a été réalisée en 2021 pour identifier les secteurs les plus pertinents pour déployer des aires de covoiturage à l'échelle du bassin I et pourra être mise à disposition.
CC Vallée des Baux-Alpilles	Pilote	Pilotage et/ou partenaire technique et institutionnel	Création et animation du groupe de travail Réalisation et/ou suivi du diagnostic des besoins
CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette	Pilote	Pilotage et/ou partenaire technique et institutionnel	Création et animation du groupe de travail Réalisation et/ou suivi du diagnostic des besoins
Terre de Provence Agglomération	Pilote	Pilotage et/ou partenaire technique et institutionnel	Création et animation du groupe de travail Réalisation et/ou suivi du diagnostic des besoins
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Partenaire technique et institutionnel	Suivi de l'étude et présence au sein du groupe de travail
Commune	Partenaire	Technique	Définition des points d'arrêts
Département des Bouches-du-Rhône	Partenaire	Partenaire technique et institutionnel	Suivi de l'étude et présence au sein du groupe de travail

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°144	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Étudier et comprendre les pratiques et besoins autour du covoiturage
Référent de la fiche : Sacha BERTHUIT (CC Vallée des Baux-Alpilles), sacha.berthuit@ccvba.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Expérimentation d'un dispositif de gratification du covoiturage
Périmètre	Bassin I : CC Vallée des Baux-Alpilles
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description : Volonté du territoire de développer des solutions de déplacements alternatives à la voiture individuelle pour des déplacements du quotidien de moyennes distances. L'action serait la mise en place pour une durée de 3 ans.</p> <p>Le développement de ce dispositif a pour objectif de mettre en relation de potentiels covoitureurs et covoiturés pour réaliser des déplacements du quotidien. Cette solution de mobilité est attractive pour l'usager (coûts bas, flexibilité du service) et permet aux personnes ne disposant pas d'un permis de conduire ou de voiture personnelle d'avoir une solution de mobilité pour leurs déplacements.</p> <p>Public cible : Les habitants et travailleurs du territoire (public cible à valider lors de la mise en place du projet)</p> <p>Étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de l'appel d'offre - Choix du prestataire retenu pour la mise en place du dispositif - Déploiement du dispositif pour une durée de trois ans
Besoins de pilotage / coordination	



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CC Vallée des Baux-Alpilles

INDICATEURS

- Nombre de covoiturages réalisés (RPC)
- Nombre de kilomètres réalisés en covoiturage (RPC)
- Nombre d'émission de CO² évités (RPC)
- Distance moyenne réalisée en covoiturage (RPC)

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Vallée des Baux-Alpilles	Pilote	Mise en œuvre et suivi de l'action	
État	Partenaire	Financement	Cadre du Fonds Vert

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°145	<p>BASSIN : I</p> <p>OBJECTIF GÉNÉRAL : Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité</p> <p>OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la communication sur les services existants sur le bassin en prenant en compte tout type d'usagers</p>
<p>Référent de la fiche : Emmanuelle JOSNIN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), ejosnin@maregionsud.fr ; Lise CAUSSE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), lcause@maregionsud.fr</p>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Planification stratégique d'actions de communication
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	<p>Objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser et promouvoir une mobilité décarbonée ; - accompagner au changement d'usage habitants, visiteurs et décideurs - susciter du report modal <p>Description :</p> <p>1 - Définition d'une stratégie nourrie par les productions des instituts de recherche et validée par l'exécutif visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éveiller à un nouvel imaginaire pour une mobilité plus sobre et moins carbonée, - favoriser une mobilité désirable (préférer la marche, le vélo, le covoiturage et les transports en commun) - accompagner les citoyens et les acteurs du territoire, - valoriser de nouveaux modes et usages, - accompagner pour passer à l'action - pérenniser les nouvelles pratiques de mobilité plus vertueuses dans la durée - faciliter l'accès à l'offre existante. <p>2 - Choix des médias et supports les plus adaptés</p> <p>3 - Lancement de campagnes</p> <p>Public cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - grand public, résidents, visiteurs, salariés, jeunes...avec priorité sur les autosolistes, les hyper-mobiles - décideurs : élus locaux et entreprises notamment DRH, responsables RSE
Besoins de pilotage / coordination	Travail en articulation avec les autres AOM Partage des thèmes et campagnes programmés

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet pluridisciplinaire	Définition d'une stratégie cohérente avec les enjeux de la planification écologique et l'offre régionale
	Partenaire	Relais des actions des AOM ou communes sur ses canaux d'information	
AOM ou communes assurant la gestion d'une offre de mobilité	Pilote	Mise en œuvre d'actions pour inciter à la mobilité décarbonée et au changement d'usage	Pédibus, apprentissage du vélo à l'école, fête du vélo, prime à l'achat d'un VAE, aire de co-voiturage, etc...
	Partenaire	Relais des actions des AOM ou communes sur ses canaux d'information	
Exploitants de services de transport routiers et ferroviaires	Partenaire	Financement	Dans cadre des budgets promotion/marketing dédiés dans les contrats
Représentants des employeurs et employeurs	Partenaire	Partage d'information sur les attentes et besoins des entreprises Participation aux actions dédiées proposées	
Instituts de recherche	Partenaire	Partage d'information notamment sur la dimension changement d'usage	Conduite d'actions de sensibilisation, de programmes d'action-recherche, de productions audio-visuelles, mise en place d'incitatifs... pour mettre en place les conditions d'un passage à l'acte pour l'usage des transports collectifs, des modes actifs et doux, de la mobilité partagée ou collaborative, de la démobilité

Agences d'urbanisme	Partenaire	Partage d'information notamment sur l'observation des mobilités	
ORT	Partenaire	Partage d'information notamment sur l'observation des mobilités	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°146	<p>BASSIN : I</p> <p>OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées</p> <p>OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la coordination des AOM lors de situations dégradées</p>
<p>Référent de la fiche : Fabien LOZACH (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), flozach@maregionsud.fr</p>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Dispositions d'information et de coordination entre AOM en cas d'épisode de pollution
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description : En cas d'épisode de pollution les préfectures appliquent des mesures d'urgence limitant les émissions de polluants et des circulation différenciées en ZFE.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans ce cadre, les AOM mettent en œuvre des dispositions facilitant le report modal en appliquant notamment des politiques tarifaires attractives. - Dans la cadre de sa compétence interurbaine, la Région exploite des lignes entrantes, sortantes et traversantes des AOM. A cet égard, une information réciproque de déclenchement s'avère nécessaire pour une cohérence d'ensemble vis-à-vis des usagers. <p>Activités à mener :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification de référents techniques des AOM - Identification des référents préfectoraux - Identification de circuits de communication - Partage des dispositifs mis en œuvre par les AOM - Procédure d'information et de communication entre AOM lors de mise en œuvre des dispositions tarifaires - Procédure de transmission fiable des informations de déclenchements préfectoraux pour dépassement de seuil - Revue et mise à jour régulière des listes de référents <p>Étape 1 : 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion d'un groupe de travail par bassin à l'initiative de chaque service réseau de la Région ou d'une AOM du bassin - Recensement des dispositifs par AOM du bassin <p>Étape 2 : 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'une fiche procédure d'information-coordination <p>Étape 3 : 2026 et suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - REX au plus tard 15 jours après chaque épisode

**Besoins de pilotage /
 coordination**

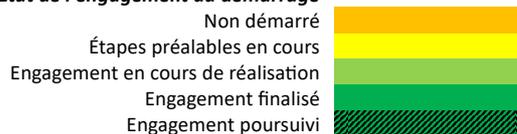
Les organigrammes sont vivants.
 Les circuits de communications ne sont efficaces que si les "contacts" sont régulièrement mis à jour (à minima 1 fois par an avant les épisodes de chaleurs).

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif : **Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes- Côte d'Azur	Pilote	Centralisation / redistribution de l'information préfectorale	
EPCI	Partenaire	Mobilisation de moyens RH et information	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°147	<p>BASSIN : I</p> <p>OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées</p> <p>OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la coordination des AOM lors de situations dégradées</p>
Référent de la fiche : David GRZYB (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), dgrzyb@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Diagnostic de la vulnérabilité des infrastructures de transport d'intérêt national et régional aux effets du changement climatique
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	<p>Objectifs principaux : Face à l'accélération des effets du changement climatique, de nombreuses infrastructures de transport sont vulnérables en région. Il est nécessaire de les identifier et de déployer dès à présent un plan d'action d'adaptation pour les adapter au climat de demain afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'identifier les infrastructures de transport vulnérables aux effets du changement climatique - Déployer un plan d'action d'adaptation des transports, multi gestionnaires <p>Description : Il est nécessaire d'utiliser les cartes pour identifier les infrastructures étudiées dans chaque bassin. 22 principaux gestionnaires d'infrastructures de transport de la région sont associés (départements, DIR, Vinci, SNCF R et G&C, GPMM, ...)</p> <p>Étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signature du contrat - Collecte des données - Réalisation des projections climatiques - Analyse de la vulnérabilité et du risque physique - Analyse de la vulnérabilité et du risque fonctionnel - Analyse de la vulnérabilité et du risque climatique - Synthèse du risque régional vis-à-vis des perturbations dans le système de transport face au changement climatique - Écriture du plan d'action - Mise en œuvre du plan d'adaptation <p>Public cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestionnaires d'infrastructures de la région - EPCI
Besoins de pilotage / coordination	Participations des EPCI lors de la construction du plan d'adaptation

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et
DREAL

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilotage, Coordination et Financement	
DREAL	Co-pilote	Pilotage, Coordination et Financement	
Départements	Partenaires	Participe aux travaux	
Vinci Autoroutes	Partenaires	Participe aux travaux	
EPCI du bassin	Partenaires	Participe aux travaux	
SNCF Réseaux, SNCF G&C, RTM	Partenaires	Participe aux travaux	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°148	BASSIN : I OBJECTIF GÉNÉRAL : Solidarité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Construire un plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire
Référént de la fiche : Emmanuelle PAING (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), epaing@maregionsud.fr ; Sylvain LASSALLE (Département des Bouches-du-Rhône), sylvain.lassalle@departement13.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Élaborer un plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire (PAMS)
Périmètre	Bassin I - Pays d'Arles
Étapes / Public cible / Budget	Description : <ul style="list-style-type: none"> plan d'action pour faciliter la mobilité du quotidien des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi que les personnes en situation de handicap comprenant notamment les aides financières individuelles liées à la mobilité. Recenser les actions existantes qui contribuent à lever les freins à la mobilité et définir avec l'ensemble des acteurs locaux impliqués dont les AOM, France Travail, le département des Bouches-du-Rhône, les actions prioritaires à développer sur le bassin afin de favoriser et faciliter l'accès à la mobilité : diagnostic, coordination des acteurs locaux, accompagnement des publics cible Étapes de mise en œuvre : <ol style="list-style-type: none"> 2024/2025 mobilisation des acteurs, recensement des actions existantes et nécessaires, co construction d'un plan si possible avec un soutien en ingénierie avec recherche de financement (voir Pactes des solidarités) 2026 adoption du plan par les pilotes et les AOM 2026/2027 mise en œuvre des actions notamment mise en ligne sur les sites des AOM et de la Région des aides individuelles à la mobilité
Besoins de pilotage / coordination	Co pilotage Région Département des Bouches du Rhône, co construction avec les AOM du bassin Besoin de coordonner solidarité et mobilité, 2 secteurs d'activité travaillant avec des référentiels différents

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Département des Bouches-du-Rhône
---	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'engagement collectif	Équipe projet, co animateur des groupes de travail avec les contributeurs, mise en ligne sur site zou.maregionsud.fr des aides individuelles liées à la mobilité, Animation réseau des contributeurs,
Département des Bouches-du-Rhône	Pilote	Pilote de l'engagement collectif	Équipe projet, co animateur des groupes de travail Animation réseau des contributeurs
CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette	Partenaire	Participation aux réunions Partage d'information	Mise à disposition des informations sur les aides individuelles sur le site mobilité de l'AOM
Terre de Provence Agglomération	Partenaire	Participation aux réunions Partage d'information	Mise à disposition des informations sur les aides individuelles sur le site mobilité de l'AOM
CC Vallée des Baux-Alpilles	Partenaire	Partage d'information	Information sur des dispositifs intercommunaux existants ou en projet, relais d'information après approbation du PAMS
Communes	Partenaire	Partage d'information	Information sur des dispositifs communaux existants ou en projet, relais d'information après approbation du PAMS
France Travail	Partenaire	Partage d'information	Information sur les dispositifs mobilité existants
CAF/MSA	Partenaire	Partage d'information	Information sur les dispositifs mobilité existants
État (DDETS, ANCT...)	Partenaire	Soutien via dispositifs existants	Dispositif existant : pacte des solidarités
Associations de la mobilité solidaire	Partenaire	Communication/prestations	

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 3 : TRACABILITE DE LA DEMARCHE DE CO- CONSTRUCTION



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



1 Organisation de la participation des acteurs à la démarche de co-construction

1.1 Recensement des acteurs

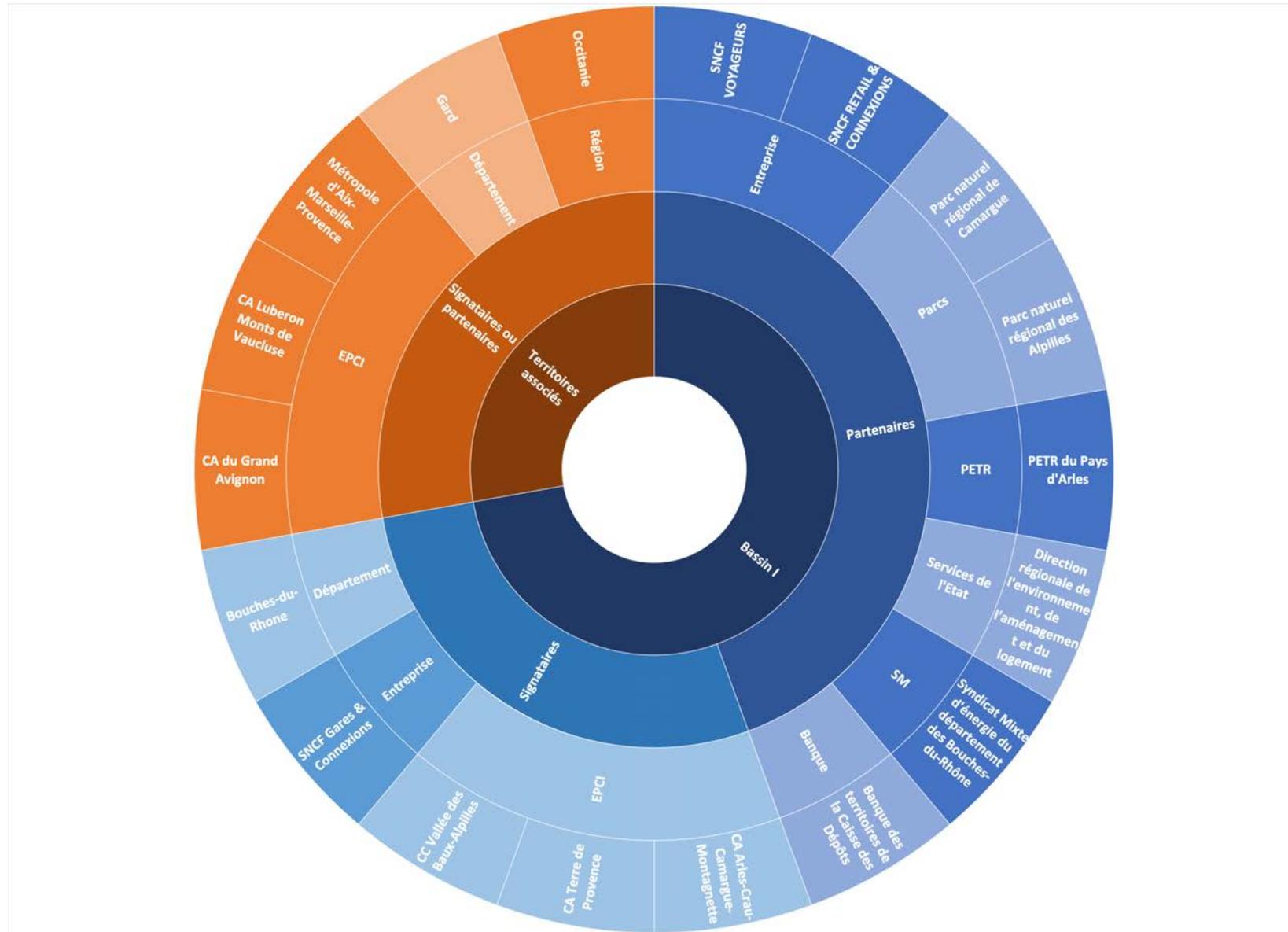
Le recensement des acteurs de la mobilité dans le bassin a été conduit en deux étapes :

1. Un premier recensement a été conduit de façon préalable au lancement de la démarche de co-construction, marqué par une recherche d'exhaustivité afin d'intégrer tous les acteurs signalés par la loi dans la démarche.
2. Un recensement au fil de l'eau a permis de compléter la liste des acteurs et les contacts des personnes référentes pour chaque entité en lien avec la mobilité dans le bassin.

Le bassin I inclut 3 EPCI dont 1 communauté de communes et 2 communautés d'agglomération. La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur intervient sur ce bassin en tant que Chef de file de la mobilité, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité régionale et comme AOM locale dans le cas d'un EPCI qui n'exerce pas à ce jour sa compétence mobilité. Le bassin est situé dans le Département des Bouches-du-Rhône. Concernant les pôles d'échanges multimodaux, l'entreprise SNCF Gares et Connexions est gestionnaire de plusieurs gares dans le bassin.

Parmi les partenaires légitimes à associer à la démarche ont été répertoriés les deux parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue et le PETR du Pays d'Arles. La Région Occitanie, le Département de Vaucluse et 3 EPCIs limitrophes sont invités à participer à la démarche en tant que territoires associés.

Figure 1 : Vision d'ensemble des acteurs du bassin de mobilité



1.2 Invitation des acteurs à participer

Les invitations à participer au Comité de Bassin de lancement de la démarche de co-construction ont été adressées :

- aux présidents des EPCI du bassin de mobilité (élus),
- aux présidents des Départements (élus),
- et aux présidents ou directeurs des organisations gestionnaires de pôles d'échanges multimodaux ou gares de voyageurs présentes dans le bassin de mobilité,
- aux référents techniques des organisations citées.

L'invitation a précisé qu'il était souhaité qu'un référent technique soit désigné au sein de chaque organisation et qu'il soit chargé de réaliser ou d'organiser le suivi technique, c'est-à-dire la participation aux comités techniques de bassin et la réalisation/poursuite des travaux intermédiaires. Ces référents deviennent alors le point de contact entre l'équipe chargée de piloter la démarche de co-construction et leurs organisations.

Les territoires associés sont conviés à l'ensemble des réunions et ont accès à l'ensemble des documents. Ils ne sont cependant pas concernés par les complétions d'informations.

Les structures considérées comme partenaires de la démarche sont invitées à participer aux ateliers afin de partager leur point de vue, leur expertise et expérience sur certaines thématiques précises.

1.3 Calendrier de la co-construction

La démarche d'élaboration du COM a été construite pour se dérouler sur 18 mois avec une alternance d'instances et de travail intermédiaire. Le calendrier tenait compte des périodes de vacances scolaires afin de favoriser la participation des acteurs.

2023	2024												2025
Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.
1		1	2		1 & 2	2			3	3			3

Légende

-  COTECHBASS
-  ATELIERS
-  COBASS
-  Travail intermédiaire

2 Synthèse de la contribution des acteurs à la démarche de co-construction

Cette section synthétise la participation des acteurs et leurs contributions aux différentes instances qui ont jalonné de la démarche de co-construction afin de rendre compte de l'ampleur des apports des acteurs du bassin de mobilité dans l'élaboration du COM.

2.1 Les Comités de Bassin (COBASS)

La participation aux 3 réunions du Comité de Bassin qui jalonnent la démarche a été caractérisée par une mobilisation continue des acteurs.

Les EPCI, le département, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et SNCF Gares et Connexions ont ainsi participé de façon constante aux prises de décision importantes qui ont permis d'orienter l'élaboration COM et de s'assurer de son adéquation au territoire du bassin de mobilité.

La participation d'autres acteurs tels que le PETR du Pays d'Arles et le PNR des Alpilles a été continue tout au long de la démarche.

Le tableau suivant décrit les 3 COBASS et présente la participation pour chacun d'eux. Il synthétise les principales décisions prises au cours de chaque instance et les acteurs du bassin ou territoires associés ayant participé.

Pour le COBASS n°1, l'invitation ayant été étendue exceptionnellement aux référents techniques, le détail des participants élus/direction et référents techniques est précisé.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (Région, Département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \text{ (entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion)}$$

Tableau 8 : Synthèse de la participation aux COBASS

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COBASS 1	5/12/23 Maison régionale de Vaucluse (Avignon)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du COM ▪ Temps d'échanges (thématiques prioritaires et actions principales) ▪ Présentation de la gouvernance projet et de la méthodologie de co-construction ▪ Présentation du COTECHBASS 1 et du travail intermédiaire 1 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'objections sur le cadre proposé pour la démarche d'élaboration du COM • Projets/besoins exprimés par les participants : <ul style="list-style-type: none"> - Besoin de coordination entre acteurs • Cotechbass n°1 du 15/02 à Saint Rémy de Provence 	<p>1/1 Région (1 élu, x réf. techniques)</p> <p>0/1 Départements (x élus, x réf. techniques)</p> <p>3/3 EPCI (1 élu, 3 réf. techniques)</p> <p>1/1 Gestionnaire de gares et PEMs (1 réf. techniques)</p>	<p>0/1 Région</p> <p>1/1 Département (1 réf. techniques)</p> <p>0/3 EPCI</p> <p>1/2 PNR (1 réf. Techniques)</p> <p>1/1 PETR (1 réf. Techniques)</p>
COBASS 2	20/03/2024 Hôtel de Région à Marseille	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Propos introductif ▪ Tour de table ▪ Rappel de la démarche du COM ▪ Revue du socle territorialisé ▪ Présentation des résultats du questionnaire/enjeux locaux ▪ Validation des objectifs territorialisés ▪ Validation des thèmes et des participants pour les ateliers ▪ Prochaines étapes et conclusion 	<ul style="list-style-type: none"> • Validation des 16 objectifs proposés et ajout de 2 objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Travailler à une simplification des accès aux bornes de recharges et améliorer la communication autour de leur localisation afin d'en faciliter l'usage multimodale au quotidien - Développer la tarification multimodale et intermodale • Validation des thèmes, des invités et des dates des 3 ateliers 	<p>1/1 Région (1 élu, 6 réf. techniques)</p> <p>1/1 Département (1 élus, 0 réf. techniques)</p> <p>3/3 EPCI (2 élus, 5 réf. techniques)</p> <p>1/1 Gestionnaire de gares et PEMs (1 réf. technique)</p>	<p>0/1 Région</p> <p>0/1 Département</p> <p>1/3 EPCI (1 élus)</p> <p>1/2 PNR (1 réf. Techniques)</p> <p>0/1 PETR</p>
COBASS 3	08/01/2025 Hôtel de Région à Marseille	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Propos introductifs ▪ Résumé de la démarche de co-construction du COM ▪ Bilan des engagements du COM ▪ Synthèse des demandes de modifications ▪ Finalisation du COM et délibérations ▪ Conclusion 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune objection en salle et à distance sur la validation des dernières composantes du COM, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le socle territorialisé ▪ L'annexe 1 : synthèse des engagements ▪ L'annexe 2 : Les engagements du COM ▪ Le COM est donc approuvé par l'ensemble des acteurs présents au COBASS n°3 et va être soumis dans une nouvelle version (V1) intégrant les demandes de modifications dans le mois suivant l'instance. 	<p>1/1 Région (1 élu, 4 réf. techniques)</p> <p>1/1 Département (1 élus, 0 réf. techniques)</p> <p>3/3 EPCI (2 élus, 4 réf. techniques)</p> <p>1/1 Gestionnaire de gares et PEMs (2 réf. technique)</p>	<p>0/1 Région</p> <p>0/1 Département</p> <p>0/3 EPCI</p> <p>1/2 PNR (1 réf. Techniques)</p> <p>1/1 PETR</p>

2.2 Les Comités Techniques de Bassin (COTECHBASS)

La participation aux 3 réunions du Comité Technique de Bassin qui jalonnent la démarche a été caractérisée par une mobilisation continue des acteurs.

Les EPCI, le Département, la Région et le gestionnaire de gares de voyageurs ont ainsi participé de façon constante à l'orientation technique de l'élaboration COM, permettant que celui-ci réponde aux priorités des acteurs tout en prenant en compte les limites des moyens et ressources disponibles.

Le tableau décrit les 3 COTECHBASS qui jalonnent le processus de co-construction et présente la participation obtenue pour chacun d'eux. Il synthétise les principales décisions prises au cours de chaque instance et les acteurs signataires ou territoires associés ayant participé.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (Région, Département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \text{ (entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion)}$$

Tableau 9 : Synthèse de la participation aux COTECHBASS

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COTECHBASS 1	15/02/24 CC Vallée des Baux Alpilles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Propos introductif ▪ Rappel sur la démarche du COM ▪ Synthèse du travail intermédiaire n°1 ▪ Identification des thématiques prioritaires du bassin ▪ Identification des objectifs territorialisés ▪ Choix des thèmes retenus pour les ateliers ▪ Prochaines étapes et conclusions 	<p>Animation 1 : définition des objectifs territorialisés à présenter en COBASS n°2</p> <p>Animation 2 : choix des thématiques pour les ateliers 1/ Vélo 2/ Intermodalité 3/ Décarbonation</p>	1/1 Région 0/1 Département 3/3 EPCI 0/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/1 Région 0/1 Département 0/3 EPCI 1/2 PNR 1/1 PETR
COTECHBASS 2	27/06/24 CC Vallée des Baux Alpilles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Propos introductifs ▪ Rappels sur la démarche du COM ▪ Synthèse des ateliers ▪ Présentation de la matrice recensement à date ▪ Animation autour des fiches recensement émanant des ateliers ▪ Organisation de l'atelier n°3 ▪ Prochaines étapes et conclusion 	<p>Animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les fiches collectives sont issues des ateliers 1 & 2 et traitent des objectifs 4 à 11 • Passage de 9 fiches à 11 fiches avec la fusion de la fiche 1 avec la 8 et les propositions d'ajout de 2 fiches supplémentaires • État des lieux de l'avancement de la fiche : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fiche verte : 6 ○ Fiche orange : 3 ○ Fiche rouge : 1 	1/1 Région 0/1 Département 2/3 EPCI 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/1 Région 0/1 Département 1/3 EPCI 1/2 PNR 1/1 PETR
COTECHBASS 3	15/11/24 CC Vallée des Baux Alpilles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappels sur la démarche du COM ▪ Présentation du socle territorialisé à date ▪ Présentation de la matrice recensement à date ▪ Finalisation des engagements collectifs du COM ▪ Synthèse de la matrice recensement ▪ Prochaines étapes et conclusion 	<p>Animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les fiches collectives sont issues des ateliers 1 à 3 et traitent des objectifs 1 à 11 et 14 et 15 ; • État des lieux de l'avancement de la fiche : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fiche engagement collectives conservées : 11 ○ Fiche recensement non gardées : 2 	1/1 Région 0/1 Département 3/3 EPCI 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/1 Région 0/1 Département 0/3 EPCI 1/2 PNR 1/1 PETR

2.3 Les ateliers participatifs

Les 3 ateliers organisés dans le bassin de mobilité reflètent les priorités des acteurs :

- **Atelier 1 : Améliorer les offres alternatives à l'autosolisme et leur usage**
- **Atelier 2 : Intermodalité**
- **Atelier 3 : Faciliter et amplifier l'usage du vélo & poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin**

Les ateliers se sont caractérisés par la participation essentiellement des acteurs signataires du COM ainsi que l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix, du PETR du Pays d'Arles, du PNR des Alpilles et de SNCF Voyageurs.

Les ateliers ont permis de faire émerger des propositions d'actions à inscrire en tant qu'engagement du COM avec notamment des actions de mutualisation et de collaborations pour renforcer et élargir le champ d'initiatives existantes.

Le tableau suivant décrit les 3 ateliers du processus de co-construction et présente la participation obtenue pour chacun d'eux. Il synthétise les principales propositions émises au cours de chaque atelier et le nombre d'acteurs présents.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (Région, Département, EPCI, gestionnaire de gares ou PEMs, associations, centres de recherche, etc.) sous la forme d'un taux de participation :

Nombre d'acteurs présents
(entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion)
Nombres d'acteurs invités

Tableau 10 : Synthèse de la participation aux ateliers

INSTANCE			PARTICIPATION			
N°	Date et lieu	Thématiques	Propositions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés	Partenaires
Atelier 1	15/05/24 PNR des Alpilles – St-Rémy-de-Provence	Offre : Obj 8 : Améliorer l'offre (desserte et/ou horaire) des destinations clés Obj 9 : Développer et renforcer le transport saisonnier et touristique Obj 10 : Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée afin de favoriser le report modal Obj 11 : Permettre une interopérabilité des systèmes d'information et de la billettique entre les offres régionales et locales	<ul style="list-style-type: none"> 5 propositions de fiche recensement collective : <ul style="list-style-type: none"> - 1 pour l'objectif n°8 - 4 pour l'objectif n°9 - 2 pour l'objectif n°10 - 1 pour l'objectif n°11 	1/1 Région 0/1 Départements 3/3 EPCI 0/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/1 Région 0/1 Département 0/3 EPCI	PNR des Alpilles PETR Agence d'urbanisme SNCF Voyageurs
Atelier 2	15/05/24 PNR des Alpilles – St-Rémy-de-Provence	Intermodalité : Obj 4 : Améliorer les interconnexions gare SNCF / TC collectifs Obj 5 : Améliorer l'offre de services, notamment de mobilité douce dans les PEMs Obj 6 : Améliorer la connaissance des PEMS existants et en développer de nouveaux pour répondre aux besoins de desserte et d'intermodalité Obj 7 : Développer la tarification multimodale et intermodale	<ul style="list-style-type: none"> 4 propositions de fiche recensement collective : <ul style="list-style-type: none"> - 1 pour l'objectif n°4 - 1 pour l'objectif n°5 - 1 pour l'objectif n°6 - 1 pour l'objectif n°7 - 1 pour l'objectif n°9 	1/1 Région 0/1 Départements 3/3 EPCI 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/1 Région 0/1 Département 0/3 EPCI	PNR des Alpilles PETR Agence d'urbanisme SNCF Voyageurs
Atelier 3	17/09/24 Maison régionale de Vaucluse (Avignon)	Intermodalité : Obj 1 : Assurer un maillage et une continuité sécurisée des itinéraires cyclables Obj 2 : Développer les stationnements sécurisés pour les vélos Obj 3 : Déployer un écosystème vélo (services et acteurs du vélo) Obj 14 : Harmoniser les dispositifs de covoiturage existant pour faciliter leur utilisation Obj 15 : Étudier et comprendre les pratiques et besoins autour du covoiturage	<ul style="list-style-type: none"> 3 nouvelles propositions de fiche recensement collective : <ul style="list-style-type: none"> - 1 pour l'objectif n°1 - 1 pour l'objectif n°3 - 1 pour l'objectif n°5 1 approfondissement d'une fiche issue de l'atelier n°2 : <ul style="list-style-type: none"> - 1 pour l'objectif n°15 	1/1 Région 0/1 Départements 2/3 EPCI 0/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/1 Région 0/1 Département 0/3 EPCI	PNR des Alpilles PETR Agence d'urbanisme SNCF Voyageurs

2.4 Réunion suivi/évaluation

La participation à la réunion de suivi et évaluation, menée conjointement avec les Agences d'Urbanisme, a été caractérisée par une bonne mobilisation des acteurs.

Les EPCI, Départements, Région, gestionnaire de PEM ou gares de voyageurs ont été invités à participer à la démarche permettant de présenter les indicateurs envisagés pour le suivi des objectifs et des actions du COM, ainsi que pour le suivi des contrats.

Le tableau suivant décrit la réunion de suivi et d'évaluation et la participation obtenue pour cette dernière.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (région, département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs, associations, centres de recherche, etc.) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \text{ (entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion)}$$

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Thématiques	Propositions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
Réunion suivi et évaluation	01/10/24 Visioconférence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation des indicateurs envisagés dans le suivi des objectifs et des actions du COM ▪ Échanges autour des facilités, difficultés et mesures à envisager pour le suivi 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés et facilités sur les thématiques du COM (vélo, intermodalité, covoiturage...) • Proposition d'indicateurs à ajouter 	1/1 Région 0/1 Département 3/3 EPCI 0/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/1 Région 0/1 Département 0/3 EPCI

2.5 Travail intermédiaire

La participation aux 8 séquences de travail intermédiaire a été marquée par une mobilisation continue des acteurs au cours de la démarche.

Les EPCI, le département, la Région et le gestionnaire de gares de voyageurs se sont approprié les modalités d'échanges via la plateforme Expertises Territoires qui a permis de faciliter les échanges d'information.

Un processus d'amélioration continue a permis de prendre en compte les préférences des acteurs concernant les modalités de participation aux travaux intermédiaires.

L'ensemble des échanges en dehors des instances a été réalisé dans l'espace de travail « Contrats Opérationnels de Mobilité – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur » sur la plateforme Expertises Territoires proposé par le CEREMA. Cet espace de travail a permis de concentrer l'ensemble des informations concernant la démarche de co-construction des COM et de centraliser les échanges avec les territoires.

Tableau 11 : Synthèse des inscriptions sur l'espace de travail
« Contrats Opérationnels de Mobilité – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur »

INSCRITS À L'ESPACE DE TRAVAIL		
Acteurs Signataires	Territoires associés	Observations
1/1 Région	1/1 Région	La plateforme a bien été utilisée pour les échanges de documents. Les échanges par courrier électronique sont restés nécessaires pour les échanges ponctuels d'information.
1/1 Département	1/1 Département	
3/3 EPCI	3/3 EPCI	
1/1 gestionnaire de gares et PEM		

3 Synthèse de la participation des acteurs à la démarche de co-construction

La participation à la démarche de co-construction du COM a été soutenue, avec une implication continue des acteurs signataires. A noter cependant que les services du Département des Bouches-du-Rhône n'ont pu suivre la démarche de manière régulière.

Les territoires associés ont participé de façon ponctuelle à la démarche, saisissant l'opportunité de mettre en avant des enjeux interbassins.

Les autres acteurs partenaires de la démarche, tels le PETR du Pays d'Arles et le PNR des Alpilles ont participé à toutes les instances illustrant leur implication sur la thématique et apportant une vision basée sur leur fort ancrage territorial.

Le tableau suivant retrace la participation aux instances de chaque acteur. Un acteur invité à participer à une instance est considéré présent lorsqu'au moins un représentant de l'organisation concernée est présent lors de l'instance. Dans le cas d'une impossibilité à assister à la réunion signalée aux organisateurs, l'acteur est excusé. Tableau 12 : Synthèse de la participation des acteurs aux instances

Tableau 13 : Synthèse de la participation des acteurs aux instances

ACTEUR		PARTICIPATION (P : Présent, E : Excusé, A : Absent)									
Rôle	Entité	COBASS 1	COBASS 2	COBASS 3	COTECHBASS 1	COTECHBASS 2	COTECHBASS 3	ATELIER 1	ATELIER 2	ATELIER 3	REUNION SUIVI & EVALUATION
ACTEURS SIGNATAIRES	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Dép. des Bouches-du-Rhône	E	P	P	A	A	A	A	A	E	A
	Terre de Provence Agglomération	P	P	P	P	A	P	P	P	E	P
	CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	CC Vallée des Baux-Alpilles	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	SNCF Gares et Connexions	P	P	P	E	P	P		P		
TERRITOIRES ASSOCIÉS	Région Occitanie	E	E	E	E	A	E	E	A		
	Dép. du Gard	P	A	A	A	A	A	A	A		
	CA du Grand Avignon	A	P	A	A	P	A	A	A		
	CA Luberon Monts de Vaucluse	A	A	A	A	A	A	A	A		
	Métropole d'Aix-Marseille-Provence	E	E	A	A	A	A	A	A		
PARTENAIRES	Parc naturel régional des Alpilles	P	P	P	P	P	P	P	P	P	
	Parc naturel régional de Camargue	P						A	A	A	
	SNCF VOYAGEURS							P	P	P	
	PETR du Pays d'Arles	P	A	P	P	P	P	P	E	P	
	Agence urbanisme - AUPA							P	P	P	P
	OTI – Alpilles en Provence					P				A	

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 4 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS GENERAUX DU BASSIN DE MOBILITE



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



1 Contexte et objectif

Instauré par la loi LOM, et notamment par les articles L1215-1 et L1215-2, le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) est un contrat qui formalise les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle du territoire de chaque Bassin de Mobilité.

A l'échelle de chaque bassin de mobilité, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conclut un « contrat opérationnel de mobilité » avec les AOM, les syndicats mixtes " loi SRU " (lorsqu'ils existent), les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Ce contrat peut associer les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ou tout autre partenaire.

Le contrat opérationnel de mobilité inclut des objectifs coconstruits avec les acteurs de la mobilité du territoire, objectifs qui dans cette première génération de contrats se rapporte à cinq thématiques principales : les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité, les situations dégradées, le recensement et la diffusion des pratiques et actions de mobilité, ainsi que l'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures et services de mobilité. Aux cinq thématiques du code des transports, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a proposé et ajouté une thématique de décarbonation en lien avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre le changement climatique. Ces objectifs à l'échelle du bassin se déclinent de manière opérationnelle par des engagements pris par les acteurs sous forme d'actions, projets, plans, etc.

Le contrat de mobilité a une durée de quatre ans mais les objectifs fixés pour le bassin de mobilité peuvent avoir un horizon différent en s'appliquant par exemple à plusieurs générations de COMs. Évaluer la progression du bassin vers les objectifs est une étape nécessaire dans l'évaluation de la politique de mobilité et permet d'orienter les COMs vers un niveau d'exigence correspondant aux progrès souhaités.

2 Méthodologie d'évaluation

2.1 Indicateurs

Les indicateurs retenus permettent d'observer l'évolution de la situation sur le bassin, évolution dont il est fait l'hypothèse qu'elle correspond en partie à une réponse aux changements induits par la mise en œuvre des COMs. Les indicateurs doivent donc permettre de caractériser certains aspects de la mobilité dans le bassin sur lesquels se concentrent les efforts de la politique publique.

Les indicateurs respectent dans la mesure du possible les règles des indicateurs SMART (Spécifique, Mesurable, Acceptable, Réaliste, Temporellement défini).

Matrice des indicateurs de mobilité

Les indicateurs d'évaluation du contrat du bassin de mobilité considéré doivent reposer sur des données collectées régulièrement et avec une maille territoriale suffisamment fine pour pouvoir agréger les données à l'échelle du bassin. En outre de la disponibilité de tels jeux de données, ces données doivent pouvoir apporter des éléments pertinents au vu des objectifs de mobilité du bassin.

Le travail de recensement des jeux de données et de proposition d'indicateurs pertinents est réalisé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin d'élaborer une matrice d'indicateurs potentiellement utilisable pour l'évaluation des objectifs des COMs.

Thèmes	Indicateurs	Valeurs	Source	Retour territoires
Mobilité générale	Parts modales	Parts modales des différents modes en interne ou en échange	RP INSEE	Non
Intermodalité / transports en commun	Fréquentation du Système d'Information Billettique Régional (SIBR)	Fréquence d'utilisation du site	Données région	Non
	Correspondance en gare routière et ferroviaire	Nombre de lignes et nombre de dessertes	GTFS	Non
	Évolution des PEM	Nombre de PEM existant, en évolution ou en projet	Territoires	Oui
	Fréquentation des gares régionales	Nombre de gares et de voyages	Données région + SNCF	Non
	Fréquentation des lignes de cars régionales	Nombre de lignes et de voyages	Données région	Non
	Fréquentation des réseaux locaux	Nombre de voyage	Données territoires	Oui
	Nombre d'abris vélos existants et construits	Nombre de commune disposant d'un abri et nombre d'abris	Données région + territoires	Oui
	Nombre de places par abris sécurisés	Nombre de places	Données région + territoires	Oui
	Fréquentation des abris vélos	Nombre d'utilisations		
	Modes actifs	Linéaire d'aménagements cyclables existants	Km existants	Open data OSM
	Fréquentation aux points de comptage	Nombre d'usagers chaque mois et/ou à l'année	Compteurs	Oui
Covoiturage	Nombre de trajets covoiturés	Nombre de trajets covoiturés internes ou en échange	Registre national	Non
	Distance des trajets covoiturés	Distance moyenne (Km) des trajets internes ou en échange	Registre national	Non
	Nombre d'aires de covoiturage	Nombre d'aires officielles	Open data + territoires	Oui
Décarbonation	Motorisation des ménages	Ménages équipés de 0 à 3 voitures ou +	RP INSEE	Non
	Motorisation Crit'Air	Véhicules Crit'Air E, 1 à 5 et non classé	SDES	Non
	Qualité de l'air	CO2, polluants (Nox, PM10, PM2,5, COVNM, consommations finales d'énergies	Atmosud	Non
	Borne IRVE	Nombre de bornes et usage	BNLC + territoires	Oui

Tableau 14 : Les indicateurs d'évolution de la mobilité

2.2 Périodicité d'évaluation

Évaluation à mi-parcours

L'évaluation a lieu une première fois à mi-parcours afin de pouvoir présenter aux acteurs les avancées et les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du contrat. La première évaluation permet de proposer des actions rectificatrices, d'identifier les opportunités.

Évaluation de fin de contrat

Une seconde évaluation pourra avoir lieu au terme du contrat afin de faire un bilan final de la mise en œuvre. Elle permettrait en outre d'orienter et proposer les bases d'un nouveau COM.

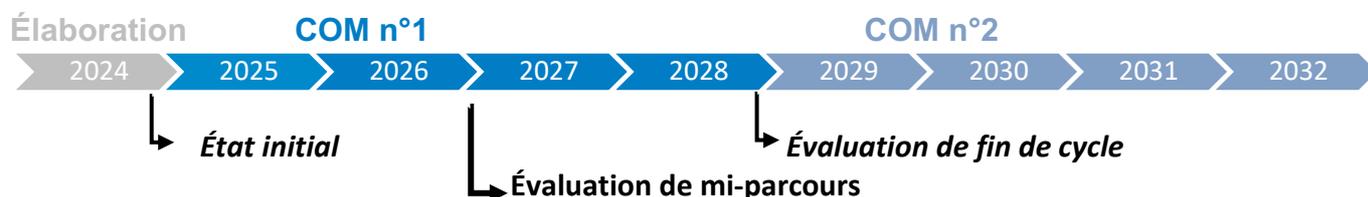
2.3 Protocole d'évaluation

L'évaluation est pilotée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Celle-ci implique un premier temps de collecte et analyse des données nécessaires afin de procéder à la mise à jour des indicateurs à partir des données.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sollicite périodiquement les acteurs du bassin de mobilité afin de collecter les données. L'acteur doit à son tour mobiliser les ressources de son organisation et celles de ses partenaires afin de fournir les informations nécessaires. A partir des indicateurs mis à jour, est attribué de façon qualitative un degré de progression vers l'objectif. Enfin, les résultats sont partagés et débattus avec les acteurs du bassin de mobilité afin d'apporter des nuances et de statuer.

3 Canevas de tableau de bord

3.1 Calendrier d'évaluation



3.2 Évaluation de l'atteinte des objectifs

3.2.1 Évaluation qualitative



État des lieux initial du bassin de mobilité (bassin X)

- Exemple : Une mobilité caractérisée par l'usage de la voiture individuelle
- Exemple : Un réseau morcelé avec peu de points de connexion entre les différents modes de transport
- ...



Objectifs généraux du bassin de mobilité (bassin X)

- Exemple : Diminuer l'autosolisme dans les déplacements domicile-travail
- Exemple : Développement des mobilités actives
- ...



Principales avancées

- Exemple : Un changement de comportement favorisant les mobilités partagées et les mobilités actives dans les déplacements domicile-travail
- ..



Points d'amélioration

- Exemple : Peu de changement de comportement favorisant l'usage des transports en commun par rapport aux transports individuels
- Exemple : Des crises liées au changement climatique à mieux anticiper
- ...

3.2.2 Évaluation quantitative

INDICATEUR	UNITE	VALEUR INITIALE	OBJECTIF FINAL	RESULTAT A DATE	PROGRESSION
Objectif 1					
Exemple : Part du covoiturage dans les déplacements domicile-travail	% de part modal	2%	15%	7%	+ 33%
Objectif 2					
Exemple : Avis positifs sur l'usage du vélo pour aller au travail	% d'avis positifs	10%	75%	50%	+53%

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 5 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS
DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



1 Contexte et objectif

A l'échelle de chaque bassin de mobilité, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conclut un « contrat opérationnel de mobilité » avec les AOM, les syndicats mixtes " loi SRU " lorsqu'ils existent, les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Ce contrat peut associer les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ou tout autre partenaire.

Le contrat opérationnel de mobilité inclut des objectifs co-construits avec les acteurs de la mobilité du territoire, objectifs qui dans cette première génération de contrats se rapportent à cinq thématiques principales : les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité, les modalités de gestion des situations dégradées, le recensement et la diffusion des pratiques et actions de mobilité, ainsi que l'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures et services de mobilité. Aux cinq thématiques du code des transports, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ajoute une thématique de décarbonation en lien avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre le changement climatique.

Ces thématiques, à l'échelle du bassin de mobilité, se déclinent de manière opérationnelle par des engagements pris par les acteurs sous forme d'actions, projets, plans, etc. Le contrat de mobilité a une durée de quatre ans au cours desquels doivent se déployer les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de ces actions.

Afin de pouvoir connaître à tout moment l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements, il est nécessaire de réaliser un suivi lié à ces engagements. L'évaluation est une étape complémentaire (voir annexe ad hoc décrivant l'évaluation) au suivi et vient, de façon ponctuelle à un moment précis du cycle de vie du COM, mettre en regard le degré d'avancement de la mise en œuvre des actions avec les objectifs de mise en œuvre fixés dans le contrat. L'agrégation des résultats obtenus pour tous les engagements permet d'obtenir une vision globale de l'état d'avancement de la mise en œuvre opérationnelle du COM.

2 Méthodologie de suivi

2.1 Périodicité de suivi

Le suivi consiste à réaliser le recueil des informations nécessaires. Ce suivi peut être réalisé ponctuellement en préalable à l'évaluation ou bien périodiquement à une fréquence déterminée afin de retracer l'évolution dans le temps des indicateurs.

Le suivi doit être organisé collectivement avec les acteurs du bassin et ses modalités doivent prendre en compte les ressources et moyens disponibles à cet effet

2.2 Protocole de suivi

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sollicite périodiquement les acteurs du bassin de mobilité afin de collecter les données. Pour chaque engagement, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se rapproche de l'entité pilote dont la personne référente est indiquée sur l'annexe engagement. La personne référente doit à son tour mobiliser les ressources de son organisation et celles de ses partenaires afin de fournir les informations nécessaires.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se charge alors d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre de chaque engagement. Elle attribue alors à chaque engagement un statut de mise en œuvre comme suit :

Statut de l'engagement	Code couleur
Engagement abandonné	
Non démarré	
Étapes préalables en cours	
En cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

Dans le cadre de l'évaluation, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur réalise une synthèse en agrégeant les résultats obtenus pour tous les engagements du COM. Le code couleur permet une lecture facilitée des résultats.

Les résultats et la synthèse sont présentés à l'ensemble des acteurs afin de leur permettre d'exprimer leur accord ou de proposer des modifications du statut de chaque engagement.

3 Canevas de tableau de bord

3.1 Bilan du bassin de mobilité

Bassin engagé	
Bassin volontaire	
Bassin en démarrage	

Statut	Nombre d'engagements	Pourcentage
Engagement abandonné	2	20%
Non démarré	5	50%
Étapes préalables en cours	1	10%
Engagement en cours de réalisation	2	20%
Engagement tenu	0	0%
Engagement poursuivi	0	0%
Total	10	100%

Principales réalisations de la mise en œuvre du COM

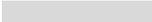
- ... à compléter

3.2 Mise en œuvre des engagements

LIBELLE ENGAGEMENT	TYPE	THEMATIQUES DU COM						PILOTE	ÉCHEANCIER PREVISIONNEL				AVANCEMENT	OBSERVATIONS
		Différentes formes e	PEIM	Situations dégradées	Diffusion des	Aides conception et	Décarbonation		2025	2026	2027	2028		
Libellé engagement 1	Plan	x	x		x			Porteur	L	F M				Exemple : Convention signée le 20/10/25
Libellé engagement 2	Étude		x					Porteur	L					
Libellé engagement 4	Projet							Porteur						

Libellé engagement 1	Projet																		
Libellé engagement 2	Projet									L	F	M							
Libellé engagement 3	Projet																		

Codification de l'avancement technique

Engagement abandonné		Phasage prévisionnel des actions	
Non démarré		Lancement des démarches préalables	L
Étapes préalables en cours		Financement obtenu	F
Engagement en cours de réalisation		Début de la mise en œuvre	M
Engagement finalisé			
Engagement poursuivi			